بنك الجزائر

RAPPORT 2003

EVOLUTION ECONOMIQUE ET MONETAIRE EN ALGERIE

Avril 2004

بنك الجزائر

Bank of Algeria

RAPPORT 2003

EVOLUTION ECONOMIQUE ET MONETAIRE EN ALGERIE

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... p.4

CHAPITRE I :
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL..... p.5

CHAPITRE II :
ACTIVITE ECONOMIQUE p.14

CHAPITRE III :
EVOLUTION DES PRIX.....p.28

CHAPITRE IV :
BALANCE DES PAIEMENTS ET TAUX DE CHANGE.....p.40

CHAPITRE V :
FINANCES PUBLIQUES.....p.49

CHAPITRE VI : INTERMEDIATION ET INFRASTRUCTURE BANCAIRE.....p.78

CONCLUSION.....p.96

ANNEXE :
TABLEAUX STATISTIQUES.....p.99

INTRODUCTION

Les efforts de stabilisation macroéconomique et d'ajustement structurel, entrepris entre 1994 et 1998, ont permis à l'économie algérienne de réaliser des performances macrofinancières appréciables et d'asseoir un sentier de croissance positive, dans un contexte de libéralisation soutenue du commerce extérieur et de convertibilité du dinar pour les transactions extérieures courantes. Cela a permis de faire face aux effets négatifs du "choc" externe de 1998/1999.

L'année 2000 a consacré le retour à la stabilité macroéconomique, qui s'est consolidée par les bonnes performances macrofinancières (viabilité de la balance des paiements et de la dette extérieure, stabilisation du taux de change effectif réel, amélioration de la situation des finances publiques et de la liquidité bancaire, faible niveau d'inflation,...) enregistrées par l'économie algérienne en 2001 - 2003 et la montée des taux de croissance économique en 2002 - 2003.

En 2003, les fondamentaux de l'économie nationale sont donc solides, d'autant plus que cette année s'est particulièrement caractérisée par un taux de croissance économique fort (6,8 %) et une solidité marquée de la position financière extérieure.

Le présent rapport vise à expliciter les évolutions macroéconomiques, financières et monétaires de l'année 2003.

CHAPITRE I :
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

L'évolution de l'économie mondiale en 2003 s'est caractérisée par une accélération de la reprise de l'activité entamée au cours du deuxième et du troisième trimestres de l'année 2002. Le taux de croissance global est ainsi passé de 3 % en 2002 à 3,8 % en 2003. Cette accélération du rythme de croissance s'est accompagnée d'un raffermissement des échanges commerciaux mondiaux. Le taux de croissance du commerce mondial, qui avait atteint 3,2 % en 2002, après une forte chute de 12,8 % en 2000 et une stagnation en 2001, s'est ainsi situé à 4,1 % en 2003.

L'accélération du rythme de croissance et du commerce mondial a continué à bénéficier du faible niveau des taux d'inflation et des taux d'intérêt. Bien que la plupart des régions du monde aient contribué, à des degrés divers, à la consolidation de la reprise, il demeure que celle-ci continue à être principalement tirée par l'économie américaine. En même temps, l'économie chinoise reste vigoureuse, pendant que le Japon renoue fortement avec la croissance, en rupture avec une décennie de contre performances. La reprise reste, cependant, sujette à des risques de retournement liés, notamment, aux craintes d'ajustements brutaux des déséquilibres globaux, qui se sont creusés davantage en 2003, et à la remontée probable des taux d'intérêt, qui ont atteint des niveaux historiquement bas.

I.1. - ACTIVITE ECONOMIQUE

Dans les pays industrialisés, la croissance économique a été de l'ordre de 2,1 % en 2003, contre 1,7 % en 2002. Dans les pays en développement, le taux de croissance global s'est également raffermi, passant de 4,6 % en 2002 à 5,9 % en 2003, avec une légère hausse du rythme de croissance en Afrique (3,8 % en 2003 contre 3,5 % en 2002) et la poursuite du raffermissement de la croissance en Asie (7,6 % en 2003, contre 6,4 % en 2002), tirée principalement par la croissance en Chine, qui continue à enregistrer des taux très élevés (9,1 % en 2003 contre 8,0 % en 2002). Dans les pays en transition, le taux de croissance s'est maintenu à hauteur de 4,1 %, pendant que la Russie enregistre un taux de croissance de 7,3 % en 2003, en nette amélioration par rapport à 2002 (4,7 %).

1. Evolution de la situation économique dans les pays industrialisés

Après un fort ralentissement enregistré en 2001 (0,9 %, contre 4 % en 2000), l'activité économique dans les principaux pays industrialisés s'est globalement améliorée en 2002 (1,7 %), en réponse, notamment, à l'assouplissement des politiques monétaires et budgétaires dans ces pays. La tendance au raffermissement s'est poursuivie en 2003, avec cependant des disparités importantes.

C'est ainsi que par pays, les évolutions économiques ont été contrastées, voire divergentes. Aux Etats-Unis, la croissance, qui avait repris au cours du premier semestre de 2002 et s'était affaiblie au cours du deuxième semestre de la même année, enregistrant un taux annuel de 2,2 %, s'est nettement raffermie en 2003, atteignant un taux de 3,1 %. Dans la zone Euro, la faiblesse de la croissance, notamment en Allemagne, s'est poursuivie. Le taux de croissance annuel dans la zone n'a été que de 0,4 % en 2003, en recul par rapport à 2002 où il avait atteint seulement 0,9 %. Cette forte contraction a touché la plupart des pays de la zone, particulièrement l'Allemagne, qui a vu sa croissance enregistrer un taux négatif (-0,1 % contre 0,2 % en 2002). Au Japon, cependant, l'économie semble sortir de la longue récession, avec un taux de croissance de 2,7 % contre à peine 0,3 % en 2002.

Au total, en contexte d'incertitude concernant la soutenabilité de la croissance au Japon, la croissance dans les pays industrialisés continue à être essentiellement tirée par l'économie américaine, en contexte de faiblesse, voire de contraction de la croissance dans les pays de la zone euro.

Aux Etats-Unis, la poursuite de l'assouplissement des politiques monétaire et budgétaire en 2003, en contexte d'amoindrissement des incertitudes géopolitiques, notamment suite à la fin de la guerre en Irak, a fortement contribué à soutenir la relance économique. En particulier, le taux directeur de la Federal Reserve a encore été abaissé en 2003, atteignant 1 %, alors que les impôts ont été fortement réduits.

Les ménages ont pu ainsi bénéficier de conditions favorables (faible taux d'intérêt, en contexte de faible taux d'inflation, et baisse importante des impôts), qui ont permis de soutenir leurs dépenses, celles-ci continuant à être orientés vers le secteur immobilier, n'étant pas totalement remis des pertes de richesse enregistrées suite à la chute des cours boursiers au cours de l'année 2000, notamment dans le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), bien que les cours boursiers se soient depuis améliorés.

Les investissements des entreprises, ont également fortement augmenté, notamment dans les industries des NTIC, rompant avec la contraction enregistrée les deux années précédentes. Les conditions de financement favorables, des mesures incitatives pour les industries des NTIC, ainsi que la reprise de la demande, ont permis de soutenir cette croissance des investissements.

Les exportations américaines ont également renoué avec la croissance, bénéficiant, notamment de la forte dépréciation du dollar en 2003, notamment par rapport à l'euro, en rupture avec la tendance à l'appréciation de la monnaie américaine par rapport à la monnaie européenne enregistrée en 2002. La croissance des exportations est intervenue, cependant, en contexte de croissance plus rapide des importations américaines, résultant dans la contraction de la balance commerciale.

L'assouplissement des politiques monétaire et budgétaire aux Etats-Unis, bien qu'ayant favorisé le raffermissement de la croissance de l'économie américaine, a, d'un autre côté, creusé davantage les déficits budgétaire et courant déjà considérables, accentuant les risques d'ajustement brutaux, notamment des taux de change et des taux d'intérêt, avec leurs effets déstabilisants sur les marchés financiers et sur l'économie mondiale.

Dans la zone euro, le rythme de croissance s'est encore replié en 2003 pour la troisième année consécutive, après une stagnation au cours du premier semestre de l'année. La croissance n'a été que de 0,4 %, traduisant une hausse des exportations induite par la croissance du commerce international ; la forte appréciation de l'Euro au cours de l'année n'ayant pu, en effet, totalement neutraliser les effets positifs de l'augmentation du volume des échanges mondiaux, liée principalement à la reprise dans les autres régions du monde. La contraction des investissements enregistrée les deux années précédentes a cédé la place à une relative reprise, qui continue cependant à être freinée par les incertitudes liées, notamment, à la poursuite de l'appréciation de l'euro.

Bien que la politique monétaire soit restée accommodante, avec des niveaux de taux d'intérêt historiquement bas et une relative augmentation du revenu disponible réel des ménages, liée notamment à la baisse de l'inflation, les dépenses des ménages sont restées en deçà des attentes, reflétant des anticipations encore fragiles en matière de croissance ainsi qu'une modération des salaires.

Au Japon, la situation économique s'est nettement redressée en 2003. En effet, l'activité économique, qui s'était quelque peut redressée au premier semestre de l'année 2002 mais avait de nouveau ralenti au second semestre de la même année, a

nettement repris en 2003. Elle a été essentiellement portée par la croissance des exportations, notamment vers les pays d'Asie, et en particulier vers la Chine. Elle a également été soutenue par la reprise des investissements et, dans une moindre mesure, par la croissance modérée de la consommation privée, toujours freinée par la faiblesse du marché du travail où, malgré quelques améliorations, le niveau du chômage a atteint des niveaux records. La modération de la croissance privée intervient en contexte de ralentissement de la consommation publique, guidée par la nécessité de faire face à la dette publique considérable accumulée au cours des dernières années.

Au total, le redressement de l'activité économique au Japon reste fragile au vu, notamment de la persistance de la faiblesse de la demande interne, mais aussi au vu de la persistance de problèmes structurels, notamment dans le secteur financier, et de la persistance de pressions déflationnistes, en contexte de réduction drastique de la marge de manœuvre en matière de politique monétaire et budgétaire.

2. Evolution de la situation économique dans les pays émergents et en développement

L'évolution de la situation dans les pays émergents et en développement continue d'être contrastée, bien que globalement la tendance est à l'amélioration. En Asie, la croissance continue à enregistrer des taux élevés, en dépit des effets de l'épidémie du SRAS. En Amérique Latine, la résolution en cours de la crise financière en Argentine et l'amélioration de la situation économique au Brésil, ont contribué à l'amélioration de la croissance dans la région, qui avait connu une contraction en 2002 (-0,1%). En Afrique, les réformes entreprises, des conditions climatiques favorables et l'évolution positive de la croissance et du commerce mondiaux, ont généralement eu un effet positif sur la croissance économique, qui, globalement, s'est quelque peu améliorée par rapport à 2002. Dans les pays en transition, la situation économique s'est stabilisée dans les pays de l'Europe Centrale et de l'Est, et s'est nettement améliorée en Russie.

L'activité économique dans les pays émergents d'Asie de l'Est, soutenue par des politiques économiques accommodantes et des taux de changes compétitifs, en contexte de redressement du secteur des NTIC, a continué à bénéficier de la vigueur de l'économie Chinoise. Globalement, la croissance a atteint 7,6 % dans la région, après avoir enregistré un taux de 6,5 % en 2002, pendant que la Chine enregistre une croissance de 9,1 % contre 8,0% en 2002 et 7,5 % en moyenne sur les trois années précédentes, soutenue par une forte croissance des investissements et des exportations.

Globalement, la croissance dans les pays d'Europe Centrale et d'Europe de l'Est, s'est stabilisée par rapport à son niveau de l'année 2002. C'est le cas, notamment, dans les pays devant rejoindre l'Union Européenne en 2004, où l'activité économique a subi la modération de la croissance des pays de la zone euro, en sus des effets de la nécessaire rigueur budgétaire pour satisfaire aux critères d'adhésion. L'activité dans les autres pays s'est nettement raffermie, notamment en Russie où le taux de croissance est passé de 4,3 % en 2002 à 7,3 % en 2003, soutenue par les performances du secteur pétrolier, en contexte de niveau encore élevé des prix mondiaux du pétrole, mais également par un redressement relatif de l'investissement dans le secteur hors pétrolier.

En Amérique Latine, la résolution de la crise en Argentine, qui a fortement renoué avec la croissance (8,4 % en 2003, contre -11 % en 2002 et -4,4 % en 2001), ainsi que les réformes entreprises au Brésil et dans d'autres pays de la région, ont fortement contribué à renverser la situation globale, le taux de croissance global passant de -0,1 % en 2002 à 1,6 % en 2003, avec des répercussions positives sur des pays comme l'Uruguay et le Paraguay qui avaient souffert de la crise en Argentine. Le Chili (3,1 %) et le Mexique (1,3 %), à l'instar d'autres pays de la région, ont continué à enregistrer des performances satisfaisantes.

Les autres pays en développement ont connu des situations différenciées. Les réformes entreprises ces dernières années dans beaucoup de ces pays, leurs ont permis de bénéficier de la reprise relative de la croissance économique mondiale et de l'évolution positive des échanges commerciaux mondiaux.

Globalement, le rythme de croissance dans les pays en développement a connu une relative amélioration, passant de 4,9 % en 2002 à 5,9 % en 2003. Par pays, cependant, la situation demeure très diversifiée. En particulier, la croissance dans beaucoup de pays africains a continué à subir les effets des tensions internes et régionales. Ces évolutions continuent à contrarier les efforts d'ajustement structurel, de stabilisation et de réduction de la pauvreté dans ces pays, appelant à davantage de mobilisation de la communauté internationale pour que les Objectifs de Développement du Millénium puissent être atteints.

I.2. - INFLATION ET PRIX

1. Pétrole

Durant l'année 2003, les prix mondiaux du pétrole, bien que volatiles en cours d'année, ont continué à augmenter, la hausse atteignant 15,8 % en 2003 par rapport à 2002, contre une hausse de 2,5 % en 2002 par rapport à 2001. La fin de la guerre en Irak, l'accélération de la demande mondiale liée à la reprise de la croissance et la limitation de la production décidée par l'OPEP, ont constitué les principaux facteurs à l'origine de cette évolution.

2. Produits de base

De manière générale, les prix des produits de base hors pétrole ont augmenté de près de 4 % en 2002, contre une baisse de près de 5,4 % en 2001. Cette évolution résulte, principalement, de la contraction de l'offre mondiale, notamment des produits agricoles, consécutive à des conditions climatiques défavorables dans la majorité des zones de forte production (sécheresse, inondations,…).

3. Inflation

Comme en 2002, la hausse des cours du pétrole et des produits de base en 2003 n'a généralement pas induit des pressions inflationnistes importantes. L'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation, a continué à se situer à des niveaux bas, pendant que les craintes de pressions déflationnistes se sont généralement estompées, sauf au Japon.

Dans les pays industrialisés, le taux d'inflation s'est ainsi situé à 1,8 % en 2003, légèrement plus élevé qu'en 2002 (1,5 %), reflétant la persistance d'excès de capacités de production ainsi qu'une évolution modérée des salaires, en contexte de faiblesse relative des marchés du travail. Le taux d'inflation a été de 2,3% aux Etats-Unis, contre 1,6 % l'année précédente, atténuant les risques de pressions déflationnistes, en contexte d'anticipations favorables quant au caractère durable de la reprise. Dans la zone euro, le taux d'inflation a été sensiblement le même en 2003 qu'en 2002 (2,1 % contre 2,3 %). Au Japon, l'indice des prix à la consommation a été encore négatif en 2003 (-0,2 %) et ce, pour la cinquième année consécutive. Bien que la reprise ait quelque peu atténué les pressions déflationnistes, celles-ci demeurent encore importante au vu du caractère encore fragile de cette reprise.

Dans les pays émergents et en développement, la poursuite de politiques de stabilisation macroéconomique a généralement contribué à maintenir l'inflation sous contrôle. Globalement, le taux d'inflation s'est élevé à 6,2 % en 2003 contre 6,4 % en 2002. Cependant, les disparités entre pays demeurent importantes. En Afrique, le taux d'inflation a été de 10,4 % en 2003, en hausse par rapport à 2002 (9,3 %)

reflétant notamment la hausse des produits pétroliers et des produits de base. Dans les pays de l'Afrique subsaharienne, les taux demeurent élevés (13,0 %), sensiblement au même niveau qu'en 2002. Dans les pays du Maghreb, les taux ont varié entre 2 % et 2,6 %, contre une fourchette de 1,4 % à 3,1 % l'année précédente. Dans les pays d'Europe Centrale et de l'Est, le taux a atteint 9 %, nettement inférieur à son niveau de 2002 (14,8 %), alors qu'il continue à enregistrer des niveaux à deux chiffres (13,7 %) en Russie, malgré une importante tendance à la baisse par rapport à 2002 (15,8 %).

I.3. - TAUX D'INTERET ET TAUX DE CHANGE

Les politiques monétaires dans les principaux pays industrialisés ont continué à être généralement accommodantes au cours de l'année 2003, visant à soutenir la demande interne et l'activité économique.

Aux Etats-Unis, la Federal Reserve a encore baissé son taux directeur en 2003. Le taux des fonds fédéraux est ainsi passé à 1 % contre 1,25 % à fin décembre 2002, pendant que la Banque Centrale Européenne adoptait la même attitude, ramenant son taux directeur à 2 % contre 2,75 % à fin décembre 2002. Dans le même temps, la Banque du Japon a poursuivi sa politique de taux zéro, en soutien à l'activité économique. En conséquence, les taux sur les dépôts (Libor - six mois) ont baissé pour atteindre 1,2 % pour les dépôts en dollar, 2,3% pour les dépôts en euro et 0,1% pour les dépôts en yen, contre 1,9 %, 3,3 % et 0,1 % respectivement en 2002.

Sur les marchés de change, le dollar a poursuivi sa dépréciation par rapport aux principales monnaies, et particulièrement par rapport à l'euro, en réponse à l'aggravation des déficits budgétaire et courant des Etats-Unis et aux tensions géopolitiques, en dépit de la bonne reprise de l'économie américaine. Cette reprise est, en effet, encore considérée fragile, étant essentiellement alimentée par le caractère expansionniste de la politique budgétaire. Au total, le taux de change nominal est passé de 0,94 dollar pour 1 euro en 2002 à 1,13 dollar pour un euro en 2003. En termes nominaux effectif, le dollar s'est déprécié de 20 %.

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

GRAPHIQUE 1

INFLATION EN (%)

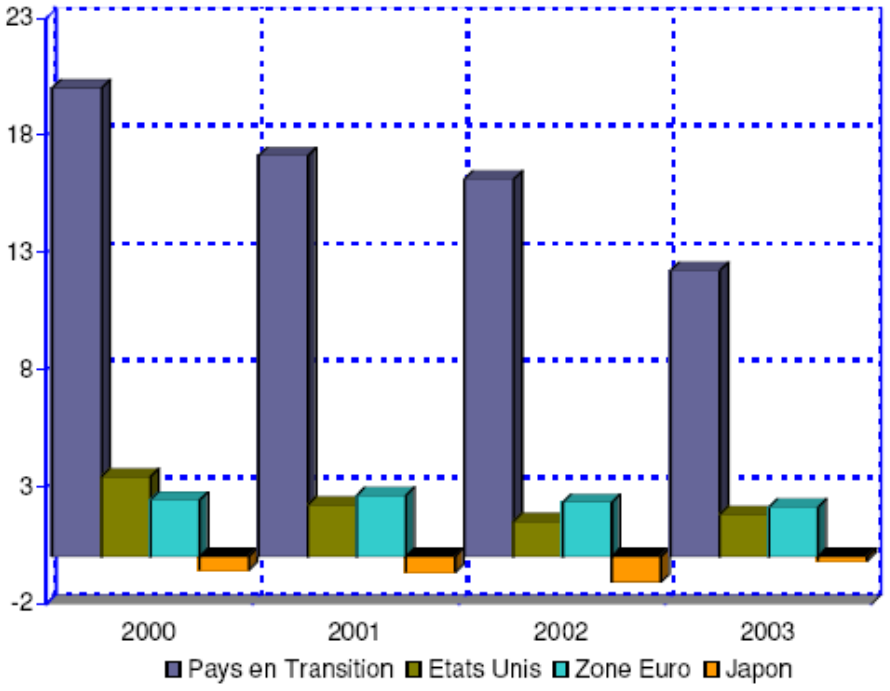

GRAPHIQUE 2

PRODUCTION VARIATION ANNUELLE (%)

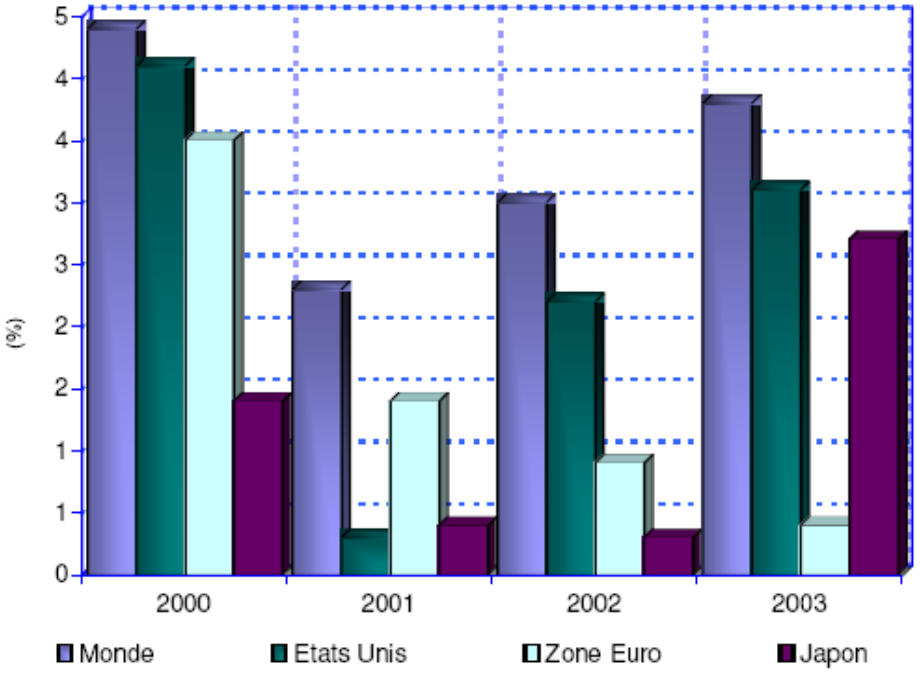

PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'ECONOMIE MONDIALE

(Variation annuelle en pourcentage)

	2001	2002	2003
Production			
Monde	2.3	3.0	3.8
Pays industrialisés	0.9	1.7	2.1
Etats-Unis	0.3	2.2	3.1
Zone Euro	1.4	0.9	0.4
Japon	0.4	0.3	2.7
Asie *(Pays nouvellement industrialisés)*	0.8	4.3	4.8
Chine	7.4	8.0	9.1
Europe Centrale et de l'Est	3.0	4.3	4.1
Russie	5.0	4.7	7.3
Amérique Latine	0.6	-0.1	1.6
Afrique	3.6	3.5	3.8
Commerce mondial	0.1	3.2	4.1
Prix			
Pétrole	-13.9	2.5	15.8
Matières de base	-5.4	0.5	7.1
Inflation			
Pays industrialisés	2.2	1.5	1.8
Etats-Unis	2.8	1.6	2.3
Zone Euro	2.6	2.3	2.1
Japon	-0.7	-1.1	-0.2
Pays en développement	5.8	6.2	6.4
Afrique	12.8	9.3	10.4
Pays en transition	17.1	16.1	12.2
Taux d'intérêt			
Taux directeurs (fin de période)			
Etats-Unis	1.75	1.25	1.0
Zone Euro	3.25	2.75	2.0
Japon	0.05	0.05	0.0
Libor six mois			
Dollar US	3.7	1.9	1.2
Euro	4.2	3.3	2.3
Yen	0.2	0.1	0.1

CHAPITRE II :
ACTIVITE ECONOMIQUE ET PRIX

La reprise de la croissance, qui s'est manifestée dès 2001, a connu en 2003 une vigoureuse accélération grâce notamment à la bonne tenue des exportations d'hydrocarbures (quantités et prix), à la pluviométrie favorable qui a rendu possible une forte progression de la production agricole et à l'élargissement significatif de la demande finale, stimulée par l'expansion des investissements publics et par l'essor de la consommation des ménages.

Les principaux indicateurs du secteur réel confirment le retour au sentier de la croissance économique. En effet, avec 6,8 % de hausse en volume en 2003, le produit intérieur brut a enregistré sa plus forte croissance des deux décennies passées.

L'année 2003 s'est, en outre, caractérisée par la forte croissance de la production de tous les secteurs d'activité qui ont enregistré des hausses en volume presque toutes supérieures à 4 % ; la consommation finale ayant gagné un point de croissance à hauteur de 4,1% et l'expansion des investissements se poursuivant à un rythme élevé (5,7 %), mais inférieur à celui (7,6 %) de l'année 2002 compte tenu des capacités de réalisation et de monitoring.

Les échanges extérieurs, favorables depuis 2000, continuent de contribuer fortement à la consolidation de la stabilité macro financière et à la croissance économique. En 2003, les exportations ont progressé de plus de 30 % en valeur et l'excédent des échanges de biens et services a augmenté de 77,3 % malgré la forte expansion des importations (10,9 %) engendrée par la croissance des investissements et de la consommation finale.

Ces bonnes performances de croissance au cours de l'année 2003 se sont conjuguées avec un recul (3,6 points en 2 ans) du taux de chômage à hauteur de 23,7 % de la population active. Mais la reprise de l'inflation, encore modérée mais significative, est endogène au rythme élevé d'expansion de la demande.

II.1 - PRODUCTION, DEMANDE ET CROISSANCE

Après deux années successives de faible croissance, la reprise économique entamée en 2001 s'est consolidée et amplifiée au cours des années 2002 et 2003.

La demande domestique, stimulée par de considérables investissements publics en contexte de recettes budgétaires en très forte hausse et par l'expansion de la consommation des ménages, a fortement contribué à la croissance.

GRAPHIQUE 3
EVOLUTION DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT EN VOLUME

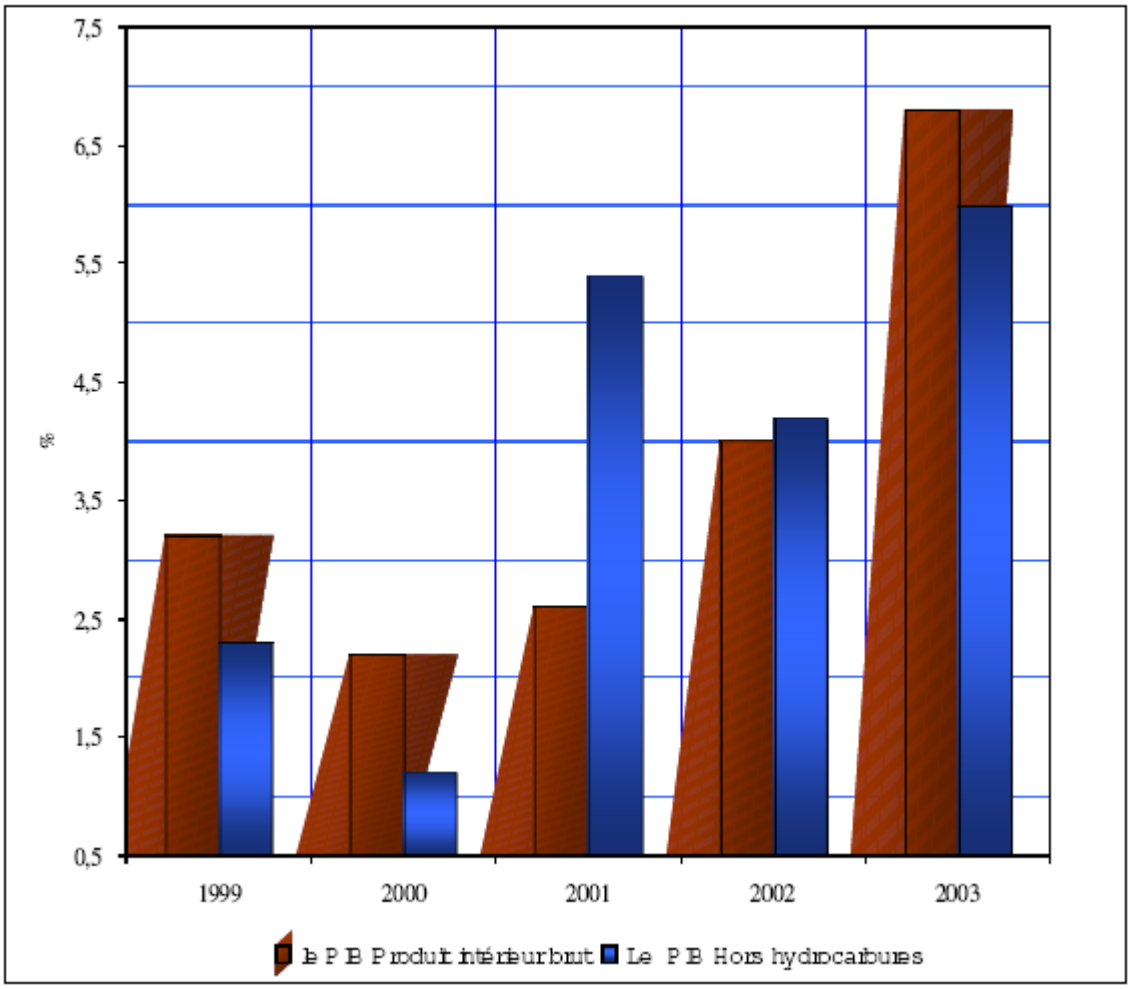

II.1.1 - Evolution de l'activité

En 2003, l'activité économique s'est intensifiée et le rythme de croissance s'est accéléré. Les taux de croissance du produit et de la production intérieure bruts en

volume se sont redressés pour atteindre respectivement 6,8 % et 7,1 %, dépassant ainsi de 1,7 et 1,6 points de pourcentage ceux de l'année 1998, leur plus haut niveau de la décennie 1990.
Outre la forte contribution du secteur des hydrocarbures, les autres secteurs d'activité ont aussi largement participé à la croissance de 2003. Le produit intérieur brut hors hydrocarbures continue à progresser et a atteint un rythme de 6 % en volume pour la première fois. Comme pour l'année précédente, cette croissance est en grande partie attribuée au dynamisme des secteurs du bâtiment et travaux publics (BTP).

Eu égard aux conditions climatiques favorables et notamment une pluviométrie suffisante dont elle est fortement dépendante, la campagne agricole a obtenu des résultats exceptionnels. Selon la prévision de clôture de l'année 2003, la production agricole en volume a progressé de 17 %, dépassant ainsi les excellentes performances de l'année 2001 (13,2 %) après le recul enregistré en 2002.

La production céréalière a plus que doublé (114 %) et a réalisé un véritable bond avec près de 4,2 millions de tonnes sans utilisation intensive d'engrais chimiques ; leur consommation s'étant stabilisée à environ 200 000 tonnes.

La production végétale hors céréales, moins volatile en raison de l'extension des capacités d'irrigation, a aussi progressé mais dans des proportions plus modestes (4 %), en net progrès par rapport à la campagne précédente qui a enregistré une légère hausse (0,8 %).

La production animale, quant à elle, continue à se développer régulièrement. Elle a réalisé une croissance réelle de 7 % confirmant ainsi la progression de 5 % de l'année précédente.

Au total, la valeur ajoutée du secteur agricole représente 11,7 % de la valeur ajoutée totale et près de 21 % de la valeur ajoutée hors hydrocarbures ; ce secteur demeurant au second rang, après celui des services, en matière de contribution à la croissance économique hors hydrocarbures.

Le secteur des hydrocarbures demeure prépondérant dans l'activité économique avec près de 44 % de la valeur ajoutée totale et 92 % des exportations de biens et services en 2003.

Corrélativement, la fiscalité pétrolière en hausse de près de 34% représente plus des 2/3 des recettes budgétaires.

SECTEUR REEL

GRAPHIQUE 4

EVOLUTION DE LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE
& DU PRODUIT INTERIEUR BRUT (EN VOLUME)

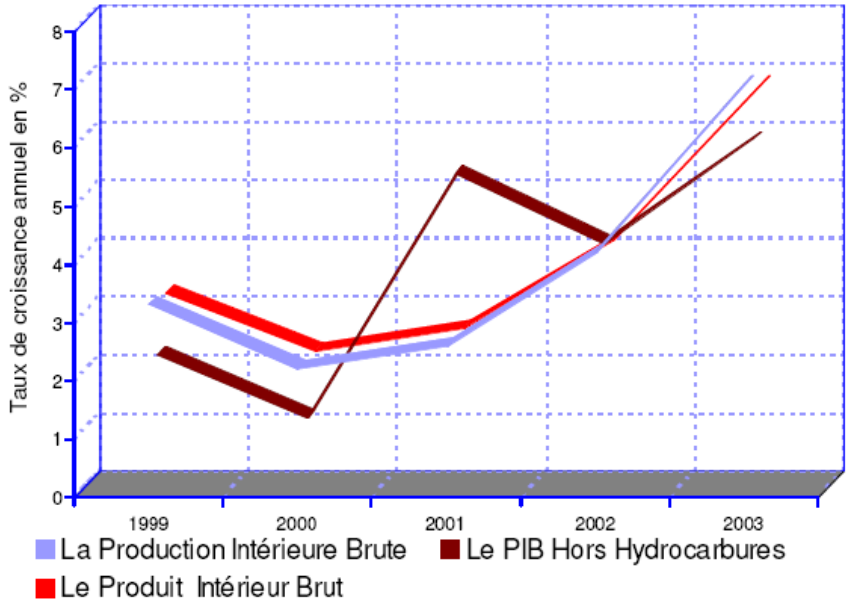

GRAPHIQUE 5

EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE
EN (VOLUME)

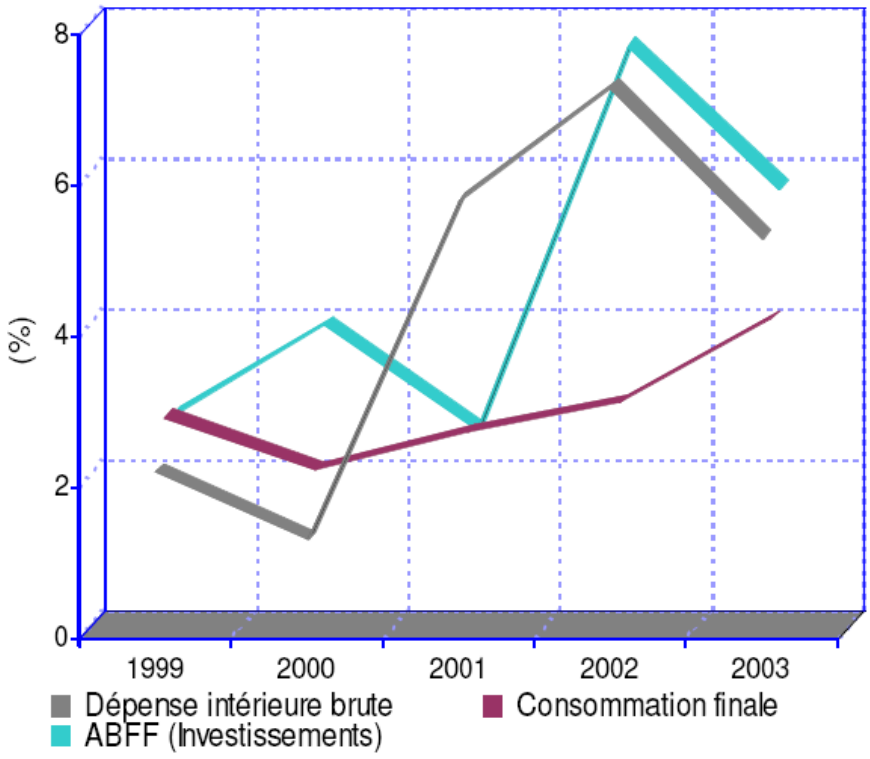

Avec 8,4 % de hausse de la valeur ajoutée en volume en 2003, le secteur des hydrocarbures a connu sa plus forte croissance des dix dernières années dans un contexte de bonne tenue des prix sur le marché international de l'énergie qui ont progressé de 14,7 % en moyenne annuelle pour le pétrole brut et de 27,9 % pour le gaz naturel. En effet, les exportations d'hydrocarbures liquides et d'hydrocarbures gazeux ont fortement progressé ; les premiers (32,8 % pour le pétrole brut) pendant que les seconds ont enregistré une croissance moindre (3,1 % pour le gaz naturel liquéfié et 1,9 % pour le gaz naturel).

Le dynamisme du secteur du bâtiment et travaux publics se confirme en 2003, même si le rythme de croissance est en léger recul par rapport à celui de l'année 2002. Le lancement de projets neufs et du programme de reconstruction des infrastructures détruites par le séisme, la poursuite de la réalisation de nom-breux programmes en cours d'infrastructures et de logements et l'extension des travaux publics pétroliers liée à l'accroissement des capacités d'extraction, se sont traduits par une vigoureuse croissance de la valeur ajoutée (5,5 %) qui demeure cependant en deçà des excellentes performances de l'année précédente (8,2%). Ce relatif fléchissement est dû à l'inadéquation des capacités de réalisation face aux programmes d'investissements.

Les indicateurs conjoncturels du secteur des BTP, vente de matériaux de construction, ciment et rond à béton, confirment à la fois la poursuite de son expansion et le ralentissement de son rythme de croissance par rapport à l'année 2002. Ainsi et au cours des 9 premiers mois de l'année 2003, les disponibilités en ciment et en rond à béton sont en légère baisse pour le premier produit (-2,2 %) et en forte croissance pour le second (16,2 %). Il en est de même pour la livraison de logements neufs qui est en progression (114 000 logements dont 74 000 logements sociaux livrés en 2003).

En plus des facteurs structurels entravant la croissance du BTP, notamment un nombre insuffisant d'entreprises de taille et de compétence adéquates pour la réalisation de grands projets, les disponibilités en ciment ont contraint fortement les capacités de production existantes. Cependant et avec 18,7 % de la valeur ajoutée des secteurs hors hydrocarbures, la contribution du secteur du BTP à la production hors hydrocarbures reste identique à celle de l'année 2002 et dépasse de 4,5 points celle du secteur industriel.

Après deux années de forte hausse supérieure à 5 %, la croissance du secteur des services est restée appréciable en 2003 avec un rythme de 4,3 % en volume. Cette

activité a participé pour 46,3 % à la valeur ajoutée hors hydrocarbures et a crée plus du quart de la valeur ajoutée totale ; cette dernière proportion étant en baisse de 2,2 points en raison de la forte expansion de l'agriculture et du secteur des hydrocarbures.

La croissance du secteur des services a été tirée par le développement des activités de transport induit par l'expansion du commerce extérieur (22,5 % en valeur), du BTP et de la production céréalière ainsi que par l'expansion du commerce et de la distribution en relation avec la forte croissance des importations de marchandises (11,4 % en valeur).

Contrairement aux autres secteurs d'activité qui ont tous enregistré une croissance en volume supérieure à 4 % en 2003, l'industrie continue à manifester moins de dynamisme et sa valeur ajoutée ne progresse que modérément et à hauteur de seulement 1,8 %, soit un recul de 1,1 point par rapport à l'année 2002. Ce secteur ne participe plus guère à la valeur ajoutée du secteur que pour 8 % soit près de 4 points de moins que l'agriculture, une proportion qui le relègue au dernier rang en la matière.

Au total, la croissance économique entamée en 2001 et qui s'est accélérée au cours des années 2002 et 2003 a permis de faire reculer le chômage dont le taux est tombé à 23,7 % en 2003 contre 27,3 % en 2001. Ce résultat positif n'est cependant pas à la mesure des immenses besoins de la société, d'autant que les emplois permanents ne représentent que 70 % de la population occupée et que le chômage des jeunes de la tranche d'âge 20 à 29 ans atteint 38,3 % et que les femmes ne représentent que 14% de la population occupée.

L'économie nationale a donc gagné en vitalité et a retrouvé un rythme de croissance élevé en 2003 et plus conforme aux objectifs nationaux de développement économique et social. Cependant, pour rendre durable la forte expansion de l'année 2003 il importe de diversifier les sources de la croissance, de créer des conditions plus favorables pour la relance soutenue de l'investissement productif hors hydrocarbures et au développement des ressources humaines, seuls à même de garantir une croissance saine, endogène et entretenue et de répondre aux considérables besoins sociaux fondamentaux d'emploi, de logement, de santé et d'éducation.

II.1.2 - Production industrielle

Les données de l'année 2003 de l'Office National des Statistiques (ONS) relatives à l'activité industrielle et les prévisions de clôture de l'exercice montrent que la croissance de la valeur ajoutée en volume de l'industrie n'est plus que de 1,8 % contre

2,9 % l'année précédente, soit un recul de 1,1 point. Elle est, en outre, inférieure à celle réalisée au cours de l'année 2001.

Ce ralentissement de la croissance de la production industrielle concerne aussi bien le secteur public que le secteur privé dont la croissance réelle estimée ne dépasserait pas 1,8 %, en très net recul par rapport aux 7 % d'expansion de l'année précédente qui a été réalisé en dépit de la crise persistante des deux branches des textiles et des cuirs.

La croissance de l'indice de la production industrielle du secteur public en 2003 est positive (0,4 %) mais très faible. La hausse de cet indice est due à la vitalité du secteur des hydrocarbures dont l'indice de production a augmenté de 4,2 %, essentiellement en raison de la hausse de la production du pétrole brut et du gaz naturel.

Hors hydrocarbures, l'indice de la production du secteur industriel public qui a connu une faible croissance (0,4 %) en 2002, a enregistré un recul de 1,3 % en 2003. L'industrie manufactu-rière connaît une dépression persistante et son indice baisse de 3,3 % en 2003 et ne représente plus guère que près de 70 % de son niveau de 1989.

Sept des dix secteurs d'activité industrielle publique ont connu de fortes baisses et deux d'entre eux (chimie-plastique et agroalimentaire) enregistrent de fortes chutes de production de 10,4% et de 20,6 %. Les trois autres secteurs ont, par contre, réalisé de bonnes performances en 2003, voire exceptionnelles pour l'industrie sidérurgique et mécanique et l'énergie dont la production a progressé de 9,1 % pour le premier secteur et de 6,6 % pour le second.

La production des industries sidérurgique, métallurgique, mécanique et électrique (ISMME publiques) continue à se redresser depuis le dernier trimestre de l'année 2002. La croissance de ce secteur est tirée par la forte progression de la production des biens d'équipement métalliques qui a quasiment doublé et de la branche sidérurgie dont la hausse est moindre mais néanmoins considérable (22,3 %). En effet, la forte demande induite par le programme de construction de logements neufs a stimulé la demande de produits sidérurgiques et notamment celle du " rond à béton " dont la production a plus que doublé en 2003.

PRIX A LA CONSOMMATION

GRAPHIQUE 6

INDICE ANNUEL

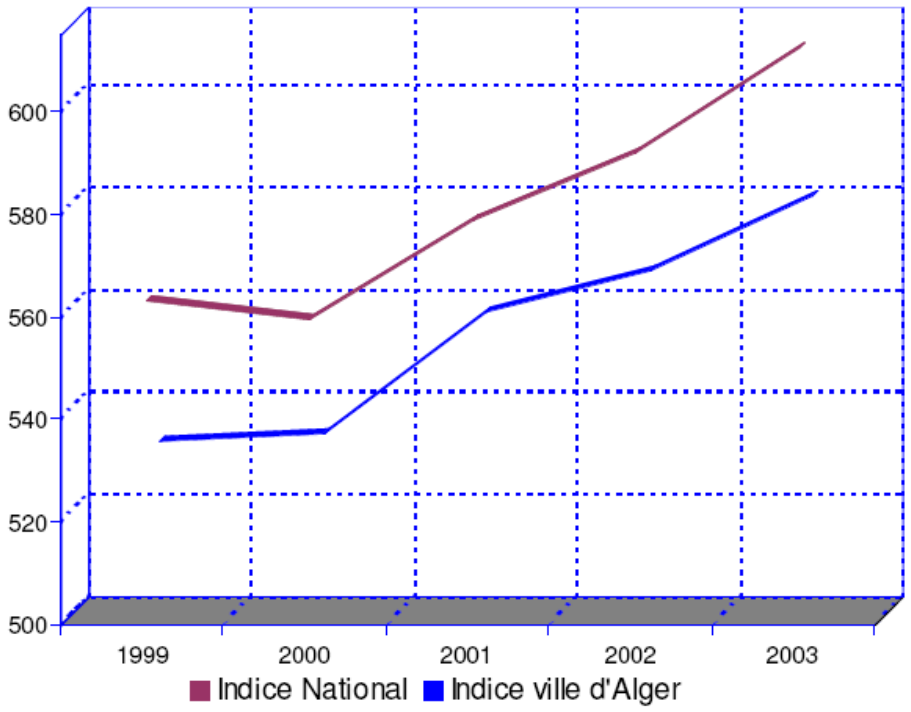

GRAPHIQUE 7

INFLATION MOYENNE ANNUELLE

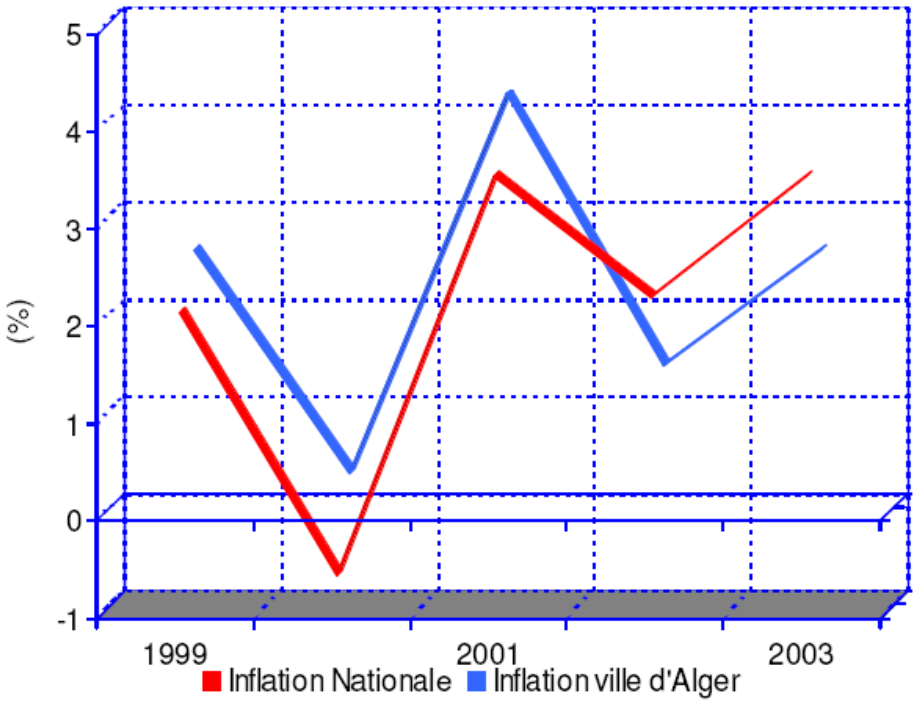

La croissance des branches du secteur des ISMME publiques est cependant très contrastée, car deux branches à forte valeur ajoutée à savoir la fabrication de véhicules industriels et la fabrication des biens d' équipement mécaniques, soumises à une forte concurrence, ont reculé respectivement de 18,6 % et de 9,3 % en 2003.

La production d'énergie continue de croître et avec un rythme plus élevé en 2003. Après la hausse de 4,3 % de son indice réalisée en 2002, sa croissance s'est accélérée pour atteindre 6,6 % au cours de l'année 2003. Ce secteur de la production de l'énergie demeure le seul qui connaisse une croissance régulière, d'autant plus que l'indice de production atteint en 2003 est le double de celui de 1989.
Le troisième secteur à croissance positive du secteur public, mais modeste, est celui des mines et carrières dont l'indice de production a augmenté de 0,6 % grâce essentiellement à la forte expansion de près de 23 % de l'extraction des minerais de fer et de phosphates. Par contre, l'indice de production de cette activité du secteur privé s'est relativement stabilisé en 2003.

Le secteur des matériaux de construction et de la céramique du secteur public n' a pas pu suivre la forte demande impulsée par les travaux publics et les programmes de construction d'infrastructures et de logements. Exceptée l'industrie du verre qui connaît un regain de vitalité depuis deux ans et une croissance régulière atteignant un taux de 31,8 % en 2003, toutes les autres branches de ce secteur régressent. Par contre, la même activité du secteur privé a progressé de 2,4 %.

Avec 13,6 % de croissance en 2003, la fabrication d'engrais est la seule branche du secteur public de la chimie qui progresse. Toutes les autres branches reculent, parfois considérablement avec des taux à deux chiffres comme la fabrication de peinture (17,7 %) et celle des résines (30,7 %) aboutissant au repli de 10,4 % de la production de tout le secteur de la chimie. Le secteur privé, quant à lui, progresse de 2,2 %.

Malgré l'excellente campagne agricole, l'industrie agroalimentaire publique est toujours en dépression. Hormis la fabrication de sucre qui retrouve son niveau de 1989 et qui a quasiment doublé sa production en 2003, toutes les autres branches sont en net repli à des taux à deux chiffres pour la majorité d'entre elles. Cette évolution aboutit à une baisse de 20,6 % de l'indice de la production agroalimentaire publique qui ne représente plus que le 1/3 de son niveau de 1989. L'indice de la production agroalimentaire privée a progressé modérément de 1,7 %.

Les trois autres secteurs publics que sont l'industrie du cuir, celle du bois et papier et celle du textile, dont la production est fortement concurrencée par les produits

importés, ont tous enregistré une croissance négative de l'indice. Par contre, ces même activités du secteur privé ont progressé à des taux supérieurs à 10 % en 2003. Au niveau global, face à la hausse de la demande en biens de consommation et en biens d'équipement, l'offre du secteur industriel public et privé est restée insuffisante. D'où l'impératif de la modernisation et de l'extension de l'outil industriel public et privé, par un vigoureux effort d'investissement et de restructuration visant à accroître l'efficacité, à créer des emplois durables et à générer de la richesse par une croissance saine et soutenue.

II.1.3 - Demande

Comme pour l'année précédente mais dans un moindre degré, la croissance hors hydrocarbures a été tirée en 2003 par l'expansion de la demande intérieure elle même résultant de la hausse des investissements et de la consommation finale.

En effet, la hausse de la demande de produits industriels et des biens de consommation est confirmée par les enquêtes de conjoncture de l'Office National des Statistiques (ONS) auprès des entreprises industrielles et des commerçants grossistes.

La dépense intérieure brute qui a progressé de 5,3 % en volume, taux substantiel mais en recul de 2 points par rapport à 2002, a une fois de plus fortement contribué à la croissance globale.

L'effort d'investissement s'est poursuivi mais à un rythme plus modéré que celui de l'année précédente, la croissance en volume n'étant plus que de 5,7 % en 2003 contre 7,6 % en 2002, en raison du niveau élevé déjà atteint et des faibles capacités de réalisation en la matière dans l'économie nationale.

Le poids des investissements dans la dépense intérieure brute s'est accru de 1,1 point de pourcentage en deux (02) ans et a atteint 27,7% de cet agrégat en 2003, alors qu'il représente désormais près de 24 % du produit intérieur brut.

L'investissement en équipements publics a été orienté essentiellement vers la réalisation d'infrastructures et de logements sociaux et a très fortement impulsé la demande avec une hausse considérable de 29 % en 2003.
La poursuite de la reprise des crédits bancaires à moyen terme aux entreprises, destinés à l'extension et au renouvellement des équipements et à la construction immobilière, est un autre indice de l'expansion de l'investissement dans l'économie nationale.

A un rythme moins élevé que celui de l'investissement, la croissance de 4,1 % de la consommation finale en 2003 a gagné 1,1 point par rapport à l'année précédente et représente, pour la seconde année consécutive, la croissance la plus élevée de la décennie. En outre, la consommation des ménages qui progresse au même rythme que la consommation finale (4,1 %), conjuguée à celle des administrations qui a gagné 1,3 points de hausse et a atteint 4,2 %, a amplifié l'effet multiplicateur des investissements au cours de l'année 2003.

Les exportations de biens hors hydrocarbures, comme par le passé, n'ont contribué que très faiblement à la demande, en contexte de forte demande de produits importés qui a d'ailleurs progressé de près de 11 % en 2003. En particulier, les 2/3 de l'augmentation des importations concernent les biens d'équipement et les demi-produits et sont donc essentiellement destinés à satisfaire la demande du secteur productif.

Cette évolution illustre la persistance de la vulnérabilité et de la dépendance de l'économie nationale, à en juger par la forte sensibilité aux importations et la très faible diversification des exportations.

Au total, la croissance de la demande conjuguée à la relative rigidité de l'offre intérieure a conduit à une hausse significative des prix qui ont augmenté de 3,5 % pour l'indice national et de 2,6 % pour l'indice du Grand Alger.

II.2 - EVOLUTION DES PRIX

Contrairement à l'année précédente caractérisée par la baisse significative des prix à la consommation, des prix de gros des fruits et légumes et des prix à la production industrielle, l'inflation a repris en 2003.

Les indices de prix à la consommation, à la production industrielle et des prix de gros des fruits et légumes indiquent tous une tendance haussière. C'est ainsi que l'indice national des prix à la consommation a augmenté de 3,5 % en 2003 contre 2,2 % l'année précédente et celui des produits industriels du secteur public a progressé de 3,8 % contre 3 % en 2002.

II.2.1 - Les prix à la production industrielle

La hausse des prix des produits industriels du secteur public dont le rythme s'était ralenti progressivement en 2001 - 2002 a repris en 2003, pendant que les prix de ceux du secteur privé sont demeurés quasiment stables à 0,6 %.

Les données de l'année 2003 pour le secteur public indiquent une hausse moyenne de 3,6 %, supérieure à celle de l'année précédente qui était de 3 %.

Exceptée l'industrie textile dont les prix ont baissé de 4,4 % au cours de l'année 2003, tous les autres secteurs de l'industrie publique ont augmenté leur prix dans des proportions variant de 1 % pour le secteur bois et papiers à 7,2 % pour les mines et carrières. Dans l'industrie publique, la hausse des prix a dépassé 4% pour cinq secteurs d'activité.

Cependant et malgré une forte demande, le secteur des matériaux de construction a connu une relative bonne tenue des prix qui ont progressé de 3,6 % en 2003. Les prix de l'industrie du bois, quant à eux, sont restés quasiment stables avec 1 % de croissance. Ceux de l'industrie agroalimentaire ont enregistré une hausse de 3,6 %.

Le secteur industriel privé continue à maîtriser l'évolution de ses prix qui ne progressent que de 0,6 % environ en 2003, évolution qui confirme celle des deux années précédentes au cours desquelles ils ont été quasiment stables avec des hausses inférieures à 0,4 %. En fait, seules deux activités privées (sidérurgie, mécanique et électricité, et textiles) ont enregistré des hausses de prix d'environ 6 %.

II.2.2 - Evolution des prix à la consommation

Après une évolution modérée au cours de l'année précédente, les prix de détail, tels que mesurés par l'indice des prix à la consommation, ont notablement augmenté et leur rythme de hausse s'est accéléré. L'indice national, base 100 en 1989, a atteint 641 points en décembre 2003 et a donc progressé de 3,5 % en moyenne annuelle et celui de la capitale, avec 598,1 points, indique une hausse de 2,6 %, taux supérieurs respectivement de 1,7 et de 1,2 points de pourcentage à leur niveau de l'année précédente.

La tendance à la désinflation entamée en 1999 (2,6 %) s'est ainsi retournée pour la seconde fois après une première inflexion en 2001 (4,2 %) et la hausse des prix à la

consommation (indice du Grand Alger) a de nouveau repris avec un rythme moyen annuel de 2,6 % en 2003 contre 1,4 % pour l'année 2002.

Par ailleurs, l'indice national qui avait régulièrement baissé au cours du premier semestre 2002 a recommencé à croître au début du second semestre de la même année et cette hausse, interrompue pendant le premier trimestre 2003, a repris pour le reste de l'année. Avec 623,5 points en octobre 2003, l'indice national a dépassé son maximum de 619,7 points atteint en décembre 2001.

En décembre 2003, le glissement annuel de l'indice national a atteint 6,4 % après avoir culminé à 6,9 % en octobre de cette année. Ces glissements annuels qui étaient négatifs au cours du premier trimestre sont devenus positifs depuis avril et, exceptée une légère baisse en juillet, ils n'ont cessé de croître depuis. Le profil du glissement annuel des prix de 2003 est semblable à celui de l'année 2001 durant laquelle a été enregistrée une baisse au premier trimestre et une hausse supérieure à 4 % à partir de mai aboutissant à un maximum de 9,4 % en décembre.

En novembre 2003, l'indice national et l'indice de la ville d'Alger ont culminé à hauteur respectivement de 604 et 601,2 points puis ont légèrement fléchi en décembre. Au cours de cette année, l'indice national a connu 6 baisses et 6 hausses mensuelles ; quasiment toutes les hausses (5 sur 6) étant supérieures à 1,2 % avec un maximum de 2,9 % en novembre et les baisses, à l'exception de celle du mois de juillet (-1,5 %), demeurant de faible amplitude.

Selon les huit groupes de produits et en moyenne annuelle, l'indice national a enregistré sept hausses et une seule baisse au cours de l'année 2003. La baisse de 0,5 % est le fait du groupe éducation et culture dont les prix sont stables ou en repli depuis cinq ans.

Les deux groupes de produits (alimentation, transports et communication) ont connu les plus fortes augmentations en moyenne annuelle, soit respectivement 4,5 % et 7 %. En effet, compte tenue de leur pondération respective 44 % et 11,5 % dans l'indice, l'évolution de leurs prix constitue le principal facteur de hausse de l'indice national.

Tirée par l'inflation élevée des prix des produits agricoles frais, la considérable croissance des prix des produits alimentaires (4,5 % pour l'indice national et 3,9 % pour l'indice d'Alger) conjuguée à l'importante pondération de ce groupe dans l'indice a très fortement contribué à l'augmentation du niveau général des prix de détail. La hausse mensuelle la plus élevée (4,4 %) pour les biens alimentaires a été enregistrée

en novembre 2003, mois de ramadhan ; cette flambée saisonnière étant entraînée par la croissance élevée de la demande et la rigidité de l'offre en contexte d'insuffisante organisation des marchés.

Plus de 94 % de la hausse des prix est imputable aux produits agricoles frais et aux services avec une nette prédominance pour les premiers qui concourent pour près de 70 % à la progression de l'indice du Grand Alger. Les prix des produits alimentaires industriels, quant à eux, sont demeurés quasiment stables ; leur variation moyenne annuelle pour 2003 s'étant limitée à 0,3 % et leur contribution à l'inflation demeurant très faible avec moins de 1,9 %.

La hausse de l'indice du groupe transport et communication a été principalement induite par le relèvement des tarifs du transport aérien (18,3 % pour le transport aérien domestique et 27,8 % pour le transport aérien international vers l'Europe pour l'année 2003) et par ceux des télécommunications, et notamment des communications téléphoniques domestiques.

L'indice national de deux autres groupes de produits, meubles et divers, est demeuré quasiment stable avec des variations de 0,3% et 0,5 % en 2003. Celui des trois derniers groupes a progressé plus vivement avec des hausses de 1,6 % pour le groupe hygiène et santé corporelle, 1,8 % pour l'habillement et enfin 2,8% pour le logement et charges.

Pour la ville d'Alger, à l'exception du groupe éducation et culture dont les prix ont augmenté plus fortement qu'au niveau national (0,2 % contre -0,5 %), ceux de tous les autres groupes de produits ont évolué plus modérément que l'indice national avec des taux moyens annuels variant de -0,4% pour le groupe meubles à 5,6 % pour le groupe transport et communication.

L'inflation "sous-jacente" ou fondamentale, appréciée par l'indice hors produits agricoles frais, s'est limitée à seulement 1,1 % en 2003 contre 1,6 % en 2002 et 3,7 % en 2001. Ce lissage de l'indice des prix exclut, en fait, les 28,8 % de l'indice général concernant les produits dont les prix sont très volatiles.

Enfin, le différentiel d'inflation entre l'Algérie et l'Europe des 15, le premier client et premier fournisseur, qui était à l'avantage de l'économie nationale durant les 12 mois consécutifs de mai 2002 à avril 2003, s'est retourné et est devenu défavorable depuis et l'est demeuré. De surcroît, l'écart d'inflation en glissement annuel s'est amplifié passant de 1,4 point en mai 2003 à 2,2 points en fin d'année et a abouti à la détérioration des prix relatifs.

CHAPITRE III :
CONVERTIBILITE,
BALANCE DES PAIEMENTS ET
DETTE EXTERIEURE

Le processus de convertibilité du dinar pour les transactions extérieures courantes a été complété en 1997, parallèlement à la libéralisation du commerce extérieur et des paiements courants engagés au début des années 1990, dans un contexte de relative viabilité de la balance des paiements.

III.1 - LA CONVERTIBILITE COURANTE

La convertibilité commerciale du dinar entamée dès 1991, a été véritablement mise en œuvre en 1994, car la libéralisation des paiements au titre des importations a été effective dès cette année. Cette convertibilité commerciale a été appuyée par la mise en place, en octobre 1994, du fixing pour la détermination du taux de change en fonction de l'offre et de la demande sur le marché des changes.

La seconde étape dans le processus de convertibilité courante du dinar a été entamée en juin 1995, avec l'autorisation des dépenses de santé et d'éducation. Ces dépenses dites "transactions courantes invisibles" sont autorisées sur pièces justificatives et dans la limite de montants annuels.

Les dépenses pour voyage à l'étranger des nationaux, quant à elles ont été autorisées en août 1997. Ce droit de change a complété le processus de convertibilité du dinar au titre des transactions extérieures courantes. Il est effectif depuis le 15 septem-bre 1997 au niveau des guichets des banques et établissements financiers intermédiaires agréés, dans la limite d'un montant annuel.

Ainsi, la Banque d'Algérie satisfait et/ou autorise les demandes de devises étrangères, sous réserve que ces devises soient destinées à effectuer des paiements ou des transferts afférents à des transactions courantes, et non à procéder à des transferts de capitaux non autorisés.

La convertibilité courante du dinar a été ainsi établie dans un contexte de consolidation de la viabilité de la balance des paiements (1996-1997) et de stabilité du cours du dinar sur le marché interbancaire. Ce marché interbancaire des changes a été mis en place en début de l'année 1996.

Ce qui a permis à l'Algérie, en tant que pays membre du Fonds Monétaire International depuis septembre 1963, d'adopter en septembre 1997 les dispositions de l'Article VIII des statuts du Fonds Monétaire International.

En vertu des obligations générales des pays membres au titre de l'article VIII des statuts du Fonds Monétaire International, chaque Etat membre s'engage, notamment, à ne pas recourir à des restrictions à la réalisation des paiements et transferts afférents à des transactions internationales courantes.

La convertibilité courante du dinar contribue à promouvoir un environnement favorable aux investissements étrangers, dans un climat de stabilité du taux de change effectif réel. Les investissements étrangers bénéficiant de la garantie de transfert des bénéfices et du produit de la cession éventuelles des actifs.

La convertibilité courante du dinar va de pair avec le contrôle des changes qui est poursuivi avec rigueur, notamment, en ce qui concerne l'adéquation entre les flux financiers et les flux de biens et services entre l'Algérie et le reste du monde, ainsi que la régularité des mouvements de capitaux.

L'Accord d'Association avec l'Union Européenne, paraphé en décembre 2001, est bien en phase avec les dispositions de l'article VIII des statuts du Fonds Monétaire International en ce qui concerne les paiements relatifs à des transactions courantes.

L'année 2003 s'est caractérisée par la poursuite active des négociations en vue de l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), pendant que le cadre législatif a été renforcé pour assurer la conformité des règles commerciales avec celles de l'OMC.

Ainsi, l'Algérie continue d'inscrire ses relations économiques, commerciales et en matière d'investissement, avec ses partenaires dans un cadre universel et normalisé au niveau multilatéral.

III.2 - BALANCE DES PAIEMENTS ET MARCHE DES CHANGES

L'évolution au cours de l'année 2003 des principaux indicateurs de la position financière extérieure confirme la bonne viabilité de la balance des paiements et témoigne de la solidité de la position des réserves de change atteinte à fin 2003, d'autant plus que l'année 2000 a constitué le début de la reconstitution des réserves officielles de change.

Les prix du pétrole, dont l'impact sur la balance des paiements reste important, ont enregistré une augmentation au premier semestre de 2003 (28,9 dollars/baril) pour se stabiliser au se-cond semestre de l'année 2003 à ce niveau de performance (28,9 dollars/baril). Pour cette année, le prix moyen atteint est donc de 28,9 dollars/baril, bien au-dessus de la moyenne (25,2 dollars/baril) enregistrée en 2002 et celle (24,8 dollars/baril) de 2001.

Le montant des exportations d'hydrocarbures est évalué à 11,98 milliards de dollars au second semestre de l'année 2003, soit le montant réalisé au premier semestre de la même année, totalisant environ 23,99 milliards de dollars pour toute l'année. Ces performances dépassent significativement les réalisations semestrielles (8,2 et 9,9 milliards de dollars) et annuelle (18,1 milliards de dollars) de l'année 2002. Il importe de rappeler que pour l'année 1999, les exportations d'hydrocarbures n'avaient totalisé que 11,9 milliards de dollars.

Par ailleurs, le montant des exportations d'hydrocarbures comporte la part des associés de Sonatrach qui est en augmentation et qui a atteint 9,2 % en 2003.

Les exportations hors hydrocarbures, quant à elles, enregistrent une très légère baisse, tout en restant à un niveau encore très faible. La perspective de l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union Européenne et de l'adhésion à l'OMC met en avant la nécessité d'augmenter ces exportations pour asseoir durablement la compétitivité externe de l'économie nationale et donc une intégration plus efficace aux échanges internationaux notamment régionaux.

Les importations Fob ont enregistré en 2003 une poursuite de la tendance haussière qui a commencé au cours de l'année 2002, après avoir connu une stabilisation en 2000-2001 aussi bien en termes de niveau annuel (9,3 - 9,5 milliards de dollars) qu'en moyenne semestrielle. Ainsi, le niveau des importations est évalué à 13,3 milliards de dollars pour l'année 2003, dont environ 7 milliards de dollars au second semestre, contre 12 milliards de dollars en 2002.

BALANCE DES PAIEMENTS

GRAPHIQUE 8

COMMERCE EXTERIEUR

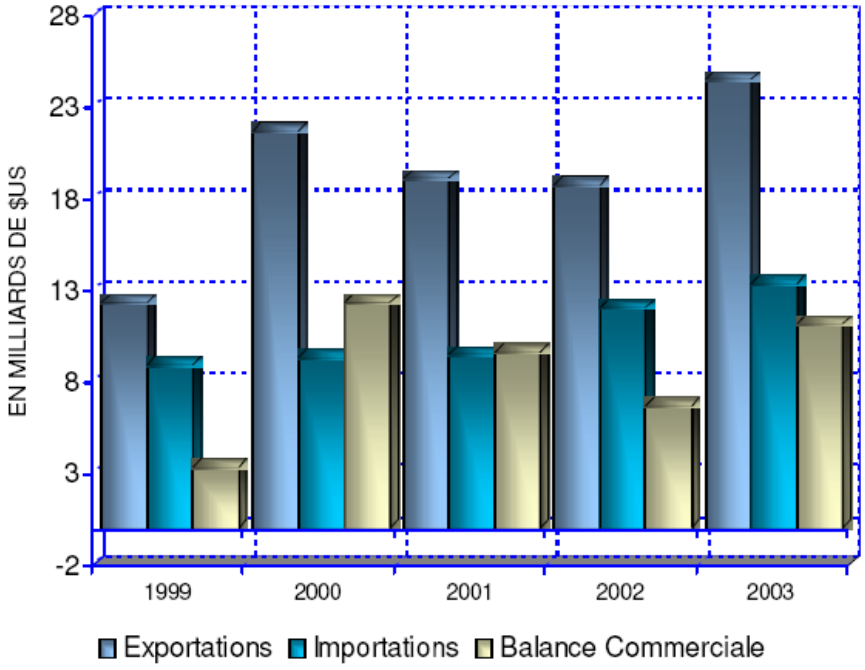

GRAPHIQUE 9

SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

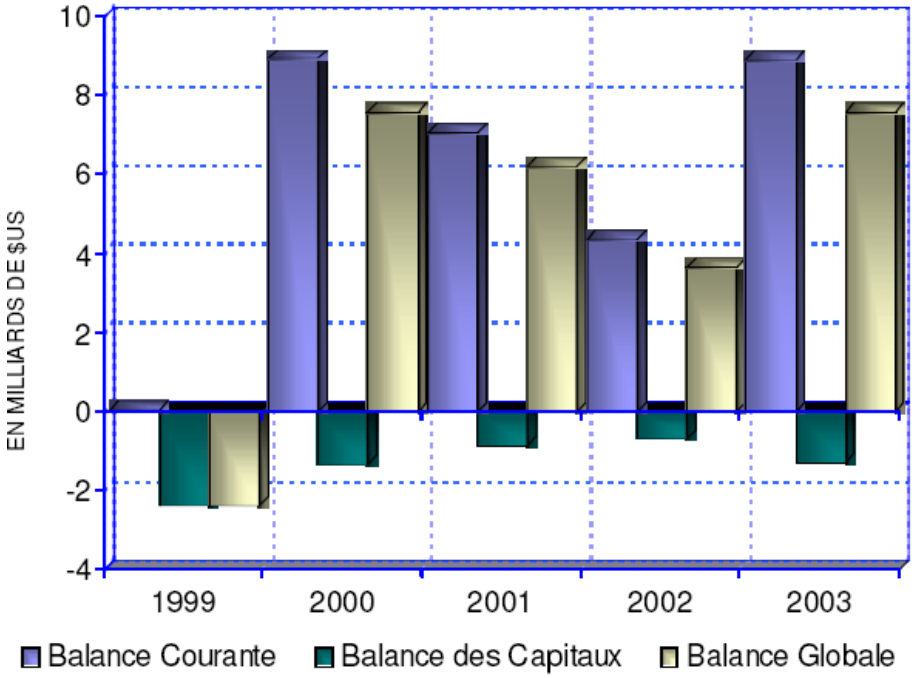

Cette augmentation s'explique, principalement, par l'accroissement des importations des biens d'équipement corrélative à l'augmentation du taux de croissance et à l'amélioration du taux d'investissement dans l'économie nationale. La forte appréciation (20 % en 2003) de l'euro par rapport au dollar a eu un effet de valorisation significatif sur les importations Fob exprimées en dollars, d'autant plus que les importations de biens et services sont libellées en euro pour environ 50 %.

Le compte courant de la balance des paiements a enregistré une performance particulière au premier semestre de l'année 2003 avec un excédent de 4,8 milliards de dollars, légèrement supérieur à celui de l'année 2002. Avec un excédent moindre au se-cond semestre 2003, le surplus annuel a été de près de 8,9 milliards de dollars. Ce qui représente environ 13,4 % du produit intérieur brut en 2003 contre seulement 7,8 % en 2002.

Une telle consolidation de la situation des paiements extérieurs courants en 2003 s'est conjuguée avec un élargissement substantiel (environ 1,35 milliard de dollars) du déficit au titre du poste services (nets) de la balance des paiements. L'ampleur du déficit du poste services (nets) de la balance des paiements est une "nouvelle situation" qui risque de peser négativement à moyen terme sur la position financière extérieure, à mesure que le processus d'adhésion à l'OMC comporte des négociations importantes au titre de la poursuite de la libéralisation des services.

Corrélativement à l'augmentation du surplus du compte courant de la balance des paiements, le déficit du compte capital s'est élargi en 2003 par rapport au niveau (700 millions de dollars) de l'année 2002, après l'amenuisement enregistré en la matière durant les années 2000 - 2001. D'où la nécessité de la poursuite de l'objectif d'un équilibre du compte capital de la balance des paiements.

Au total, l'excédent de la balance globale des paiements extérieurs est estimé à 7,6 milliards de dollars pour l'année 2003, dont 3 milliards de dollars au titre du second semestre, soit près du double de l'excédent global de l'année 2002 qui avait atteint 3,6 milliards de dollars. Cette performance appréciable en matière d'excédent global réalisée au cours de l'année 2003 est donc ancrée sur les très importantes recettes d'exportations des hydrocarbures en situation de bonne conjoncture pétrolière. Néanmoins, cette performance a été quelque peu " érodée " par l'augmentation du déficit au titre du poste services de la balance des paiements.

BALANCE DES PAIEMENTS

	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003
	(En milliards de dollars E.U. ; sauf indication contraire)				
Solde extérieur courant	**0,02**	**8,93**	**7,06**	**4,36**	**8,90**
Balance commerciale	3,36	12,30	9,61	6,70	11,14
Exportations, (f.o.b.)	12,32	21,65	19,09	18,71	24,46
Hydrocarbures	11,91	21,06	18,53	18,11	23,99
Autres	0,41	0,59	0,56	0,60	0,47
Importations, (f.o.b.)	-8,96	-9,35	-9,48	-12,01	-13,32
Services, hors revenus des facteurs, net	-1,84	-1,45	-1,53	-1,18	-1,35
Crédits	0,72	0,91	0,91	1,30	1,57
Débits	-2,56	-2,36	-2,44	-2,48	-2,92
Revenus des facteurs, net	-2,29	-2,71	-1,69	-2,23	-2,64
Crédits	0,22	0,38	0,85	0,68	0,82
Débits	-2,51	-3,09	-2,54	-2,91	-3,46
Transferts, net	0,79	0,79	0,67	1,07	1,75
Solde du compte de capital	**-2,40**	**-1,36**	**-0,87**	**-0,71**	**-1,31**
Investissements directs (net)	0,46	0,42	1,18	0,97	0,62
Capitaux officiels (net)	-1,97	-1,96	-1,99	-1,32	-1,38
Tirages	1,08	0,80	0,91	1,60	1,65
Amortissement	-3,04	-2,76	-2,90	-2,92	-3,03
Crédits à court terme et					
Erreurs et omissions (net)	-0,89	0,18	-0,06	-0,36	-0,55
Solde global	**-2,38**	**7,57**	**6,19**	**3,65**	**7,59**
Financement	**2,38**	**-7,57**	**-6,19**	**-3,65**	**-7,59**
Augmentation des réserves brutes (-)	2,40	-7,51	-6,05	-3,39	-7,15
Rachats au FMI	-0,36	-0,10	-0,14	-0,30	-0,44
Augmentation d'autres engagements					
de la Banque d'Algérie (+)	-0,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement exeptionnel	0,39	0,04	0,00	0,00	0,00
Reéchelonnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aide multilatérale à la balance des paiem.	0,08	0,04	0,00	0,04	0,00
Achats au FMI	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00

La consolidation renforcée de la balance des paiements extérieurs est bien reflétée par l'accumulation accrue des réserves officielles de change qui ont atteint 32,9 milliards de dollars à fin décembre 2003, après un passage de 23,1 milliards de dollars à fin décembre 2002 à 28,49 milliards de dollars à fin juin 2003. Leur niveau avait déjà atteint 17,96 milliards de dollars à fin décembre 2001 et 11,91 milliards de dollars à fin décembre 2000. L'année 2000 a en fait constitué le début de reconstitution des réserves officielles de change après le "choc" externe de 1998-1999.

D'où l'importance de la reconstitution des réserves officielles de change pour la question du taux de change du dinar, à mesure que les marchés de change internationaux ont été caractérisés par de grandes fluctuations du taux de change euro/dollar au cours de l'année 2003. C'est dans ce contexte que la Banque d'Algérie a poursuivi une politique de stabilisation du taux de change effectif réel du dinar, en cohérence avec la conduite de la politique monétaire visant la préservation d'un faible niveau d'inflation (en dessous de 3%).

Dans le cadre du régime de flottement dirigé du taux de change mis en place à partir de 1996, la Banque d'Algérie intervient sur le marché interbancaire des changes avec une offre de devises potentielle nettement consolidée et une demande en relative augmentation au cours de l'année 2003. Les fondamentaux pour l'équilibre du marché interbancaire des changes sont donc demeuré bons, malgré les mouvements forts sur les marchés de change internationaux et en particulier le renchérissement fort de l'euro par rapport au dollar E.U et aux autres devises.

En effet, l'évolution des cours de change du dinar par rapport au dollar E.U. et à l'euro reflète, dans une large mesure cette conjoncture des marchés de change des principales devises. Le cours dinar/dollar s'est situé à 72,61 dinars pour un dollar à fin décembre 2003 contre 78,37 dinars pour un dollar à fin juin 2003 et 79,72 dinars/dollar à fin décembre 2002 ; le dollar ayant enregistré une dépréciation par rapport à l'euro à partir de mai 2003. Pour ces mêmes fins de période, le cours dinars/euro était respectivement de 91,26, 89,79 et de 83,45.

L'effet négatif de l'appréciation de l'euro, à partir de mai 2003, sur l'économie nationale est resté limité, grâce à la gestion des réserves de change menée par la Banque d'Algérie qui a intégré ce retournement des marchés de change internationaux en termes de parité euro/dollar.

Enfin, sous l'angle de la solidité marquée de la position financière extérieure, il est à souligner également la poursuite de l'amélioration des indicateurs de performance de la dette extérieure.

III.3. - LA DETTE EXTERIEURE

L'encours de la dette extérieure à moyen et long terme enregis-tre une tendance baissière depuis 1997, après avoir plafonné à 33 milliards de dollars en 1996, et a même atteint un niveau à fin 2003 bien inférieur à celui de l'année 1987.

A fin 2003, l'encours de la dette extérieure à moyen et long terme est de 23,203 milliards de dollars, tandis que la dette à court terme s'est située à 150 millions de dollars, soit seulement 0,65 % de la dette totale.

Cet encours est en légère hausse par rapport à celui de 2002, année de stabilisation en la matière. Cette augmentation est due à l'effet de valorisation inhérent à la dépréciation du dollar EU par rapport aux autres devises et à la mobilisation d'emprunts contractés par des entreprises à capitaux étrangers et non garantis par l'Etat.

DETTE EXTERIEURE

Au 31 Décembre - (En milliards de dollars U.S.)

	2001	**2002**	**2003**
Dette à moyen et long terme	22,311	22,540	23,203
Dette à court terme*	0,260	0,102	0,150
TOTAL	22,571	22,642	23,353

****D'une durée initiale d'une année et moins***

Au cours de cette année, le ratio du service de la dette/exportations est tombé à 17,7 % contre 21,7 % en 2002 et 47,7 % en 1998 ; confirmant ainsi le caractère soutenable de l'endettement extérieur.

GRAPHIQUE 10

ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE A M & L T.
PAR TYPE DE CREDITS

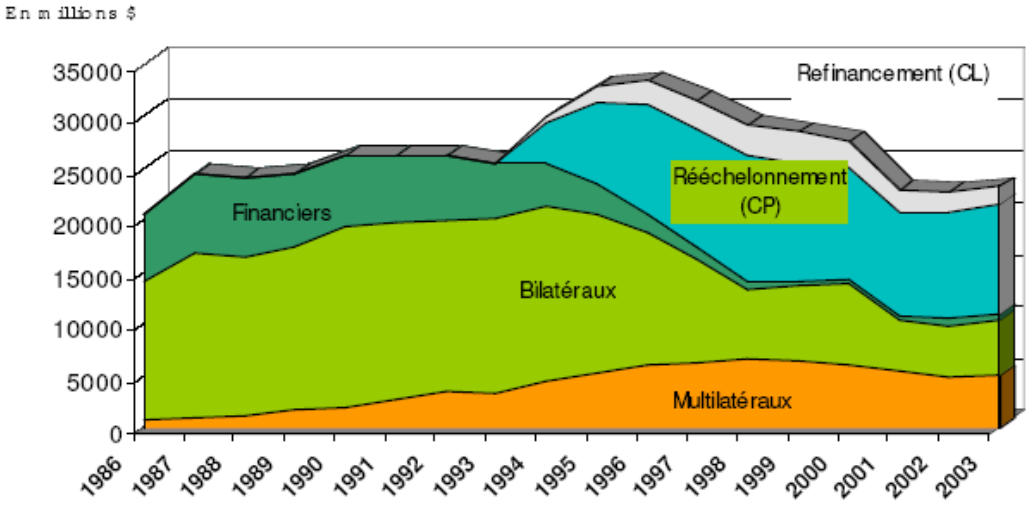

GRAPHIQUE 11

SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE A M & L T

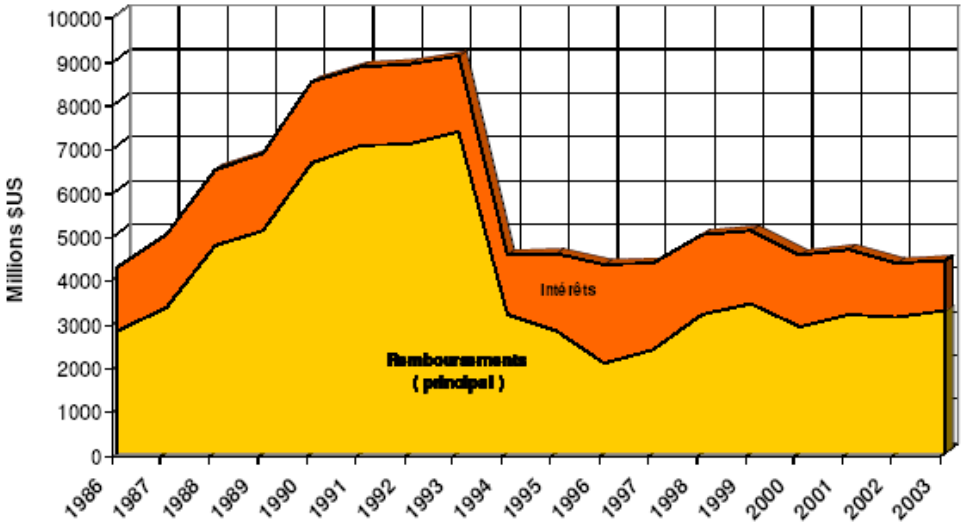

1 - Structure de la dette extérieure à fin 2003

La structure de la dette extérieure à moyen et long terme à fin 2003, met en avant l'importance relative et accrue des crédits de rééchelonnement (club de Paris et club de Londres) depuis 1996, avec une part relative qui est de 52,3 % en 2003 alors qu'elle n'était que de 38,3 % en 1996.

Il s'agit là d'un élément favorable de la structure de la dette et qui sert d'ancrage appréciable à sa viabilité.

Les crédits multilatéraux, quant à eux, atteignent 21,7 % de l'encours. Parmi les créanciers, se retrouvent essentiellement le FMI (20 %), la BIRD (24 %), la BEI (25 %) et la BAFD (18 %). Cela révèle l'importance des prêts de soutien à la Balance des paiements mobilisés entre 1994 et 1998, dans un contexte de rééquilibrage des comptes extérieurs.

Les crédits bilatéraux, avec une part relative de 22,7 % à fin 2003, se répartissent entre les crédits commerciaux garantis (75%) et les crédits gouvernementaux (25 %). L'année 2003, tout comme 2002, marque la reprise des crédits financiers qui étaient inexistants les deux années précédentes.

Les principales devises composant la dette extérieure restent le dollar (39 %), l'euro (35 %) et le yen (12 %). Sous l'angle géographique, l'Europe vient en tête avec 65 % et l'Amérique du Nord a une part relative de 14 %.

Dans le service de la dette de l'année 2003, les remboursements en principal représentent 74 % (3,2 milliards de dollars) contre les paiements d'intérêts 26 % (1,18 milliard de dollars).

2 - Evolution et viabilité de l'endettement extérieur

L'encours de la dette extérieure à moyen et long terme avait atteint des niveaux supérieurs à 30 milliards de dollars entre 1995 et 1998, période durant laquelle les remboursements étaient reportés dans le cadre du rééchelonnement (club de Paris et club de Londres).

GRAPHIQUE 12

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA DETTE D'ORIGINE PUBLIQUE (DETTE BILATERALE+ CLUB DE PARIS) AU 31/12/2003

En millions $

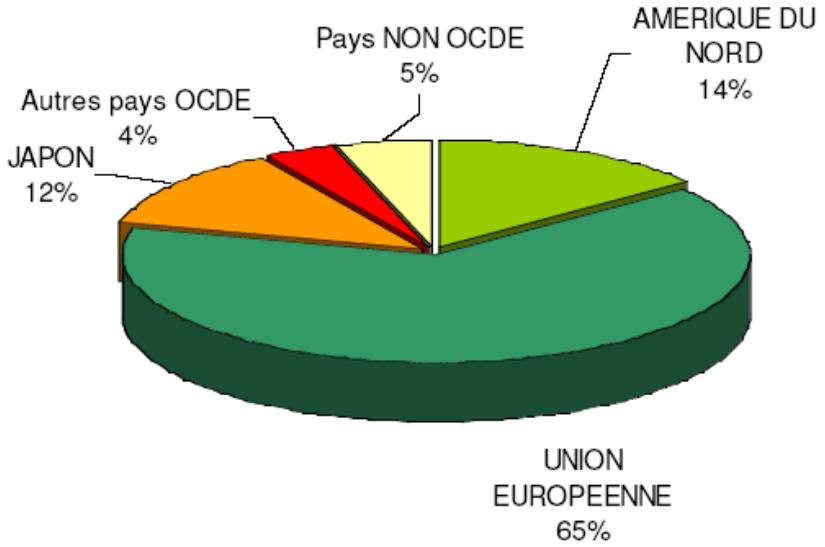

GRAPHIQUE 13

STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE A M & L T PAR DEVISE AU 31/12/2003

En millions $

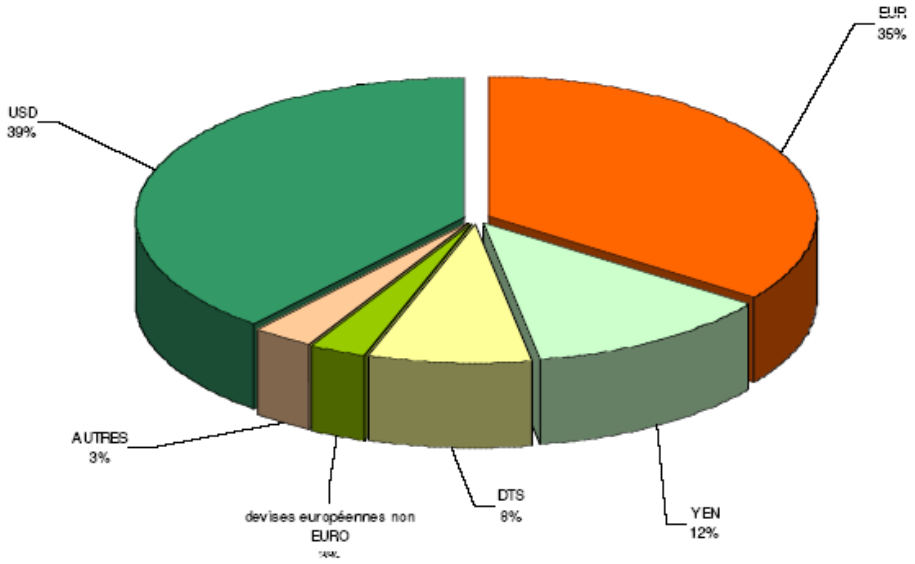

Le profil des mobilisations (hors "reprofilage" et rééchelonnement), avec un trend bien baissier de 1990 (7 milliards de dollars) à 2001 (moins d'un milliard de dollars), montre une reprise ces deux dernières années pour atteindre 1,6 milliard de dollars en 2003. Ce qui reflète une gestion prudente de l'endettement extérieur dans un contexte de viabilité de la balance des paiements.

Les remboursements (hors rééchelonnement) sont passés d'un niveau d'environ 7 milliards de dollars/an en 1993 à près de 2,8 milliards de dollars en 2000. Ces remboursements ont atteint 3,2 milliards de dollars en 2003.

Par contre, les paiements d'intérêts se maintiennent entre 1,5 et 2,2 milliards de dollars durant toute la dernière décennie. En 2003, ces paiements d'intérêts ne sont plus que de 1,1 milliard de dollars. Il y a lieu de souligner que, depuis 1996, les intérêts dus aux crédits de rééchelonnement représentent plus de 50 %. Ainsi, le service de la dette chute de moitié, d'un niveau de 9 milliards de dollars en 1990-1994 à moins de 4,5 milliards de dollars pour les années 2000 à 2003.

Par ailleurs, le délai moyen de remboursement de la dette extérieure à moyen et long terme est passé de moins de 4 ans en 1990-1993 à près de 8 ans depuis 1998. Le taux d'intérêt moyen de la dette extérieure, quant à lui, passe à près de 5 % l'an depuis 1998 alors qu'il était à plus de 7 % en 1990-1993.

Au total, l'évolution des ratios de l'endettement extérieur montre la viabilité accrue de la dette extérieure, devenue soutenable depuis 2000. Ce nouveau contexte milite donc en faveur du retour de l'Algérie sur les marchés financiers.

CHAPITRE IV :
FINANCES PUBLIQUES

La politique budgétaire a joué un rôle important dans la stabilisation macroéconomique, en endiguant tout effet d'éviction ces dernières années, dans un contexte d'amélioration de l'allocation des ressources notamment au profit de l'activité économique.

Sur le plan structurel, le budget a été renforcé d'une part, par un réaménagement du régime fiscal visant à réduire progressivement la dépendance de l'économie envers les recettes provenant des hydrocarbures et d'autre part, par la réorientation des dépenses vers des secteurs dont le développement favorise l'essor de la croissance, telles que l'éducation et la santé. Ceci, parallèlement, à un meilleur ciblage des bénéficiaires des programmes de protection sociale de manière à protéger les plus démunis.

En outre et afin d'atténuer l'effet des "chocs" extérieurs sur la conduite de la politique budgétaire, un fonds de régulation des recettes a été institué dans le cadre de la loi des finances complémentaire pour l'année 2000. Ce fonds est alimenté par les encaissements au titre du surcroît de la fiscalité pétrolière résultant de la différence entre le prix de référence du pétrole et le prix moyen effectif de l'année.

En effet, une nette amélioration de la situation des finances publiques a été réalisée en 2000, après deux années (1998 et 1999) de déficit du Trésor inhérent au "choc" externe. La bonne tenue de la situation des finances publiques ces dernières années est confirmée par l'excédent global du Trésor qui, exprimé en pourcentage du produit intérieur brut, est estimé à 5,1 % en 2003. En termes de solde budgétaire primaire, l'excédent est évalué à 7,4 % du produit intérieur brut en 2003 contre seulement 3,4 % en 1999.

Après les bonnes performances des finances publiques enregistrées au cours des années 2000, 2001 et 2002 avec un excédent global du Trésor respectivement de 400 milliards de dinars, 171 milliards de dinars et 10,4 milliards de dinars, la situation des opérations du Trésor a enregistré un excédent estimé à 262,9 milliards de dinars au cours de l'année 2003.

Sur la base des performances de l'année 2000 et du premier semestre 2001, un programme à moyen terme de soutien à la relance économique 2001-2004 a été élaboré et mis en œuvre à partir du second semestre de l'année 2001. Ce programme consiste en une impulsion budgétaire à la croissance économique, par une expansion des dépenses publiques d'investissements et des transferts dans un contexte d'incitations fiscales.

FINANCES PUBLIQUES

GRAPHIQUE 14

INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES

(En Milliards de Dinars)

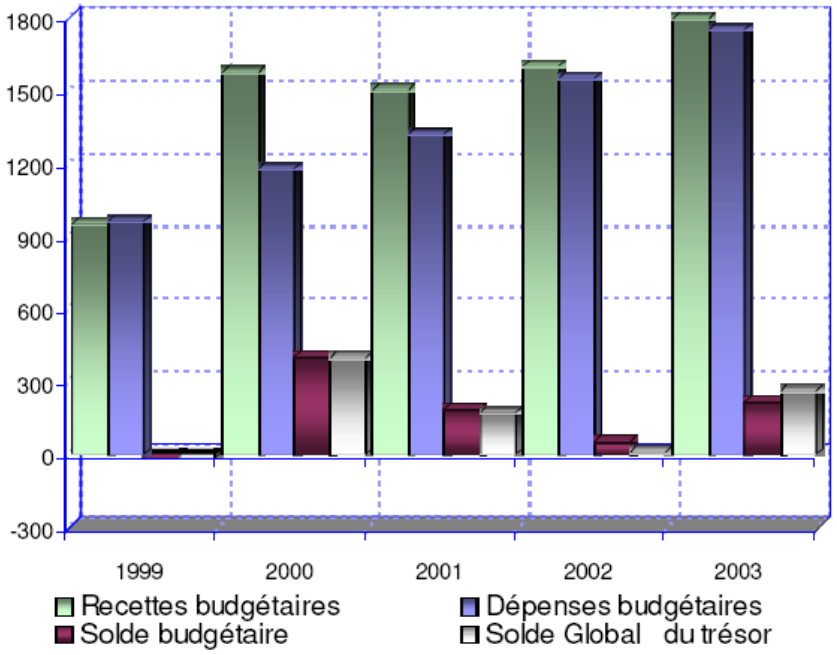

GRAPHIQUE 15

INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES
(EN % DU PIB)

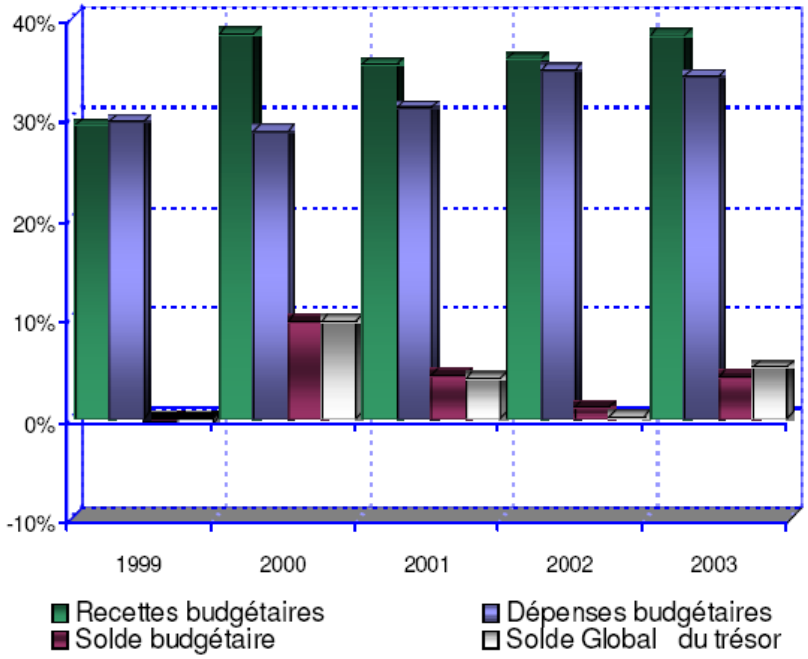

IV.1 - RECETTES BUDGETAIRES

De 1999 à 2003, les recettes budgétaires, toujours largement tributaires des hydrocarbures, ont augmenté de 9 points du produit intérieur brut. Plusieurs éléments expliquent cette solide performance : la stabilisation du taux de change effectif réel, la progression des importations due à la libéralisation du commerce, l'application de mesures pour renforcer le régime fiscal et en élargir l'assiette, etc.

Les recettes tirées des hydrocarbures ont représenté, en 2003, plus de deux fois celles de 1999. Cette augmentation est due à la combinaison de deux facteurs : d'une part, la hausse du cours mondial du pétrole à partir l'année 2000 et son maintien à plus de 22 dollars/baril pour les années 2001, 2002 et 2003, et d'autre part, la progression de 8,4 % du volume des exportations en 2003. Une telle augmentation a fait que les recettes budgétaires tirées des hydrocarbures ont représenté plus de 67 % des recettes budgétaires au cours de la période 1999-2003.

Les recettes hors hydrocarbures, exprimées en pourcentage du produit intérieur brut, se sont redressées par rapport à leurs bas niveaux de 1999, surtout du fait des rentrées satisfaisantes provenant des taxes sur le commerce extérieur. La reprise des recettes des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) frappant les importations découle de l'accroissement du volume des importations et de la stabilisation du taux de change effectif réel, ainsi que de l'élimination de plusieurs exonérations et de la réduction du nombre de droits de douane.

Le plafonnement du ratio du produit des taxes hors hydrocarbures au produit intérieur brut reflète le rétrécissement relatif de la part du produit intérieur brut hors hydrocarbures dans le produit intérieur brut total, qui tient à la fois à la remontée récente des prix relatifs du pétrole sur les marchés mondiaux et au ralentissement de l'activité du secteur manufacturier.

En pourcentage du produit intérieur brut hors hydrocarbures, l'effort fiscal a augmenté au cours de la période 1999-2002 en passant de 15,3 % du produit intérieur brut hors hydrocarbures en 1999 à 19,9 % en 2002 pour se situer à 18,8 % du produit intérieur brut hors hydrocarbures en 2003. Néanmoins, en Algérie, le produit intérieur brut hors hydrocarbures n'est qu'une mesure indirecte de l'assiette des taxes hors hydrocarbures.

Les recettes budgétaires de l'année 2003 sont estimées à 1966,6 milliards de dinars, soit une augmentation de 22,7 % par rapport à l'année 2002. Cette performance

s'explique par une forte augmentation (33,9 %) des recettes hydrocarbures, alors qu'il est enregistré une stabilisation des recettes au titre de la fiscalité ordinaire.

Les prix du pétrole, qui ont un impact important sur les recettes budgétaires, ont enregistré une forte augmentation au premier semestre de l'année 2003 (28,9 dollars/baril) pour se stabiliser au second de la même année à ce niveau de performance. Pour l'année 2003, le prix moyen (28,9 dollars/baril) atteint est bien au-dessus de la moyenne (25,2 dollars/baril) enregistrée en 2002.

Les recettes au titre de la fiscalité pétrolière ont excédé, dès fin septembre 2003, les prévisions de la loi des finances en la matière. Cela a donc alimenté le fonds de régulation des recettes, déjà pourvu de 26,5 milliards de dinars en 2002, 115,8 milliards de dinars en 2001 et de 453,2 milliards de dinars en 2000, visant à limiter l'impact négatif sur les finances publiques de "chocs" externes.

En effet, la structure des recettes budgétaires montre bien la vulnérabilité des finances publiques à d'éventuels "chocs" externes. Pour l'année 2003 et sur la base d'encaissements, cette structure est comme suit :

- 68,7 % au titre de la fiscalité pétrolière ;
- 26,4 % au titre de la fiscalité ordinaire ;
- 4,9 % au titre des recettes non fiscales.

Il est à noter également, que les recettes hors hydrocarbures ont été réalisées à des niveaux proches de la prévision, avec une quasi stabilisation (+3,6 %) par rapport aux encaissements de l'année 2002.

Les recettes fiscales ordinaires ont enregistré une légère augmentation d'un montant de 37 milliards de dinars en 2003 par rapport à 2002, soit un taux d'accroissement de 7,7 %. Cette hausse est due aux augmentations enregistrées par les recettes au titre des droits de douanes (11,5 %), les revenus des contributions directes (12,5 %) et les revenus de l'enregistrement et timbres (1,1 %), et l'impôt sur les biens et services (3,6 %). D'où une amélioration des recouvrements de la fiscalité ordinaire qui contribue au rendement de celle-ci.

Les recettes non fiscales, quant à elles, ont connu une forte décroissance en 2003 où elles ont atteint 96,7 milliards de dinars contre 112,4 milliards de dinars en 2002, soit une décroissance d'un taux de 14 %.

GRAPHIQUE 16

STRUCTURE DES RECETTES BUDGETAIRES

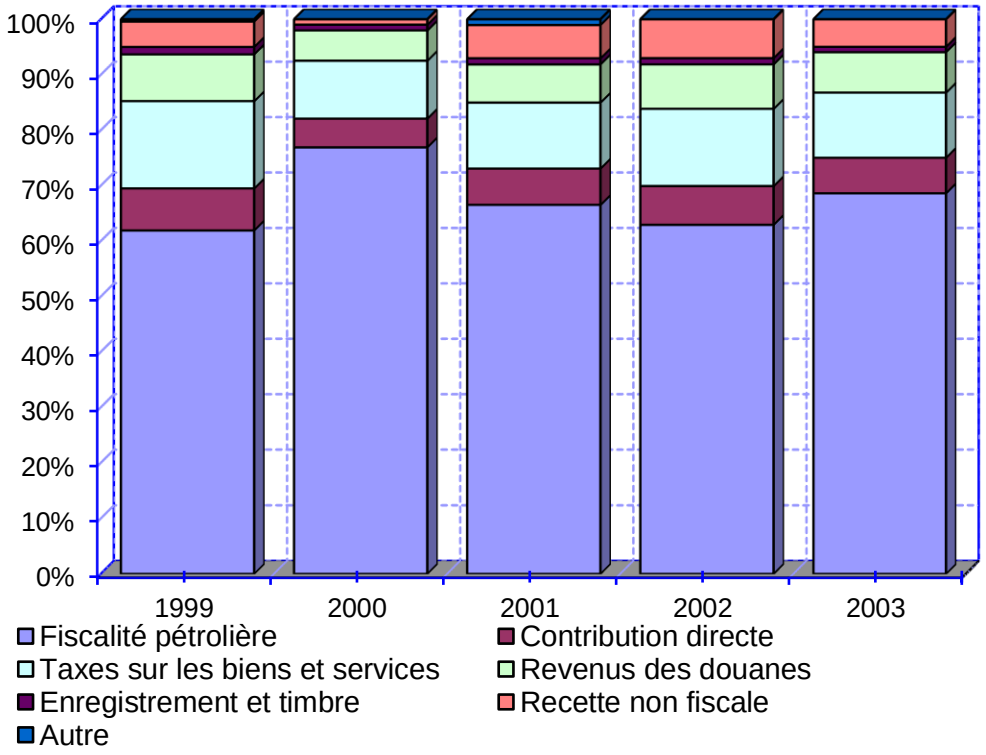

GRAPHIQUE 17

STRUCTURE DES DEPENSES BUDGETAIRES

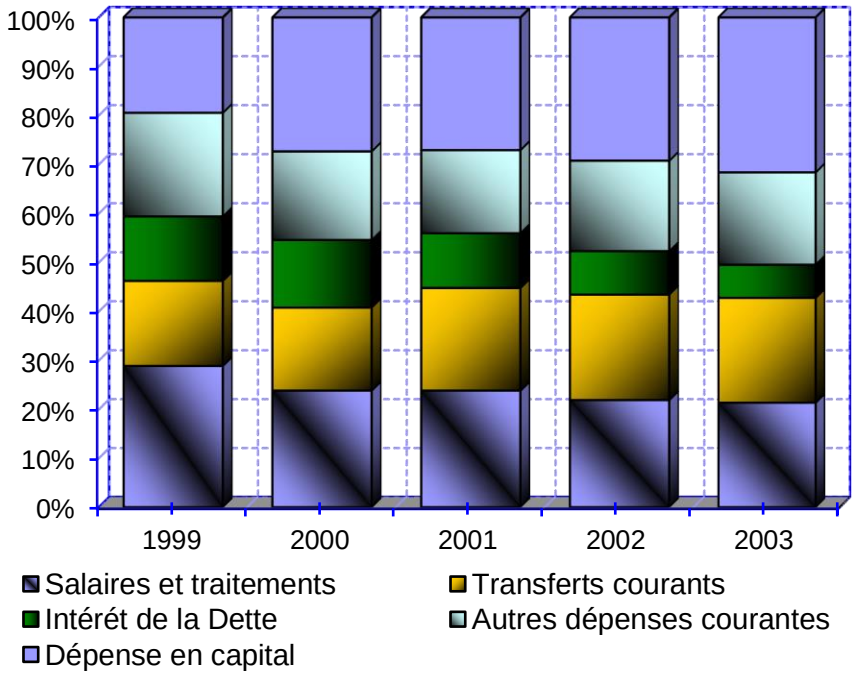

IV.2 – DEPENSES BUDGETAIRES

De 1999 à 2003, les dépenses budgétaires courantes et d'équipement ont progressé d'environ 4,5 points du produit intérieur brut, sous l'effet notamment du programme de soutien à la relance économique et de la prise en charge des conséquences des catastrophes naturelles.

Pendant la même période, les dépenses courantes ont reculé de 0,5 point du produit intérieur brut. Les dépenses de personnel qui représentaient 29,8 % des dépenses totales en 1999 ont diminué de 1,5 point du produit intérieur brut en 2003, du fait d'une politique salariale rigoureuse et d'une meilleure gestion du recrutement dans la fonction publique. Les dépenses de transferts, quant à elles, liées au dispositif de protection sociale ont été rendues plus productives grâce à un meilleur ciblage des interventions.

Après leur niveau de 5,8 % du produit intérieur brut en 1999, les dépenses d'équipement ont connu une augmentation pour se situer, en 2003, à 5 points du produit intérieur brut au-dessus de leur niveau de 1999. Cet élargissement de la sphère budgétaire est du à l'augmentation du niveau des dépenses d'investissements induite par la prise en charge de la réhabilitation des infrastructures endommagées lors des séismes et inondations et le lancement d'un programme de soutien à la relance économique.

Sur la base encaissements décaissements, les dépenses budgétaires sont estimées à 1752,7 milliards de dinars en 2003, représentant une augmentation de 13 % par rapport à l'année 2002. Cette augmentation est, essentiellement, due aux dépenses en capital (22,3 %), aux transferts courants (12,4 %) et aux dépenses du personnel (9,7 %).

En pourcentage des dépenses budgétaires totales, les dépenses courantes (1199 milliards de dinars) ont représenté 67,2 % en 2003 contre 69,4 % en 2002 et 72,6 % en 2001 ; les dépenses en capital (553,7 milliards de dinars) représentant 31 % en 2003 contre 28,6 % en 2002 et 26,9 % en 2001.

En 2003, les dépenses courantes ont progressé de 9,2 % par rapport à leur niveau de 2002. Avec un niveau atteint en 2003 de 1199 milliards de dinars, ces dépenses représentent 23,4 % du produit intérieur brut contre 24,6 % du produit intérieur brut en 2002. Les dépenses en capital ont aussi connu une augmentation (22,3 %) passant de 357,4 milliards de dinars en 2001 à 452,9 milliards de dinars en 2002 et 553,7

milliards de dinars en 2003. Leur niveau est monté à 10,8 % du produit intérieur brut en 2003 contre 10,2 %, 8,4 % et 7,9 % pour les années 2002, 2001 et 2000.

En tant que principale composante des dépenses budgétaires courantes, les salaires ont connu une augmentation de 34,8 milliards de dinars en 2003, représentant un taux d'accroissement de 10,2% par rapport à 2002. Avec un niveau de 374,7 milliards de dinars en 2003, la masse salariale représente 7,3 % du produit intérieur brut. Cette progression est due essentiellement aux augmentations salariales dans quelques secteurs de l'administration publique. L'augmentation salariale a ainsi représenté 0,68% du produit intérieur brut en 2003 contre 0,55% en 2002 et 0,81 % en 2001.

Les transferts courants (y compris les services de l'administration) ont connu une augmentation moindre que celle de l'année 2002 passant de 391,4 milliards de dinars en 2001 à 471,9 milliards de dinars en 2002 pour atteindre 537 milliards de dinars en 2003, représentant 10,5 % du produit intérieur brut et en augmentation de 13,8 % par rapport à 2002. Les transferts courants aux services des administrations publiques représentent à eux seuls 30,1 % du total des transferts de 2003.

Enfin, les intérêts au titre de la dette publique (interne et externe) s'élèvent à 118,3 milliards de dinars (2,3 % du produit intérieur brut) en 2003 contre 137,2 milliards de dinars (3,1 % du produit intérieur brut) en 2002.

Par ailleurs, les dépenses en capital se sont élevées à 553.7 milliards de dinars en 2003, soit une augmentation de 22,3 % par rapport à 2002. Ces dépenses d'investissements sont montées à 10,8 % du produit intérieur brut en 2003, reflétant l'effort en la matière inhérent au programme de soutien à la relance économique et au programme de reconstruction des zones touchées par le séisme du 21 mai 2003.

En effet et en relation avec la structure des investissements de l'Etat, l'activité relative aux travaux d'infrastructures a continué d'être soutenue en 2003, avec l'impulsion des activités opérée à travers le budget d'équipement de l'Etat (programme annuel d'équipement public et programme de soutien à la relance économique) et le programme spécial de reconstruction des zones touchées par le séisme du 21 mai 2003.

IV.3 - CAPACITE DE FINANCEMENT

Le Trésor a réalisé un excédent (262,9 milliards de dinars) en 2003, tout comme en 2000, 2001 et 2002, confirmant ainsi le renforcement de sa capacité de financement.

Pour 2003, l'excédent global du trésor est estimé à 5,1 % du produit intérieur brut, soit une performance supérieure à celle de 2001. La capacité de financement du trésor s'exprime également à travers son stock d'épargnes financières matérialisé essentiellement par ses dépôts auprès de la Banque d'Algérie.

En tant qu'indicateur synthétique de la situation des finances publiques, l'évolution de la trésorerie publique s'est caractérisée par une amélioration au cours du premier semestre de 2003 après une stabilisation en 2002 à environ 400 milliards de dinars en termes de dépôts du trésor à la Banque d'Algérie. Ces dépôts ont donc enregistré une tendance haussière au premier semestre de 2003, soit un encours de 474,79 milliards de dinars à fin mars et 599,9 milliards de dinars à fin juin contre seulement 430,61 milliards de dinars à fin décembre 2002.

L'augmentation des dépôts du trésor a été moindre au second semestre de l'année 2003, avec un "pic" de 678,6 milliards de dinars à fin novembre 2003. A fin décembre 2003, l'encours de ces dépôts du trésor s'est situé à 591,5 milliards de dinars, suite à d'importants décaissements au profit des banques publiques dans le cadre du remboursement de la dette publique.

Avec le retour à la stabilité macro financière en 2000 et sa consolidation en 2001 - 2002, la viabilité des finances publiques s'est confirmée en 2003. Néanmoins, la vulnérabilité de la fiscalité pétrolière aux "chocs" externes et la persistance du contexte de détérioration de la situation de l'économie mondiale militent en faveur du maintien d'une certaine prudence en matière d'expansion budgétaire.

Enfin, la politique fiscale et budgétaire doit continuer de contribuer à l'amélioration de la gestion macroéconomique à moyen terme, de manière à rendre les performances budgétaires moins sensibles aux fluctuations des prix du pétrole.

SITUATION DES OPERATIONS DU TRESOR

	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003
		(En milliards de dinars)			
Total des recettes budgétaires et dons	**950,5**	**1 578,1**	**1 505,5**	**1 603,2**	**1 966,6**
Recettes des hydrocarbures	588,3	1 213,2	1 001,4	1 007,9	1 350,0
dont : Fonds de régulation des recettes	0,0	453,2	115,8	26,5	292,9
Recettes hors-hydrocarbures	358,4	364,9	488,5	595,1	616,6
Recettes fiscales	314,8	349,5	398,2	482,9	519,9
Impôts sur les revenus et les bénéfices	72,2	82,0	98,5	112,2	126,2
Impôts sur les biens et services	149,7	165,0	179,2	223,4	231,4
Droits de douane	80,2	86,3	103,7	128,4	143,2
Enregistrement et timbres	12,7	16,2	16,8	18,0	19,1
Recettes non-fiscales	43,6	15,4	90,3	112,2	96,7
Dividendes de la Banque d'Algérie	27,1	0,0	46,6	37,6	43,5
Droits	16,5	15,4	43,7	74,6	53,2
Dons	3,9	0,0	15,6	0,2	0,0
Total dépenses budgétaires	**961,7**	**1 178,1**	**1 321,0**	**1 550,6**	**1 752,7**
Dépenses courantes	774,7	856,2	963,6	1 097,7	1 199,0
Dépenses de personnel	286,1	289,6	324,0	346,2	379,9
Pensions des Moudjahidine	59,9	57,7	54,4	73,9	105,0
Matériels et fournitures	53,6	54,6	46,3	68,5	58,8
Transferts courants	248,7	292,0	391,4	471,9	537,0
dont : Services de l'Administration	81,9	92,0	114,6	137,6	161,4
Intérêts sur la dette publique	126,4	162,3	147,5	137,2	118,3
Dépenses en capital	187,0	321,9	357,4	452,9	553,7
Solde budgétaire	**-11,2**	**400,0**	**184,5**	**52,6**	**213,9**
Solde des comptes spéciaux	-5,6	-0,7	-20,0	-11,2	81,6
Prêts nets du Trésor	-0,3	0,5	6,5	30,9	32,6
Solde budgétaire, hors Fonds d'assainis.	**-16,5**	**398,8**	**171,0**	**10,5**	**262,9**
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire 1/	110,0	561,1	318,6	147,8	381,2
Solde global	**-16,5**	**398,8**	**171,0**	**10,5**	**262,9**
Financement	**16,5**	**-398,8**	**-171,0**	**-10,5**	**-262,9**
Bancaire	64,4	-407,4	-145,8	31,6	-220,1
Non bancaire	24,7	105,7	85,3	32,8	38,4
Extérieur	-72,6	-97,1	-110,5	-74,9	-81,2

Source : Direction Générale du Trésor

1/ Solde budgétaire hors Fonds d'assainissement + intérêts sur la dette publique

CHAPITRE V :
SYSTEME BANCAIRE :
INTERMEDIATION, SUPERVISION ET MODERNISATION

La libéralisation du secteur bancaire est intervenue avec la promulgation de la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Les premiers signes de concurrence ont émergé, depuis la fin des années 1990, avec l'entrée dans ce secteur de banques et établissements financiers privés (nationaux et étrangers). Cette ouverture conjuguée à l'important renforcement patrimonial des banques publiques, ont constitué un fort potentiel d'amélioration de l'intermédiation bancaire.

Afin que cette intermédiation soit saine et efficace, le Conseil de la Monnaie et du Crédit et la Banque d'Algérie ont, par une instrumentation réglementaire, consolidé les conditions d'exercice de l'activité et du reporting bancaire, pendant que la Banque d'Algérie et la Commission Bancaire exerçaient une supervision bancaire, conforme aux normes et principes universels, de plus en plus rigoureuse. En particulier, les 25 principes du Comité de Bale pour un contrôle efficace ont connu une mise en œuvre soutenue.

De plus, l'année 2003 a vu la promulgation de l'Ordonnance n°03/11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit qui, tout en maintenant la libéralisation du secteur bancaire, renforce les conditions d'installation et de contrôle des banques et établissements financiers. De son coté, la Banque d'Algérie a mis en place des mécanismes plus affinés de surveillance, de veille et d'alerte.

V.1 - STRUCTURE GENERALE DU SYSTEME BANCAIRE

Compte tenu des évolutions récentes, le système bancaire, à fin 2003, se compose de trente (30) banques et établissements financiers qui, à l'exception d'une seule située à Oran, ont toutes leur siège social à Alger. Les banques et établissements financiers se répartissent comme suit :

- six (6) banques publiques, dont la Caisse d'épargne ;
- une (1) mutuelle d'assurance agréée pour les opérations de banque ;
- quatorze (14) banques privées, dont une à capitaux mixtes ;
- cinq (5) établissements financiers, dont deux publics ;
- deux (2) sociétés de leasing ;
- une (1) banque de développement dont la restructuration est en cours ;
- et une (1) banque privée agréée mais pas encore en activité.

Les banques publiques disposent, pour des raisons historiques, de réseaux d'agences importants et bien répartis sur tout le territoire national, tandis que les réseaux des banques privées, en phase de développement, sont limités aux grandes villes du pays.

Les banques, conformément à la loi, collectent les ressources auprès du public, distribuent des crédits, mettent à la disposition de la clientèle des moyens de paiements et assurent la gestion de ces derniers. Elles effectuent aussi différentes opérations connexes. Les établissements financiers effectuent les mêmes opérations que les banques, à l'exception de la collecte des ressources auprès du public et la gestion des moyens de paiement qui leurs sont interdites par la législation bancaire.

L'entrée en activité de banques et établissements financiers privés et leur développement ont permis l'émergence d'un environnement concurrentiel tant au niveau du marché des ressources, qu'au niveau du marché de crédits et celui des services bancaires. Néanmoins, la faillite de deux banques privées au cours de l'année 2003 a eu pour résultat la baisse de la part des banques privées aussi bien au niveau du marché de ressources que du marché de crédits.

V.1.1 - Activités des banques (y compris la caisse d'épargne)

Au plan de la structure de l'activité globale du secteur, les banques publiques restent prédominantes. Suite à la mise en liquidation de deux banques privées par la Commission Bancaire en 2003, la part des banques publiques a augmenté et représente 92,7 % du total de l'actif des banques contre 87,5 % en 2002.

Au sein des banques publiques, la première banque représente 24,4 % du total de l'actif du secteur et la deuxième 18,6 %. En ce qui concerne les banques privées, les deux premières (hors la mutuelle d'assurance agricole) représentent environ 2,1 % du total de l'actif des banques.

Les ressources

L'activité collecte des ressources des banques a connu un essor et développement appréciable en 2003 avec une croissance de 14,9 % après l'importante augmentation (18,8 %) déjà enregistrée au cours de l'année 2002, à en juger par les données ci-après :

(en milliards de dinars; fin de période)

	2000	2001	2002	2003
Dépôts à vue	467,502	554,927	642,168	719,591
Banques publiques	438,244	499,174	548,130	648,771
Banques privées	29,258	55,753	94,038	70,816
Dépôts à terme	974,350	1 235,006	1 485,191	1723,861
Banques publiques	928,468	1 152,012	1 312,962	1656,684
Banques privées	45,882	82,994	172,229	67,177
Total des ressources collectées	1 441,852	1 789,933	2 127,359	2443,452
Part des banq. pubc	94,8 %	92,2 %	87,5 %	94,4 %
Part des banq. privées	5,2 %	7,8 %	12,5 %	5,6 %

L'activité collecte des ressources des banques s'est aussi caractérisée par :

· la persistance de l'importance des dépôts collectés auprès des entreprises privées et ménages, soit 54,6 % à fin 2003 contre 58,6 % à fin 2002 et cela, malgré la poursuite de l'accroissement des dépôts des entreprises d'hydrocarbures en 2003 ;

· la baisse de la part des banques privées dans le marché des ressources (5,6 % à fin 2003 contre 12,5 % à fin 2002) causée par la faillite et la mise en liquidation de deux banques privées en 2003.

Comme pour l'exercice 2002, l'augmentation des ressources collectées par les banques publiques provient plus du secteur public (62,4 %) que des entreprises privées et ménages. Cette augmentation est fortement tirée par l'accumulation d'épargnes financières par Sonatrach.

L'évolution des ressources des banques privées en 2003, quant à elle, est en baisse. Hors les ressources de deux banques en liquidation, les ressources collectées par les banques privées en activité à fin 2003 sont en augmentation (28,6 %). Cette augmentation provient uniquement des entreprises privées et des ménages; le flux des ressources du secteur public est en baisse.

Au total, l'année 2003 s'est caractérisée par la consolidation du développement des moyens d'action des banques dans un contexte de poursuite de l'amélioration de la liquidité bancaire, pendant que les crédits à l'économie ont continué à progresser au cours de cette année.

Les crédits

Dans le cadre de l'allocation des ressources, la distribution des crédits à l'économie s'est effectuée dans une situation de parachèvement de l'assainissement patrimonial des banques publiques.

L'activité de crédit à l'économie des banques a évolué comme suit :

(en milliards de DA ; fin de période)

	2000	2001	2002	2003
Crédits au secteur public	701,812	740,087	715,834	791,693
Banques publiques	701,812	735,098	715,834	791,494
Banques privées	-	4,989	-	199
Crédits au secteur privé	291,241	337,612	550,208	586,559
Banques publiques	264,872	297,916	368,956	487,740
Banques privées	26,369	39,696	181,252	98,819
Total des crédits distribués :	993,053	1 077,699	1 266,042	1 378,252
Part des banq. pubc.	97,3 %	95,9 %	85,7 %	92,8 %
Part des banques priv.	2,7 %	4,1 %	14,3 %	7,2 %

Alors que le total des crédits à l'économie est passé de 1266 milliards de dinars à fin 2002 à 1378 milliards de dinars à fin 2003, soit une augmentation de 8,8 %, les crédits au secteur privé se sont accrus de 6,6 % contre une hausse de 10,6 % des crédits au secteur public de sorte que la part du secteur privé dans l'encours des crédits à l'économie est passée de 43,5 % à fin 2002 à 42,6 % à fin 2003. Hors les crédits distribués à fin 2002 par le banques en liquidation, l'accroissement des crédits distribués à fin 2003 par les banques en activité se situe à 17,5 %.

L'encours des crédits distribués au secteur public reste important, avec une part de 57,4 % de l'encours des crédits à l'économie, alors même que les ressources des banques proviennent plus des entreprises privées et des ménages (54,6 %) que du secteur public. Il est à souligner que, pour sa part, la CNEP - banque (Caisse d'épargne) continue de mobiliser l'essentiel de l'épargne financière des ménages.

Les banques publiques assurent la presque totalité du financement du secteur public en 2003. En outre, leur part dans le financement du secteur privé est en augmentation

passant de 67 % en 2002 à 83,2 % en 2003. Au cours de l'année 2003, la distribution des crédits par les banques publiques a bénéficié plus aux entreprises privées et ménages (32,2 %) qu'aux entreprises publiques (10,6 %).
L'accroissement des crédits distribués par les banques privées, hors banques en liquidation, se situe à 12,4 %. Cette évolution a bénéficié presque exclusivement aux entreprises privées et ménages.

En ce qui concerne la maturité des crédits et à fin 2003, les crédits à moyen et long terme accordés par les banques publiques représentent 42,4 % de leurs encours des crédits contre 53,1 % à fin 2002. Les crédits à moyen et long terme distribués par les banques privées représente 65,7 % de leurs encours des crédits contre 34 % à fin 2002. En effet, en 2003, le flux de crédit des banques privées a été à moyen et long terme pour 65 % et à court terme pour 35 %.

S'agissant des créances sur l'Etat et à fin 2003, la part des banques privées est restée modeste. Leurs créances sur l'Etat sont représentées par les bons du trésor et par les avoirs détenus en comptes courants au Trésor et aux Centres des chèques postaux.

Seules les banques publiques détiennent des créances sur le Trésor sous forme d'obligations au titre des rachats des créances non performantes (629,7 milliards de dinars), sous forme de titres participatifs (25,2 milliards de dinars) ou encore sous forme d'autres créances (73,2 milliards de dinars). Leurs avoirs en bons du Trésor s'élevaient à 58,2 milliards de dinars contre 35,7 milliards de DA à fin 2002.

Le tableau ci-après montre bien l'importance des créances détenues sur le Trésor par les banques publiques :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2000	**2001**	**2002**	**2003**
Banques publiques	770,090	761,658	831,845	796,562
Banques privées	1,151	4,820	12,061	9,335
Total :	771,241	766,478	843,906	805,897

V.1.2 - Activités de la caisse d'épargne

La Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP), agréée en tant que banque en 1997, demeure encore une institution financière spécialisée dans le financement de l'immobilier (promotion immobilière et acquisition par les ménages de logements

neufs auprès des promoteurs publics ou privés et de logements neufs ou anciens auprès des particuliers). Son agrément en tant que banque lui a permis de développer progressivement ses activités bancaires, en particulier le financement de l'acquisition de biens durables.

Sous l'angle de la collecte des ressources, la caisse d'épargne joue un rôle appréciable avec l'appui du réseau d'agences de la poste. Cette dernière collecte près d'un tiers des ressources de la caisse d'épargne qui utilise les livrets et bons d'épargne comme instruments principaux de collecte. L'activité de gestion des comptes chèques et comptes courants est quant à elle récente.

A fin 2003, les moyens d'action (ressources) de la caisse d'épargne s'élèvent à 493,1 milliards de dinars contre 423,7 milliards de dinars à fin 2002, dont 34,4 milliards de dinars de dépôts à vue contre 14,3 milliards de dinars à fin 2002. Les ressources de la caisse d'épargne proviennent pour une grande partie (93,1 %) des ménages et entreprises privées. Dans la structure des ressources, la part des dépôts à terme (livrets et bons d'épargne) est importante (93 %).

La caisse d'épargne distribue des crédits à moyen terme aux entreprises de construction de logements, des crédits hypothécaires aux ménages dans le cadre de l'accession à la propriété et les crédits à moyen terme aux ménages pour l'acquisition de biens durables. A fin 2003, les crédits distribués au secteur public s'élèvent à 183,9 milliards de dinars alors que les crédits distribués aux entreprises privées et aux ménages ont atteint 62,6 milliards de dinars. Au cours de l'année 2003, la caisse d'épargne a distribué des crédits uniquement aux entreprises privées et ménages qui ont augmenté de 17,9 %, alors que le niveau des crédits distribués aux entreprises publiques est en baisse de 1,5 %.

V.1.3 - Activité des établissements financiers

Les établissements financiers sont de création récente. Leurs activités évoluent lentement à en juger par le total de leur bilan à fin 2003 (29,1 milliards de dinars).

Les fonds propres des établissements financiers, composés du capital (10,1 milliards de dinars), de réserves (0,6 milliard de dinars) et de résultats en instance d'affectation (0,4 milliard de dinars) ont été, pour une grande partie, placés auprès des banques et la Banque d'Algérie. Ainsi, les crédits distribués par ces derniers s'élèvent à 5,7 milliards de dinars à fin 2003.

V.1. 4 Intermédiation bancaire et croissance

Il est établi que le développement d'un système financier sain contribue à la croissance économique, à en juger par une corrélation forte entre le développement du système financier et le niveau de croissance dans de nombreux pays. En Algérie, la période d'observation significative en la matière est représentée par les années 2001 à 2003 au cours desquelles le développement du système financier a agi favorablement sur la croissance économique. En effet, les ratios d'intermédiation bancaire et de bancarisation ont évolué favorablement au cours des années 2001-2003, révélant une contribution de l'amélioration de l'intermédiation bancaire à la croissance.

La croissance monétaire au cours de l'année 2003, notamment en termes de disponibilités quasi-monétaires (16,1 % pour l'année dont 10,8 % au second semestre), s'est conjuguée avec une augmentation de 17,5 % (hors banques en liquidation) des crédits à l'économie, alloués principalement au secteur privé (28,6%). L'année 2002 avait enregistré un taux de croissance de crédits de 17,5 %, banques en liquidation incluses.

Malgré la reprise des crédits à l'économie à partir de l'année 2001, le ratio crédits à l'économie (créances rachetées par le trésor incluses)/produit intérieur brut reste faible comparativement aux autres pays sud méditerranéens. Cet indicateur de niveau d'intermédiation bancaire est, cependant, en amélioration pour les quatre dernières années.

L'augmentation appréciable des moyens d'action des banques est reflétée à travers les ratios monnaie/produit intérieur brut et dépôts à terme/produit intérieur brut qui sont en augmentation à compter de 2001. Il est à rappeler que le taux de croissance des ressources des banques à fin 2003 a été de 12,1 % pour les dépôts à vue et de 16,1 % pour les dépôts à terme.

L'existence de conditions monétaires favorables en 2003 est un facteur important et catalyseur pour une amélioration soutenue des ratios d'intermédiation bancaire, notamment une bonne reprise des crédits à l'économie orientés vers l'investissement productif et notamment vers les petites et moyennes entreprises (PME).

V.1.5 - Evaluation du système bancaire

En 2003, le secteur financier en Algérie a fait l'objet d'une évaluation conjointe par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale dite " programme d'évaluation du secteur financier (P.E.S.F.) ", tout comme les autres pays membres.

Le programme d'évaluation du secteur financier qu'entreprend les missions conjointes du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale a pour objectif le renforcement de la surveillance des systèmes financiers des pays membres, dont l'Algérie. Ce programme vise à aider les autorités nationales à identifier les points forts et les vulnérabilités potentielles de leurs systèmes financiers pouvant entraîner des conséquences macroéconomiques de nature à retarder le développement des systèmes financiers et donc de peser sur la croissance économique.

Selon cette évaluation, le système financier algérien paraît stable bien que cette stabilité ait engendré un coût budgétaire lié à l'assainissement et à la recapitalisation des banques publiques.

De plus, l'évaluation a débouché sur les recommandations suivantes pour l'horizon moyen et long terme :

- renforcer les procédures d'agrément ;
- améliorer le cadre opérationnel de l'activité bancaire ;
- moduler les cycles de liquidité et de crédits d'origine pétrolière ;
- entreprendre des reformes de longue durée ; et
- privatiser progressivement les banques publiques.

V.2 - LES CENTRALES DES RISQUES, DES IMPAYES ET DES BILANS

La Banque d'Algérie gère et organise trois centrales (des risques, des impayés et des bilans) au niveau de sa direction générale du crédit et de la réglementation bancaire (DGCRB). Ces centrales constituent autant de bases de données que de centres d'information indispensables à une bonne et prudente conduite des politiques de crédits par les banques et établissements financiers. Elles permettent, en outre, une gestion saine des instruments de paiement et de crédit et une connaissance particulière des incidents de payement à même de mettre en état de veille les banques et les établissements financiers.

Les trois centrales sont des centres d'informations et d'analyses alimentés par chacune des banques et établissements financiers et qui peuvent être consultées à volonté par ceux-ci. Ces centrales diffusent également, à l'intention des adhérents au système, des bulletins d'information. De plus, elles constituent une base de données comptables et financières sur les entreprises et les ménages, sur leur endettement et sur leurs incidents de payements. Les centrales ont été instituées sur des bases légales et réglementaires (notamment la Loi n°90-10 puis par l'Ordonnance n°03/11 relatives

à la monnaie et au crédit, et des règlements subséquents) et sont gérées par la Banque d'Algérie.

V.2.1 - La centrale des risques

Le concept de risque a été réhabilité à la faveur de la législation sur la Monnaie et le Crédit. A ce titre, le règlement n°92-01 et l'instruction d'application n° 70-92 - portant organisation et fonctionnement de la Centrale des Risques, oblige les banques et les établissements financiers à déclarer, à partir d'un seuil, les crédits ouverts et utilisés au titre des opérations effectuées par leurs guichets.

Depuis 1994, la Centrale des Risques de la Banque d'Algérie a donc évolué au rythme des déclarations des crédits effectués par les banques et établissements financiers et s'est développée principalement grâce à l'apport de l'informatique.

Les déclarations s'effectuent à cet égard, tous les deux (02) mois, sur disquette magnétique. Le seuil de déclaration, fixé à deux (02) millions de dinars, concernent les crédits à court terme, les crédits à moyen terme, les crédits à long terme et les crédits par signature.

La Centrale des risques informe les banques et les établissements financiers déclarants sur les crédits contractés éventuellement par leur clientèle auprès de tout le système bancaire et financier. Cette information est à l'évidence utile pour une banque qui détient un portefeuille composé notamment d'une clientèle fortement endettée (risque de s'engager ou d'aider un client "surendetté") ; la banque demeurant souveraine quant à sa prise de décision devant ce type de risque.

De plus, des informations sont données et pour chaque banque et établissement financier sur la ventilation des crédits déclarés:

- par catégorie de crédit ;
- par secteur ou branche d'activité des bénéficiaires ;
- par zone géographique ;
- par secteur juridique.

Ces informations réalisées, à l'issue de chaque centralisation (bimestrielle) et sur bulletin statistique, apportent un éclairage sur le portefeuille de chaque banque et établissement financier. Elles sont également destinées à l'autorité de contrôle dans le cadre de la surveillance prudentielle. Un troisième niveau de prestation réalisée par la centrale des risques concerne fondamentalement la consultation.

Le bilan au 31 décembre 2002 a fait ressortir 17.502 déclarations exprimées par les banques et établissements financiers et celui au 31 décembre 2003 fait ressortir 19.150 déclarations.

V.2.2 - La Centrale des Impayés

La Centrale des Impayés (CI) est chargée de fournir aux banques et établissements financiers et à l'autorité de contrôle des informations sur le nombre et la nature des incidents de paiement, notamment ceux relatifs aux émissions de chèques pour l'absence ou l'insuffisance de provision.

Ce rôle est conforté par le règlement n° 92-02 portant organisation et fonctionnement de la Centrale, notamment son article 3 qui énonce :

"La Centrale des Impayés est chargée pour chaque instrument de paiement et/ou de crédit :

- d'organiser et gérer un fichier central des incidents de paiement et des éventuelles suites qui en découlent ;
- de diffuser périodiquement auprès des banques et établissements financiers et toute autorité concernée la liste des incidents de paiements avec leurs éventuelles suites".

Le règlement n° 92-03 relatif à la prévention et à la lutte contre l'émission de chèques sans provision - et l'instruction d'application n° 71-92 - aborde de près la résolution de la problématique récurrente des chèques en Algérie. Il renforce potentiellement la mission de la centrale des impayés dans la prise en charge de la lutte contre les émissions de chèques sans provision ou provision insuffisante.

Au titre de la prévention, les banques et établissements financiers sont tenus de la consulter avant la délivrance d'un chéquier; en ce qui concerne le concept de lutte, chaque incident de paiement (émission de chèque sans provision) déclaré à la Centrale des Impayés qui n'a pas été régularisé dans les vingt (20) jours sera déclaré par la Banque tirée comme "interdit de chéquier" pour une durée d'un (01) an et de deux (02) ans en cas de récidive.
Il convient de souligner que les banques et établissements fi-nanciers ne déclarent que partiellement les incidents de paiement.

Le bilan, très partiel au vu des résultats confirmés auprès des chambres de compensation, au 31 décembre 2002 a fait ressortir 29.387 déclarations de chèques impayés ou insuffisamment provisionnées exprimés par les banques et

établissements fi-nanciers pour un montant global de 27,2 milliards de DA et celui au 31 décembre 2003 fait ressortir environ 25.000 déclarations pour un montant avoisinant les 20 milliards de DA. Bien que certains de ces chèques aient été honorés ultérieurement, ce bilan s'est traduit par 4.584 déclarations d'interdits de chéquiers en 2002, et 3.770 interdictions de chéquiers en 2003.

V.2.3 - La Centrale des Bilans

Cette centrale en cours de développement a atteint une phase de développement terminale avec des tests et des simulations durant l'année 2003. Néanmoins le caractère non obligatoire d'y souscrire, malgré l'apport important de cette centrale de bilans en termes d'analyses de groupes, de secteurs (et autres paramètres économiques et ratio de gestion) risque de limiter son impact.

En juin 2003, la Banque d'Algérie a organisé des journées d'études sur les centrales avec les banques et établissements financiers. Ces journées d'études ont porté sur le fonctionnement, le diagnostic, l'apport et les perspectives d'alimentation, de consultation et de développement des centrales ainsi que sur les possibilités à venir de consultations sécurisées à distance. A fin 2003, une banque effectue déjà des consultations on line.

V.3 - LE MARCHE MONETAIRE

Le marché monétaire représente le lieu par excellence des offres ou de demandes de flux de capitaux à court terme, par des opérateurs appelés intervenants admis comme tels selon des conditionnalités spécifiques liées à leur statut et à leur sphère d'intervention économique. Cette mise à disposition s'effectue selon la loi de l'offre et de la demande. Le marché monétaire constitue, aussi, un ancrage pour les instruments indirects de la politique monétaire.

En Algérie, le démarrage du marché monétaire a eu lieu durant l'année 1990 où le nombre de ses acteurs était restreint et se composait de seulement 7 intervenants (tous publics), à savoir 5 banques commerciales, la caisse d'épargne et une banque d'investissement.

Le manque d'efficacité des mécanismes de négociation du marché interbancaire, occasionné par le nombre restreint des parti-cipants, a conduit la Banque d'Algérie à décloisonner le marché en 1992 et à l'élargir aux investisseurs institutionnels. Ces derniers, conformément au règlement portant organisation du marché monétaire, ne peuvent se présenter sur le marché qu'en position prêteuse.

Depuis et avec la densification du secteur bancaire, suite aux agréments de nouvelles banques privées à capitaux nationaux et étrangers, le nombre d'intervenants sur le marché interbancaire élargi est actuellement de 37 dont :

- 20 banques commerciales,
- 04 établissements financiers,
- 01 établissement financier spécialisé,
- 01 établissement à caractère mutualiste,
- 11 institutions financières non bancaires (essentiellement des investisseurs institutionnels).

Le nombre croissant des participants à ce marché a créé une dynamique certaine en matière de compétitivité. Toutefois, il reste à noter que la majorité des banques recourent, plus facilement, au marché parce qu'elles ont un besoin ou un excédent de fonds enregistrés, et non parce qu'elles ont un excédent de fonds à une échéance particulière et des fonds insuffisants à une échéance différente.

Afin de développer le marché interbancaire, la Banque d'Algérie a entrepris plusieurs actions destinées à améliorer la transparence et l'efficacité des mécanismes de négociation et l'accroissement de la sécurité du marché. A cet effet, et dans le cadre de la transparence du marché, la Banque d'Algérie communique quotidiennement et mensuellement des renseignements sur les transactions réalisées (volume, maturités, le taux moyen pondéré des opérations au jour le jour, le taux moyen mensuel du marché monétaire et le taux annuel monétaire).

La Banque d'Algérie a encouragé les intervenants de la place à introduire un système de télétransactions par le biais d'un "réseau Reuter" sur lesquels les banques concluent leurs opérations et affichent à titre indicatif leurs taux acheteurs et vendeurs.

V.3.1 - Cadre réglementaire et fonctionnement

Le marché monétaire est régi par les dispositions légales et réglementaires suivantes:

- Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit,
- Règlement n° 91-08 du 14 août 1991 portant organisation du marché monétaire,
- Règlement n°2002-04 complétant le Règlement n° 91-08 du 14 août 1991 portant organisation du marché monétaire,
- Instruction n°28-95 du 22 avril 1995 portant organisation du marché monétaire,
- Instruction n°02-2002 du 11 avril 2002 portant introduction de la reprise de liquidité sur le marché monétaire.

Le marché interbancaire est un segment fort du marché monétaire. Il est, par excellence, le lieu de confrontation entre les of-fres et les demandes de liquidité des banques, établissements financiers et autres intervenants.

En sa qualité d'intermédiaire obligé sur le marché interbancaire, la Banque d'Algérie joue le rôle de courtier de la place à titre transitoire et ce, en l'absence d'intermédiaires habilités.

La Banque d'Algérie en qualité de courtier sur le marché monétaire n'est nullement responsable de la bonne fin des transactions qui peuvent être résolues avec ou sans garantie tel que stipulé réglementairement. En effet, deux catégories d'opérations peuvent se négocier sur le marché :

- les opérations en blanc dépourvues de garanties ;
- les opérations contre garantie (effets publics ou privés).

Il est important de souligner que sur le marché monétaire :

- les institutions prêteuses sont tenues d'effectuer dans le cadre de leur propre appréciation, l'évaluation du risque de contrepartie et le plafonnement des lignes consenties à chacune des banques emprunteuses et ce afin d'éviter tous risques de concentration et de non remboursement ;
- les effets privés pris en garantie font au préalable, l'objet d'une classification reflétant le degré de solvabilité du débiteur.

Les opérations de prêts / emprunts peuvent être contractées pour une durée allant de 24 heures jusqu'à deux ans.

Les interventions de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire sont :

a) les pensions à 24 heures et à 7 jours ;

b) les opérations d'adjudication de crédits par appel d'offres ouvert aux banques et établissements financiers opérant sur le marché monétaire. La durée de ce type de crédits peut s'étaler jusqu'à trois mois ;

c) la reprise de liquidité par appel d'offre : compte tenu de l'excès de liquidité bancaire, la Banque d'Algérie a introduit sous forme d'appel d'offre multiple ou bilatéral, la reprise de liquidité. Ainsi, la Banque d'Algérie peut inviter les banques à placer auprès d'elle des liquidités en excès sous forme de dépôt à 24 heures ou à terme rémunérés à un taux fixe.

d) les opérations d'open-market.

V.3.3 - Ethique, sécurité, transparence et communication

Dans le but de parfaire les aspects liés à l'éthique du marché, et afin d'évoquer aussi bien les questions liées à l'organisation du marché que des thèmes ayant un impact sur l'activité du marché, la Banque d'Algérie organise, à échéances régulières, des sessions de concertation avec les trésoriers de la place. Ces travaux ont abouti à la création d'un club des trésoriers des banques et établissements financiers afin de faciliter la cohésion de la profession et notamment :

- développer les règles d'usage de place et la concertation de la profession sur le cadre législatif et réglementaire et les moyens techniques favorisant le développement des activités de marché;
- promouvoir, grâce à la collaboration établie entre ses membres, le développement des activités de marché à travers la création de segments nouveaux ou types d'instruments ;
- favoriser les liens professionnels et de coopération entre les intervenants des marchés monétaire et financier ainsi que les contacts et la collaboration avec des associations poursuivant des objectifs comparables en Algérie ou à l'étranger ;
- favoriser la formation professionnelle en contribuant à la définition de ses objectifs et à son organisation ;
- concourir à la définition des règles déontologiques applicables à la profession.

Il convient de souligner la sécurité des transactions sur ce marché, car le dispositif transactionnel se fait avec rigueur et toute la traçabilité voulue compte tenu des procédures opérationnelles et du schéma comptable y afférent. En effet, aucun incident particulier n'a affecté le marché monétaire sur ce plan depuis sa création.

La Banque d'Algérie encourage les banques à développer à brève échéance une culture et un marché de sûretés négociables, dits titres de créances négociables.

En matière de modernisation de l'infrastructure, la Banque d'Algérie a encouragé les intervenants de la place à introduire le système de télé-transactions par le biais d'un réseau de communication d'écrans (système Reuter). Ce mécanisme moderne de télé-transactions (version dealing 3000) permet le traitement en temps réel de l'ensemble des opérations transigées sur le marché monétaire ainsi que l'obtention à tout moment, instantanément et en toute sécurité, des informations complètes sur les conditions pratiquées par :

- l’ensemeble des intervenants ;
- la Banque d’Algérie au titre de ses interventions
- le marché des valeurs du Trésor.

Dans le cadre du développement du marché interbancaire, la Banque d'Algérie a entrepris et réalisé plusieurs actions destinées à améliorer la transparence et l'efficacité des mécanismes de négociation et l'accroissement de la sécurité du marché.

La Banque d'Algérie communique quotidiennement et mensuellement (à travers son bulletin du marché monétaire, son site internet, ainsi que sa revue interne) des renseignements sur les transactions réalisées (volume, maturités, taux moyen pondéré des opérations au jour le jour, taux moyen mensuel du marché monétaire et taux annuel monétaire).

V.3.4 - Les activités du marché monétaire en 2003

La situation de la liquidité bancaire est caractérisée par un état de grande liquidité, qui a été connu dès l'année 2002 et qui a perduré tout au long de l'année 2003. Durant cette année, la Banque d'Algérie a été amenée à activer l'instrument indirect de politique monétaire dit reprise de liquidité, sur un marché monétaire qui est resté actif en 2003 :

- nombre d'intervenants : 37 intervenants ;
- nombre de transactions : 441 (à terme et à 24 heures) ;
- montant global transigé : 612,8 milliards de dinars.

En ce qui concerne la reprise de liquidité et pour l'année 2002, la Banque d'Algérie a effectué 34 opérations de reprise pour un montant de 5.166 milliards de dinars (avec un encours maximum de 160 milliards de dinars) à un taux de 2,75 %. Pour l'année 2003 et compte tenu de l'excès de liquidité persistante, elle est intervenu à travers 52 opérations pour un montant global de 10.210 milliards de dinars (avec un encours maximum de 250 milliards de dinars) à un taux revu à la baisse et qui est passé à 2 % en juin 2003 et à 1,75 % en octobre 2003.

V.4 - DE LA SUPERVISION

Pour assurer de l'efficacité à l'intermédiation bancaire, un contrôle et une surveillance particulière des banques et établissements financiers, notamment, de leurs respects des normes prudentielles, de leurs agrégats monétaires et financiers et de leurs procédures de gestion et de suivi des risques sont nécessaires. La supervision, qui doit être permanente, vise également à protéger les déposants et les investisseurs, comme elle permet d'éviter les risques systémiques découlant d'une mauvaise gestion et/ou d'engagements trop importants.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'effort soutenu du Conseil de la Monnaie et du Crédit, de la Banque d'Algérie et de la Commission Bancaire en matière de réglementation, de contrôle et de supervision de l'activité bancaire.

V.4.1 - Cadre légal et réglementaire

A l'effet de prendre en charge l'ensemble des dispositions légales, le Conseil de la Monnaie et du Crédit et la Banque d'Algérie ont mis en place un dispositif réglementaire conséquent en matière de contrôle bancaire.

La Commission Bancaire est l'autorité en charge de la supervision bancaire qui est effectuée sur pièces et sur place. La Banque d'Algérie est chargée, pour le compte de la Commission Bancaire, d'effectuer le contrôle sur pièces et d'exercer le contrôle sur place par ses agents.

Le contrôle du respect de la réglementation édictée repose sur les déclarations des banques (reporting) pour le contrôle sur pièces et sur des missions d'inspection régulières auprès des banques et des établissements financiers pour le contrôle sur place.

V.4.2 - Des activités de contrôle

Dans le cadre du dispositif réglementaire, outre le contrôle sur pièces effectué sur la base des déclarations des banques et établissements financiers transmises à la Banque d'Algérie, des missions de contrôle sur place sont dépêchées auprès des banques et des établissements financiers (siège social et agences). Ces missions d'inspection et de contrôle sont, selon le cas, ponctuelles, périodiques, par segment d'activité ou intégrales, conformément à un programme arrêté par délibération de la Commission Bancaire.

Le contrôle sur pièces

Le contrôle sur pièces était assuré, jusqu'à 2001, par l'inspection externe, direction rattachée à la Direction Générale de l'Inspection Générale de la Banque d'Algérie.

Eu égard à la densification du réseau des banques et établissements financiers, une structure spécialisée à été mise en place en 2002, au sein de la Direction Générale de l'Inspection Générale, en vue de prendre en charge le renforcement du contrôle sur pièces. Cette structure à pour mission :

- de s'assurer de la régularité de la transmission des informations financières émanant des banques et établissements financiers ;
- de veiller au respect des canevas réglementaires de déclaration ;
- de s'assurer de la sincérité des informations reçues ;
- de s'assurer du respect des règles et ratios prudentiels ;
- d'assurer le traitement des informations reçues et leur adéquation avec la réglementation en vigueur ;
- de relancer, en cas de non transmission des déclarations, voire de procéder à la saisine de la Commission Bancaire, en cas de refus ou de fausse déclaration.

Les rapports de synthèse des contrôles sur pièces sont transmis, pour suite à donner, à la Commission Bancaire. Les contrôles sur pièces peuvent déboucher sur des missions de contrôle sur place.

Le contrôle sur place

Sur la base d'un programme de contrôle intégral des banques et établissements financiers, engagé à partir de l'année 2001, les services compétents de la Banque d'Algérie (Direction Générale de l'Inspection Générale) mènent régulièrement des opérations de contrôle intégral sur place.

Le contrôle intégral sur place vise à s'assurer de la bonne gouvernance et du strict respect des règles professionnelles. Il permet de s'assurer de la régularité des opérations bancaires effectuées et de la conformité des données déclarées à la Banque d'Algérie avec les données chiffrées obtenues et vérifiées sur place.

Le contrôle intégral sur place comporte plusieurs volets, notamment :
- l'évaluation de l'organisation de la banque ou de l'établissement financier ;
- l'analyse et l'évaluation de l'activité de crédit ;
- l'évaluation de la structure financière ;
- l'examen du respect de la réglementation des changes en matière de gestion des opérations de commerce extérieur.

Les rapports de contrôle intégral sur place sont traités par la Commission Bancaire qui prononce, le cas échéant, des injonctions ou des sanctions.

Des missions de contrôle périodique sur place sont également effectuées et peuvent être :
- menées dans le cadre d'un programme annuel arrêté par la Commission Bancaire;
- assurées de façon ponctuelle ;

- factuelles et limitées à un segment d'activité ;
- limitées à un compartiment bancaire donné.

A l'issue des opérations de contrôle, le volet relatif au contrôle des changes est, en cas d'infraction, transmis au Ministère des Finances et/ou à la justice (après promulgation de l'Ordonnance modifiant et complétant l'Ordonnance n° 96/22), dans le cadre de la mise en œuvre de l'Ordonnance n°96-22 relative à la répression de l'infraction à la législation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger modifiée et complétée.

Du renforcement du contrôle interne

Le règlement relatif au contrôle interne a été promulgué en 2002 et l'année 2003 aura vu se dérouler plusieurs séminaires et journées d'études de sensibilisation et de formation, au profit de toute la communauté bancaire, dans le cadre de la mise en place rapide et efficace du contrôle interne dans les banques et établissements financiers.

Le dispositif de contrôle interne mis en place couvre les domaines ci-après :
- le système de contrôle des opérations et des procédures ;
- le système de l'organisation comptable et du traitement d'information ;
- le système de mesure des risques et des résultats ;
- le système de surveillance et de maîtrise des risques ;
- le système de documentation et information interne.

En matière du système de contrôle des opérations et des procédures internes, sont précisées la nature des vérifications à effectuer et les recommandations particulières aux banques et établissements financiers.

En outre, les banques et établissements financiers doivent élaborer les manuels de procédures relatifs à leurs différentes activités. Les rapports établis à la suite des contrôles effectués doivent être communiqués à l'organe exécutif et à sa demande à l'organe délibérant et, le cas échéant, au Comité d'audit.

La mise en place de ce système par les banques et établissements financiers, outre qu'elle leur permet de disposer d'un outil de contrôle, de prévision et de réajustement, facilitera le contrôle externe et la supervision par l'autorité de contrôle.

V.4.3 - Contrôle et inspection : les principaux résultats en 2003

La Commission Bancaire a initié par le passé des contrôles sur place à travers des missions thématiques (octroi de crédits au secteur privé, commerce extérieur, contrôle interne, filiales et participations).

Durant les trois dernières années (2001, 2002 et 2003), treize (13) banques et un (1) établissement financier ont fait l'objet d'un contrôle intégral sur place. Ce type de contrôle est encore appelé à s'intensifier et opérations de contrôle intégral sont actuellement en phase finale.

Ce contrôle intégral a concerné aussi bien les banques publiques que les banques privées.

En 2003, les banques et les établissements financiers activant en Algérie ont respecté le ratio de solvabilité de 8 %. Il reste toutefois que certains provisionnements des créances classées par les banques nécessitent un affinement complémentaire pouvant déboucher sur un provisionnement additionnel.

Il importe de signaler que les rapports d'inspection et de contrôle intégral sur place sont traités par la Commission Bancaire qui prononce, le cas échéant, des rappels à l'ordre, des injonctions ou des sanctions.

Des mesures et sanctions ont été prises, dans le passé, par la Commission Bancaire :

- la désignation d'un administrateur provisoire au niveau de l'établissement financier Union Bank en avril 1997,
- la désignation d'un administrateur provisoire au niveau de l'établissement financier Algerian International Bank (A.I.B.) en Janvier 2002,
- le prononcé d'une sanction de suspension des opérations de commerce extérieur à l'encontre de l'établissement financier Union Bank en mai 1999,
- le prononcé en mai 2000 d'une sanction de suspension temporaire à l'encontre d'un dirigeant de la Banque Commerciale et Industrielle d'Algérie (B.C.I.A.) et d'une sanction pécuniaire à l'encontre de cette dernière.

L'effort substantiel entrepris au cours de l'année 2003 pour rendre plus efficace le dispositif de contrôle a permis à la Banque d'Algérie et à la Commission Bancaire de réagir à la dégradation de la situation prudentielle de deux banques privées et donc de prendre les mesures conservatoires et définitives appropriées.
En effet, la Banque d'Algérie dans le cadre de ses missions de contrôle a eu à constater des infractions aux dispositions légales et réglementaires régissant l'activité

bancaire dont certaines ont abouti à des dépôts de plaintes auprès des tribunaux et la Commission bancaire a eu à prendre deux sanctions extrêmes à l'encontre de deux banques :

- mise sous administration provisoire en mars 2003 de El-Khalifa Bank suivi en Mai 2003 de son retrait d'agrément et de sa mise en liquidation,
- retrait d'agrément en Août 2003 de la B.C.I.A. et sa mise en liquidation.

Par ailleurs, un suivi spécifique des banques nouvellement créées est assuré, pendant qu'était renforcée en 2002 et 2003 l'évaluation par le Conseil de la Monnaie et du Crédit des demandes de création de banques ; une dizaine de demandes d'autorisation de constitution de banques ou d'établissements financiers ayant été rejetée.

V.4 - CONTROLE ET RETRAIT D'AGREMENT

Le secteur bancaire aura vu durant l'année 2003, le retrait d'agré-ment par la Commission Bancaire de deux banques à capitaux privés en mai et août 2003. Ces décisions ont entraîné de facto la désignation par l'autorité de supervision bancaire de deux (02) liquidateurs, l'un auprès de El-Khalifa Bank et l'autre auprès de la B.C.I.A., sociétés en liquidation.

Retrait d'agrément et mise en liquidation de El-Khalifa Bank

La banque El-Khalifa Bank a été agréée le 27 juillet 1998, et se trouve de plein droit soumise à la supervision et au contrôle de la Commission Bancaire qui s'appuie sur les structures de la Direction Générale de l'Inspection Générale de la Banque d'Algérie pour l'accomplissement de ses missions.

C'est ainsi que El-Khalifa Bank, à l'instar de plusieurs autres banques et établissements financiers tant publics que privés, a fait l'objet d'un contrôle sur place. Celui-ci s'ajoute au contrôle régulier s'appuyant sur le reporting prudentiel (indicateurs de gestion financière et de comptabilité) auquel sont assujettis les banques et les établissements financiers conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.
Ce contrôle a révélé en son temps, des insuffisances manageriales portées, à la connaissance des dirigeants de la banque.

Ces insuffisances avaient trait à l'organisation et à l'encadrement, aux procédures comptables et de reporting. Il a été noté également l'inadéquation des moyens mis en œuvre par rapport à l'expansion commerciale rapide de cet établissement. Cela a

conduit la Banque d'Algérie à contenir le développement du réseau, dès 2001, eu égard à l'insuffisance de ses capacités managériales réelles.

La Banque d'Algérie et la Commission Bancaire ont été, quelque peu, "handicapées" dans l'exercice de leur mission de contrôle et de supervision du fait de l'absence d'arrêté et d'adoption de comptes annuels des exercices 1999, 2000 et 2001 par les organes sociaux de la banque (Conseil d'Administration et Assemblée Générale) et des rapports de certification des commissaires aux comptes ; El-Khalifa Bank ayant obtenu, par voie de justice, des reports successifs de la tenue des assemblées générales devant statuer sur les comptes sociaux, et ceci en application des dispositions du Code de Commerce.

El-Khalifa Bank a été interpellée et rappelée à l'ordre quant au gonflement anormal des postes "divers" à l'actif et au passif de son bilan susceptibles "d'occulter" l'origine des dépôts et la politique réelle de crédits engagés par la banque "maquillant" des crédits irréguliers à des sociétés apparentées qui sont sévèrement réglementés et limités.

A compter du début du second semestre 2002, les services concernés de la Banque d'Algérie ont vu leur attention attirée par l'emballement inexplicable de transferts liés aux opérations de commerce extérieur, l'excès de liquidité de El-Khalifa Bank enregistré dans le compte de cette banque auprès de la Banque d'Algérie et des comptes divers anormalement élevés, tant au débit qu'au crédit.
Une seconde mission de contrôle sur place intégral a révélé une amplification notable de tous les dysfonctionnements déjà relevés en 2001 et en 2002, établissant par là, l'incapacité des dirigeants de cette banque à prendre sérieusement en charge les impératifs législatifs et réglementaires de la profession.

En vue d'éviter une dégradation plus importante de l'exposition extérieure de El-Khalifa Bank d'une part, et de protéger les déposants de la banque d'autre part, il a été décidé d'une mesure conservatoire de suspension des transferts, conformément à la loi en novembre 2002.

De plus, la poursuite des investigations en fin 2002 et en 2003, en matière de contrôle des opérations de commerce extérieur, a prouvé l'existence d'irrégularités susceptibles de sanctions pénales d'une ampleur significative, qui ont donné lieu à l'établissement de plusieurs procès-verbaux, tel que prévu par l'Ordonnance n°96-22 du 9 juillet 1996 relative à la répression de l'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger, modifiée et complétée, et transmis pour dépôt de plainte.

De plus, la rétractation en février 2003, des Commissaires aux Comptes d'El-Khalifa Bank, qui avaient dans un premier temps certifié, en décembre 2002, les comptes sociaux de l'exercice 2000, n'a fait que confirmer les appréhensions de la Commission Bancaire sur la gestion de cette banque et des risques qu'elle pourrait représenter pour ses déposants.

L'impossibilité du management de cette banque à prendre les mesures requises dans pareille situation, et la confirmation de l'irrégularité de certaines opérations ont conduit la Commission Bancaire à la décision de désignation, auprès de cette banque, d'un administrateur provisoire dès début mars 2003.

Cette désignation d'un administrateur provisoire, prise en vertu de l'article 155 de la Loi relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée, est une mesure de sauvegarde. Cette nécessaire décision, a été prise dans le but d'endiguer les risques, de sécuriser les déposants et de pouvoir ramener, autant que possible, cette banque à des normes de bonne gouvernance.

Cependant, il est à souligner que douze (12) procès-verbaux de constatation d'infractions à la réglementation de changes ont été dressés à l'encontre de El-Khalifa Bank et la procédure légale, par dépôts de plaintes et de procès verbaux d'infractions, prévue a été engagée par la Banque d'Algérie, soit auprès du ministère des Finances (en février 2003), soit auprès des tribunaux (en mai 2003) après promulgation de l'Ordonnance n°03-01.

La Commission Bancaire, pour ce qui la concerne, a continué à évaluer en permanence les résultats enregistrés par l'administration provisoire. L'appel à l'assistance financière et à la recapitalisation par les actionnaires n'ayant pas eu de suite, la situation patrimoniale de El-Khalifa Bank caractérisée par un important déficit en ressources dont l'origine est frauduleuse (transferts illicites, fuite de capitaux, etc.…) a débouché sur la cessation de paiement établie par la Commission Bancaire. En conséquence, la Commission Bancaire a décidé du retrait d'agrément et de la mise en liquidation de El-Khalifa Bank en mai 2003.

Retrait d'agrément et mise en liquidation de la Banque Commerciale et Industrielle d'Algérie (B.C.I.A.)

La création de cette société par actions est intervenue le 04 juillet 1998 par acte notarié et a été ensuite agréée en qualité de banque le 24 septembre 1998.

La B.C.I.A. a fait l'objet dans le passé, suite à une inspection sur place réalisée en 1999, d'une procédure disciplinaire qui, après procédure contradictoire devant la Commission Bancaire, a abouti au prononcé en date du 9 Mai 2000, d'une sanction de suspension temporaire du président du Conseil d'Administration et d'une sanction pécuniaire de cinq (5) millions de dinars versés au Trésor public.

La B.C.I.A., au même titre que les autres banques et établissements financiers a fait l'objet, outre du contrôle sur pièces (sur la base des déclarations et reporting), de missions de contrôle intégral sur place (de longue durée).

Depuis 2001, plusieurs contrôles prudentiels de type intégral sur place, indépendamment des contrôles factuels, ont été effectués au niveau de cette banque dont les conclusions importantes ont été consignées dans plusieurs rapports :

- rapports de contrôle intégral (mars 2002 et décembre 2002);
- rapport de contrôle sur le traitement des chèques impayés (mai 2003) ;
- rapports de contrôle des opérations de commerce extérieur et de change (juin et juillet 2003) ;
- rapport de contrôle sur les traites avalisées (juin 2003).

En effet, une pratique frauduleuse de chèques sans provision adossés à des traites avalisées escomptées a été constatée et fait l'objet d'un grave contentieux entre la B.C.I.A. et une autre banque de la place, actuellement porté devant les tribunaux. La découverte de cette pratique frauduleuse s'est immédiatement répercutée négativement sur la situation de liquidité de la B.C.I.A.

Une mission de contrôle sur place des opérations de commerce extérieur et de change, menée durant le premier semestre 2003, au titre des exercices 2000, 2001 et 2002, fait ressortir que la B.C.I.A. a enfreint les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière. C'est ainsi que cinq procès-verbaux de constatation d'infractions ont été dressés et la procédure légale prévue a été engagée par la Banque d'Algérie, dès le mois de mai 2003 (dépôts de plaintes auprès des tribunaux compétents).

Par ailleurs, un commissaire aux comptes de la B.C.I.A a porté à la connaissance de la Commission Bancaire en juillet 2003 qu'il a reporté la certification des comptes sociaux de l'exercice 2002 et a, ainsi, déclenché une procédure d'alerte.

La Commission Bancaire, pour ce qui la concerne, a continué à évaluer en permanence les résultats des travaux d'inspection et suite aux graves infractions, à

l'illiquidité grandissante et au constat de cessation de paiement, a décidé du retrait d'agrément et de la mise en liquidation de la B.C.I.A.

La décision de retrait d'agrément, pour ces deux banques, s'est faite selon la procédure contradictoire, les parties entendues par la Commission Bancaire réunie en audience, et après appel aux actionnaires pour apporter le soutien financier nécessaire, tel que prévu par la loi, qui n'a eu de suite.

La décision de mise en liquidation entraîne la mise en œuvre du dispositif de garantie des dépôts dont la Société de Garantie des Dépôts Bancaires (S.G.D.B.) est l'intervenant pour assurer l'indemnisation rapide des petits déposants dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur.

La Commission Bancaire a notifié à la S.G.D.B. l'indisponibi-lité des dépôts au niveau tant de El-Khalifa bank que de la B.C.I.A et leur mise en liquidation respective.

Renforcement du système d'alerte

A partir de la fin de l'année 2002, la mise en place d'un nouveau dispositif de contrôle sur pièces et son renforcement tout au long de l'année 2003 a permis d'asseoir un système permanent d'alerte.

Ce système permanent d'alerte active à travers, d'une part, les différents départements techniques de la Banque d'Algérie en relation transactionnelles avec les banques commerciales, et va de pair avec le mécanisme de détection des difficultés des banques, sur la base de déclarations plus rapprochées. Ce dispositif a permis, par ailleurs, à l'autorité de contrôle de réagir avec toute la célérité nécessaire, notamment par le retrait d'agrément puis à la mise en liquidation de deux banques durant l'année 2003, afin de sauvegarder la santé globale du système bancaire et d'évacuer tout risque systémique. Un établissement financier, sous surveillance spécifique (Union Bank), a préféré recourir à la justice pour obtenir un concordat ; cette affaire étant en instruction judiciaire.

Il importe de souligner qu'après les sanctions extrêmes prises à l'égard des deux banques et avec le renforcement du système permanent d'alerte, la place bancaire s'est vite stabilisée.

Protection des déposants

En vue d'assurer la protection des déposants, il existe dans de nombreux pays des dispositifs garantissant leur protection contre les risques de défaillance de leur banque. Ce dispositif de protection conçu principalement pour les petits déposants, en réalité les moins informés et les moins au fait de la situation financière de leur banque, leur permet, en cas d'indisponibilité des dépôts, de recouvrer une partie, voire la totalité de leurs dépôts en fonction des montants déposés.

En Algérie, le dispositif légal et réglementaire de garantie des dépôts bancaires a été institué par la Loi n°90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit et a été amendé par l'Ordonnance n°03/11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit. Le fonds de garantie des dépôts bancaires est alimenté financièrement par les primes annuelles versées à la société de garantie des dépôts bancaires par l'ensemble des banques et ce, depuis la promulgation de l'Ordonnance n°03/11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit abrogeant et remplaçant la loi n° 90/10 du 14 Avril 1990 sus-citée.

La Société de Garantie des Dépôts Bancaires (S.G.D.B.) est une société créée en mai 2003, par la Banque d'Algérie en qualité de membre fondateur (en vertu de la loi) et les banques en sont les uniques actionnaires. A la date de création de cette société les 22 banques activant en Algérie et régulièrement agréées ont souscrit et libéré le capital de la S.G.D.B. à concurrence de 10.000.000 DA chacune, soit un capital initial de 220.000.000 DA.

La mise en œuvre de la garantie des dépôts bancaires ne peut intervenir qu'en cas de cessation de paiement d'une banque. Le plafond d'indemnisation par déposant est fixé réglementairement à six cents mille (600.000) dinars

Ledit plafond s'applique à l'ensemble des dépôts d'un même déposant auprès d'une même banque quel que soit le nombre de comptes ouverts, conformément à la notion de dépôt unique consacré par la Loi et l'Ordonnance relatives à la monnaie et au crédit.
Ce plafond d'indemnisation s'applique au solde entre le montant du dépôt unique et celui des crédits et autres sommes assimilées dus à la banque par le titulaire du dépôt. Dans le cas où le total des sommes dues par le déposant serait supérieur au total de son dépôt, ce dernier continuera à être redevable pour le solde dans les conditions prévues par la législation en vigueur. Lorsque le montant du dépôt unique est supérieur aux crédits et autres sommes assimilées dus à la banque par le déposant, celui-ci est indemnisé dans la limite du plafond prévu.

La société de garantie des dépôts bancaires, mise en place pour indemniser les déposants en cas d'indisponibilité de leurs dépôts et autres sommes assimilées aux dépôts remboursables a eu à intervenir pour la première fois en 2003.

La Société de garantie des dépôts bancaires (S.G.D.B) vérifie les créances validées des déposants entrant dans la catégorie des dépôts indisponibles et les rembourse dans un délai réglementaire à compter de la date à laquelle l'indisponibilité des dépôts et la cessation des paiements sont établies par la Commission Bancaire. L'indemnisation s'effectue en monnaie nationale.

Au cours de l'année 2003, la S.G.D.B. a procédé à l'indemnisation de près de 45.000 déposants, suite à la cessation des paiements d'El-Khalifa Bank, société en liquidation ; l'opération se poursuivant jusqu'au terme du délai réglementaire.

La Commission Bancaire est régulièrement informée par la Société de garantie des dépôts bancaires du déroulement des opérations d'indemnisation des déposants. La société de garantie des dépôts bancaires lui fournit également tous les renseignements lui permettant d'apprécier les manquements signalés et de prendre éventuellement des sanctions réglementaires.

Les banques sont tenues de fournir aux déposants, de même qu'à toute personne qui en fait la demande, toute information utile sur le système de garantie des dépôts bancaires, en particulier le montant, l'étendue de la couverture, le délai et les formalités à accomplir pour être indemnisé par la Société de garantie des dépôts bancaires.

Infractions aux dispositions de l'Ordonnance n°96-22

Dans le cadre des missions de contrôle, des infractions à la réglementation des changes et aux dispositions de l'Ordonnance 96-22 modifiée et complétée ont été dûment constatées par les inspecteurs habilités de la Banque d'Algérie, qui ont dressé des procès-verbaux d'infractions en application de la législation en vigueur.

C'est ainsi que les inspecteurs assermentés de la Banque d'Algérie ont contrôlé globalement plus de 35.000 dossiers durant l'année 2003 auprès des banques et établissements financiers. Ces contrôles ont donné lieu à l'établissement de 42 procès-verbaux d'infractions aux dispositions de la législation des changes correspondants aux 3.497 dossiers avérés en infraction, soit 10 % des dossiers contrôlés.

Ces infractions sont constituées par l'inobservation des procédures réglementaires, le défaut de rapatriement et les fausses déclarations.

En application des dispositions légales, la Banque d'Algérie a pris, au cours de l'année 2003, les mesures suivantes :

- 33 dépôts de plaintes auprès des juridictions compétentes ;
- 01 retrait d'immatriculation à une agence pour la domiciliation des opérations de commerce extérieur ;
- 09 transmissions de procès-verbaux d'infraction pour dépôts de plainte auprès du ministère des Finances en application de l'ordonnance n° 96-22 et antérieurement à sa modification.

V.5 - LE SYSTEME DE PAIEMENT DE GROS MONTANTS

Le développement des institutions et les progrès en matière d'intermédiation bancaire ont entraîné l'évolution et la diversité des instruments de paiement. Les nouvelles technologies de transmission de données et les progrès en informatique sont à la base de l'amélioration extraordinaire des procédures de paiement et de recouvrement dans les pays développés et les pays émergents. La qualité du système de paiements est un bon indicateur du fonctionnement d'une économie.
Le système de paiements comprend les intermédiaires financiers, les instruments de paiements et les procédures de paiement et de recouvrement. Ces trois éléments doivent aussi intégrer le système d'information et de communication entre les intermédiaires financiers.

La Banque d'Algérie a engagé avec le concours de la Banque Mondiale un projet de modernisation du système des paiements dans le cadre du développement de l'infrastructure du système financier algérien.

Les principaux objectifs de ce projet sont :

- mettre en place une infrastructure permettant une plus grande efficacité dans le traitement des opérations inter-bancaires et du marché financier et, principalement, développer le système de paiement de gros montants ;
- développer les normes et standards du futur système de compensation des transactions de petits montants, préalable indispensable à leur développement ;
- moderniser le système d'information de la Banque d'Algérie en tant que complément nécessaire et appui aux systèmes de paiement et au traitement des opérations de politique monétaire, couverture de change,… ;

- renforcer l'infrastructure de télécommunications entre la Banque d'Algérie et le siège social des banques, des établissements financiers, du Centre des Chèques Postaux, du Trésor Public et du Dépositaire central. Le réseau de télécommunications contribuera à faciliter le fonctionnement des échanges et à traiter de bout en bout les opérations de paiement et les échanges de données inter et intra-bancaires.

Ce projet a pour finalité un système de paiement inter-bancaire moderne, aussi bien au niveau des paiements de gros montants en temps réel que des paiements de masse, qui assureront des transferts de fonds efficaces, sûrs et rapides tout en observant les recommandations du Comité ad hoc de la Banque de Règlement internationaux (BIS/CPSS).

Le système de paiement de gros montants en temps réel est un système de paiement interbancaire. C'est un système de paiement où s'effectuent les paiements de gros montants ou de paiements urgents. Les paiements sont effectués uniquement par virement.

Pour assurer un pilotage efficace et transparent de cet important projet, la Banque d'Algérie a mis en place une unité de gestion du projet " système de paiements " (UGP), avec la désignation d'un chef de projet en juin 2003, formée d'une équipe de cadres supérieurs pluridisciplinaires, et chargée de l'exécution du projet. L'équipe de projet a bénéficié d'un plan de formation portant sur les systèmes de paiement et de règlement tels que réalisés dans les pays développés et dans certains pays émergents.

Sur la base des orientations stratégiques, en tenant compte des évolutions technologiques et en accord avec le bailleur de fonds (Banque Mondiale), le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) a été finalisé au cours de l'année 2003. Il comprend les spécifications techniques pour l'acquisition du système RTGS c'est à dire l'architecture globale du système à installer et ses principales fonctionnalités ainsi que l'ensemble des éléments administratifs de la soumission.

Le Dossier d'Appel d'Offres a été validé par le Comité de pilotage du projet et puis transmis à la Banque Mondiale pour l'avis de non objection et la publication de l'avis d'appel d'offres a été effectuée dans le journal Development Business et dans les quotidiens nationaux par la Banque d'Algérie. Ensuite, quatorze (14) entreprises ont retiré le Dossier d'appel d'offres (DAO).

Au cours de l'année 2003, la Banque d'Algérie et l'expert recruté par la Banque mondiale ont travaillé avec les responsables d'Algérie-Télécom pour passer en revue les différentes technologies en matière de télécommunication.

En ce qui concerne la sécurité et la supervision du réseau de télécommunications, ce volet doit être défini en détail et intégré dans la nouvelle version du Dossier d'Appel d'Offres relatif à la fourniture d'équipements de transmission et d'équipements actifs.

La mise en place d'un système de règlements bruts en temps réel de gros montants (RTGS) va faciliter le développement de l'intermédiation bancaire et la gestion des risques, renforcer des liens institutionnels et financiers avec les marchés financiers mondiaux et créer un environnement favorisant la participation des banques étrangères au marché financier algérien.

CHAPITRE VI :
SITUATION MONETAIRE
ET POLITIQUE MONETAIRE

L'évolution macro-économique au cours des années 2001 et 2002, s'est caractérisée par le renforcement de la stabilité macro-financière ; l'année 2000 ayant constitué le retour à la stabilité macro financière après le choc externe de 1998/1999. Les bonnes performances financières enregistrées en témoignent :

· la viabilité accrue de la balance des paiements et la soutenabilité des indicateurs de la dette extérieure ;
· l'amélioration de la situation des finances publiques, en contexte d'accumulation d'épargnes financières par le Trésor, qui a permis d'engager à mi-2001 un programme de relance économique à moyen terme (2001-2004) à travers une impulsion budgétaire à la croissance ;
· la nette amélioration de la liquidité bancaire appuyée par l'amélioration significative de la trésorerie publique, dans un contexte d'offres bien accrues sur le marché monétaire interbancaire.

Le contexte macro-financier continue à être influencé par la forte dépendance de l'économie nationale à l'égard des exportations d'hydrocarbures et par le caractère volatil des prix du pétrole sur le marché international de l'énergie.

En effet, la bonne conjoncture des prix du pétrole a permis à la balance des paiements extérieurs d'enregistrer un important excédent pour les opérations courantes (8,9 milliards de dollars et 13,4 % du produit intérieur brut) en 2003, soit une performance supérieure à celle enregistrée en 2001 et 2002 et avoisinant l'excédent record de l'année 2000. Aussi, le niveau appréciable des réserves officielles des changes (32,9 milliards de dollars à fin décembre 2003) témoigne de la solidité de la position des avoirs extérieurs. C'est un élément déterminant des tendances monétaires au cours de l'année 2003, pendant que la capacité de financement du Trésor a connu une amélioration au cours de cette même année.
La consolidation de la stabilité macro financière est bien reflété par l'évolution de la situation monétaire au cours de l'année 2003 ainsi que la situation de la liquidité bancaire. Ce qui influe profondément sur la conduite de la politique monétaire.

VI.1 - EVOLUTIONS MONETAIRES

La consolidation marquée de la position financière extérieure et la nette amélioration de la liquidité bancaire ont constitué le principal déterminant de l'évolution de la situation monétaire au cours de l'année 2003, pendant que la situation globale des opérations du Trésor a dégagé un excédent bien appréciable par rapport au faible excédent de 2002.

La très importante augmentation des réserves officielles de change en 2003 est reflétée par la tendance bien haussière de l'agrégat avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie qui a atteint 2325,9 milliards de dinars à fin décembre 2003 contre 2154,8 milliards de dinars à fin juin 2003. Cet agrégat était déjà passé de 1742,7 milliards de dinars à fin décembre 2002 à 1983,6 milliards de dinars à fin mars 2003. Les avoirs extérieurs nets des banques, quant à eux, sont restés très faibles.

En effet, l'agrégat avoirs extérieurs nets dans la situation monétaire, c'est-à-dire les avoirs extérieurs nets consolidés de la Banque d'Algérie et des banques, a donc atteint 2342,7 milliards de dinars à fin décembre 2003 contre 2180,1 de dinars à fin juin 2003 et 1755,7 milliards de dinars à fin décembre 2002. A fin 2000, année de début de la reconstitution des réserves, les avoirs extérieurs nets étaient montés à 775,9 milliards de dinars par rapport à un niveau de seulement 169,6 milliards de dinars à fin 1999.

L'analyse de la situation monétaire montre la nette importance de l'agrégat avoirs extérieurs nets dans les évolutions monétaires en 2003.

Le niveau des avoirs extérieurs nets qui avait dépassé la masse monétaire au sens de M1, c'est-à-dire la monnaie fiduciaire en circulation ainsi que les dépôts à vue, à partir de 2001 a bien atteint 69,8 % de l'agrégat monétaire M2 à fin décembre 2003. Ce ratio qui n'était que de 9,5 % à fin 1999, était passé de 60,5% à fin décembre 2002 à 69,3 % à fin juin 2003.

Il s'agit là d'un phénomène monétaire nouveau caractéristique de l'évolution de la situation monétaire au cours de l'année 2003, à mesure que l'agrégat avoirs extérieurs nets joue un rôle central dans l'expansion des liquidités monétaires.

SITUATION MONETAIRE

(y compris caisse d'épargne)

	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**169,6**	**775,9**	**1 310,7**	**1 755,7**	**2 342,7**
Banque centrale	172,6	774,3	1 313,6	1 742,7	2 325,9
Banques commerciales	-3,0	1,6	-2,8	13,0	16,8
Avoirs intérieurs nets	**1 619,8**	**1 246,6**	**1 162,8**	**1 145,8**	**1 012,2**
Crédits intérieurs	1 998,6	1 671,2	1 648,2	1 845,5	1 799,7
Crédits à l'Etat (nets)	847,9	677,5	569,7	578,7	420,8
Banque centrale	159,0	-156,4	-276,3	-304,8	-464,1
Banques commerciales	592,1	737,7	739,6	774,0	754,8
Dépôts aux CCP et au Trésor	96,8	96,2	106,4	109,4	130,1
Crédits à l'économie	1 150,7	993,7	1 078,4	1 266,8	1 378,9
Fonds de prêts de l'Etat	-14,5	-22,3	-12,7	-36,2	-59,8
Engagements extér. à moyen et long terme	-39,5	-27,6	-24,5	-36,6	-41,9
Autres postes (nets)	-325,0	-374,7	-448,2	-626,8	-685,8
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**1 789,4**	**2 022,5**	**2 473,5**	**2901,5**	**3 354,9**
Monnaie	905,2	1 048,2	1 238,5	1 416,3	1 631,0
Circulation fiduciaire (hors banques)	440,0	484,5	577,2	664,7	781,3
Dépôts à vue dans les banques	368,4	467,5	554,9	642,2	719,6
Dépôts au Trésor et CCP	96,8	96,2	106,4	109,4	130,1
Quasi-monnaie	884,2	974,3	1 235,0	1 485,2	1 723,9
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**12,4**	**13,0**	**22,3**	**17,3**	**15,6**
Monnaie	9,5	15,8	18,2	14,4	15,2
Quasi-monnaie	15,4	10,2	26,8	20,3	16,1
Avoirs intérieurs nets	**23,5**	**-23,0**	**-6,7**	**-1,5**	**-11,7**
Crédits intérieurs	22,7	-16,4	-1,4	12,0	-2,5
Crédits à l'Etat	17,2	-20,1	-15,9	1,6	-27,3
Crédits à l'économie	27,0	-13,6	8,5	17,5	8,8
Pour mémoire :	(En pourcentage)				
Ratio de liquidité (M2/PIB)	55,3	49,3	58,3	65,1	65,5
Monnaie/PIB	28,0	25,6	29,2	31,8	31,8
Circulation fiduciaire (hors banques)/PIB	13,6	11,8	13,6	14,9	15,2
Crédit à l'économie/PIB	35,5	24,2	25,4	28,4	26,9
Monnaie/M2	50,6	51,8	50,1	48,8	48,6
Circulation fiduciaire (hors banques)/M2	24,6	24,0	23,3	22,9	23,3
Multiplicateur monétaire	4,0	3,7	3,2	3,4	2,9

INDICATEURS MONETAIRES

GRAPHIQUE 18

MASSE MONETAIRE

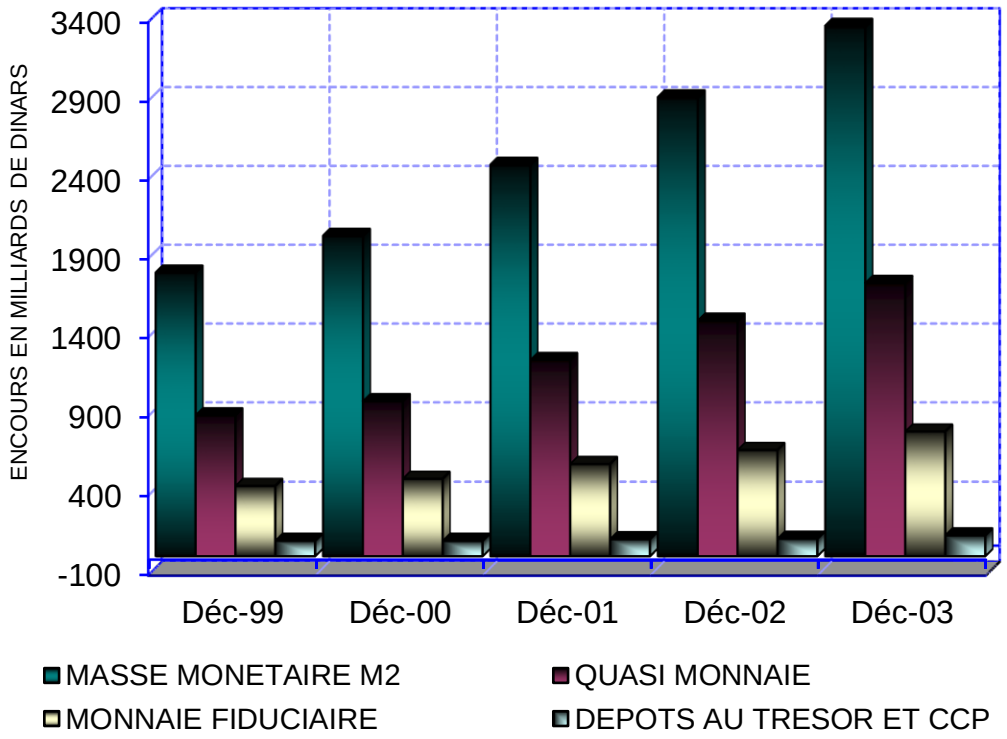

GRAPHIQUE 19

CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

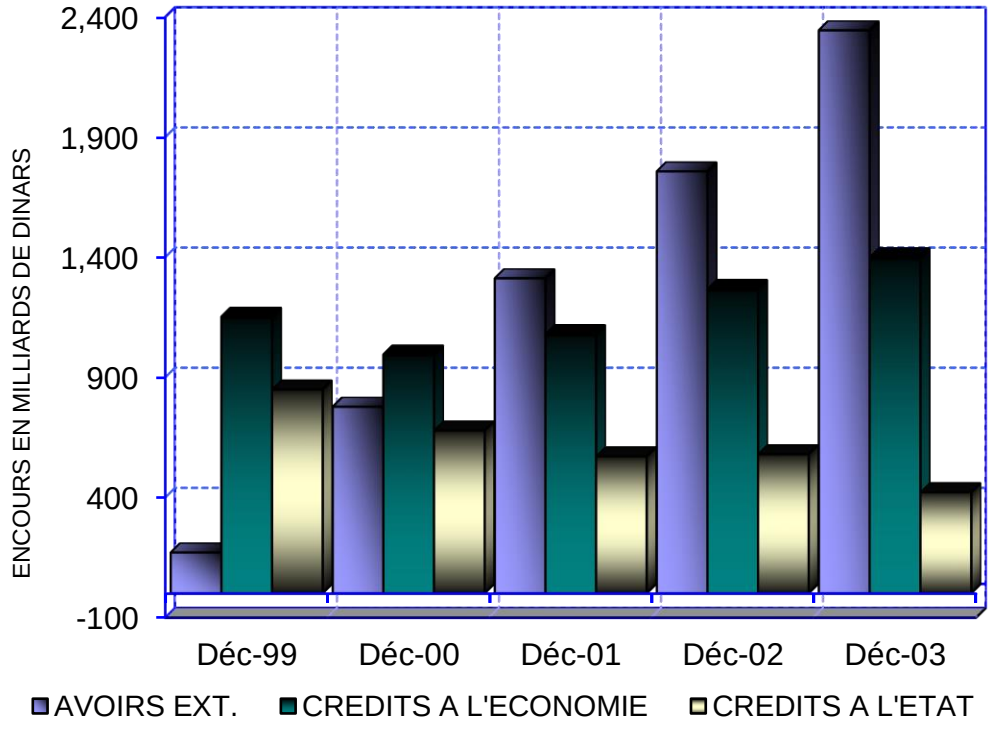

En particulier, l'accumulation des avoirs extérieurs nets augmente le rôle des facteurs "autonomes" dans la croissance des liquidités bancaires et celles (trésorerie publique) du Trésor. A fin 2003, les avoirs extérieurs nets ont représenté 134,3 % de la base monétaire et des dépôts du trésor auprès de la Banque d'Algérie. Cette tendance récente place l'Algérie dans la typologie des pays émergents d'Asie de l'Est, d'Europe Centrale et d'Amérique Latine, qui ont connu une large et rapide accumulation des réserves de change, source d'expansion de l'agrégat crédit intérieur.

Au total, l'évolution de la situation monétaire au cours de l'année 2003 fait bien émerger l'agrégat avoirs extérieurs nets comme la quasi unique source de création monétaire par le système bancaire, d'autant plus que les avoirs intérieurs nets s'amenuisent (1012 milliards de dinars à fin 2003 contre 1145 milliards de dinars à fin 2002). Ce qui confirme bien que les réserves officielles de change sont devenues la principale contrepartie de l'agrégat masse monétaire (signes monétaires au sens de M2). Il s'agit là d'une garantie appréciable des signes (liquidités) monétaires dans l'économie nationale.

En tant que contrepartie de la masse monétaire M2, le crédit intérieur (crédit à l'Etat et crédit à l'économie) a enregistré une diminution de 2,5 % au cours de l'année 2003, après une croissance de 12 % en 2002.

Corrélativement, et contrairement à l'année 2002, les crédits du système bancaire à l'Etat ont enregistré une contraction en 2003 et n'ont donc pas contribué à la création monétaire, aussi bien au premier semestre qu'au second semestre. En particulier, les importants décaissements effectués par le Trésor au profit des banques publiques en décembre 2003 ainsi que l'ampleur du stock d'épargnes financières du Trésor ont alimenté ce phénomène.

Ainsi, les crédits (nets) du système bancaire à l'Etat sont évalués à 420,8 milliards de dinars à fin décembre 2003 et sont passés de 578,7 milliards de dinars à fin décembre 2002 à 416,3 milliards de dinars à fin juin 2003, soit une tendance baissière au premier semestre de 2003 après une stabilisation en termes de données de fin de période de 2002 par rapport à 2001. Il importe de souligner que l'évolution, durant le premier semestre et le second semestre de 2003, de la position créditrice nette du Trésor auprès de la Banque d'Algérie reflète parfaitement cette contraction des crédits nets à l'Etat dans la situation monétaire.

INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION 2003

GRAPHIQUE 20

GLISSEMENT ANNUEL (EN %)

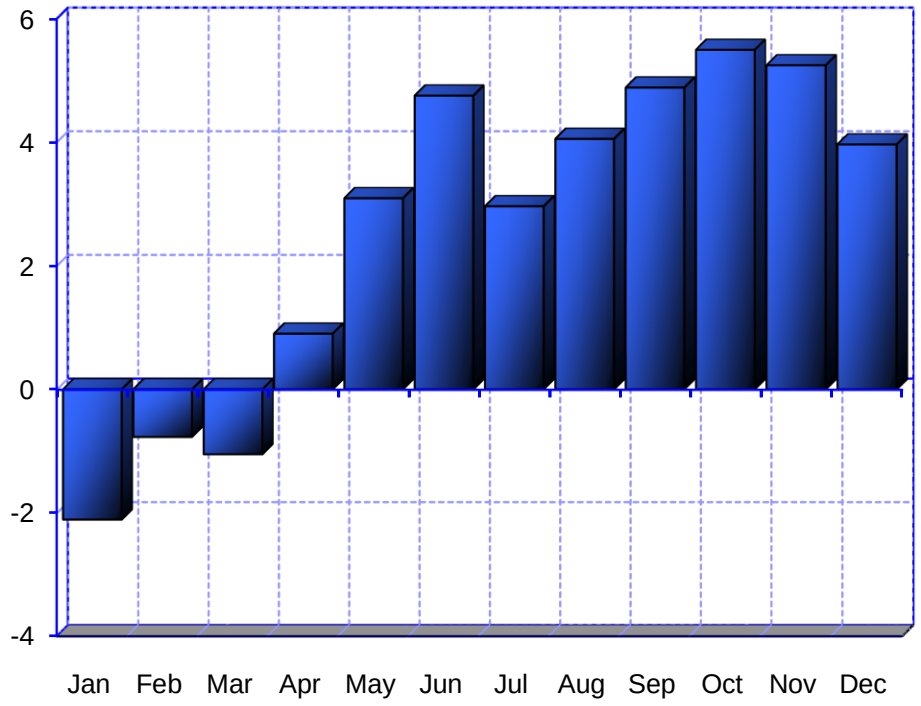

GRAPHIQUE 21

VARIATION ANNUELLE (EN %)

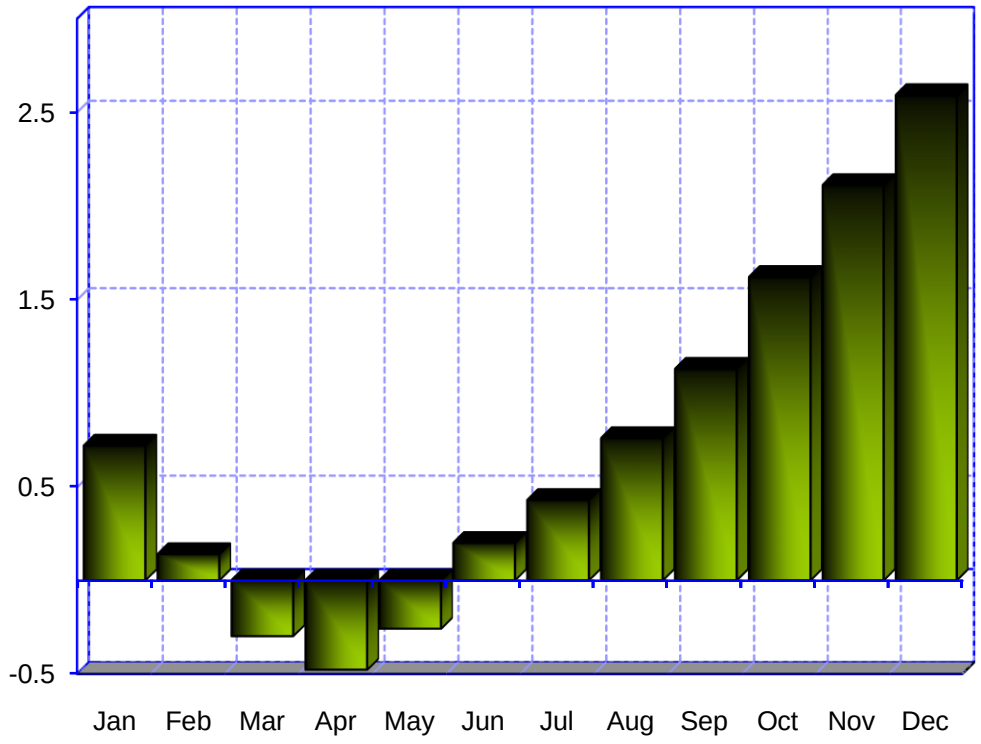

Les crédits à l'économie quant à eux, en tant que principale composante de l'agrégat crédit intérieur, ont enregistré une croissance de 8,8 % au cours de l'année 2003 (17,5 % hors les deux banques en liquidation), après la bonne reprise déjà enregistrée en 2002 (17,5 %) et l'amorce d'un trend haussier en 2001. Cette évolution est liée, dans une certaine mesure, à l'impact du parachèvement des programmes de restructuration des portefeuilles des banques publiques.

La reprise des crédits à l'économie s'est poursuivie en 2003 où cet agrégat est monté à 1378,9 milliards de dinars en termes d'encours de fin de période, alors qu'il était de 1266,8 milliards de dinars à fin 2002 et seulement 993,7 milliards de dinars à la fin de l'année 2000. C'est ainsi que le ratio crédits à l'économie (y compris les créances rachetées par le Trésor)/produit intérieur brut a connu un trend haussier à partir de l'année 2001 (41,9 %) pour se situer à près de 40 % en 2003, avec une offre de fonds prétables à l'économie devenue potentiellement bien accrue.

Cependant, malgré la reprise des crédits à l'économie à partir de l'année 2001, le ratio crédits à l'économie/produit intérieur brut reste faible comparativement aux autres pays sud méditerranéens même si cet indicateur de niveau d'intermédiation bancaire est sur une tendance d'amélioration.
L'évolution de la situation monétaire au cours de l'année 2003 montre que l'agrégat monétaire (M2) a enregistré une croissance de 15,6 %, dont 8,4 % pour le seul premier semestre, sous l'effet principalement de la forte augmentation des avoirs extérieurs nets. Cela confirme le recul du taux de croissance monétaire qui était de 17,3 % en 2002 et de 22,3 % en 2001 pour l'agrégat M2. Cette décélération monétaire est appréciable dans un contexte de deux années (2002 et 2003) pleines de mise en œuvre du programme de soutien à la relance économique.

Un indicateur significatif de la situation de liquidité dans l'économie est représenté par l'évolution du ratio de liquidité (M2/produit intérieur brut). Ce ratio a légèrement augmenté en 2003, après avoir enregistré une augmentation appréciable aussi bien en 2002 qu'au cours de l'année 2001. Le ratio de liquidité s'est situé à 65,5 % contre 65,1 % en 2002 et 58,4 % en 2001 ; un niveau plancher de 49,3 % étant réalisé en 2000.

Mesuré en termes de M2/produit intérieur brut hors hydrocarbures, le ratio de liquidité s'est continuellement accru au cours des années 1999 à 2003, exprimant ainsi l'ampleur de l'expansion des liquidités monétaires et quasi monétaires par rapport à l'activité économique hors hydrocarbures.

INDICATEURS MONETAIRES 2003

GRAPHIQUE 22

MONNAIE FIDUCIAIRE

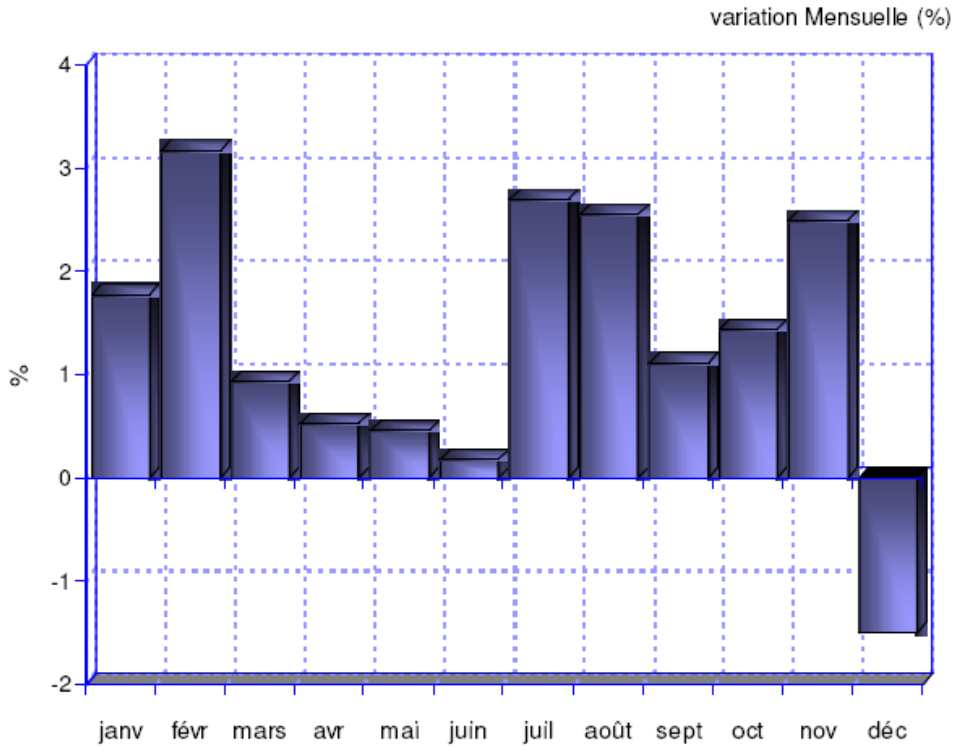

GRAPHIQUE 23

MASSE MONETAIRE

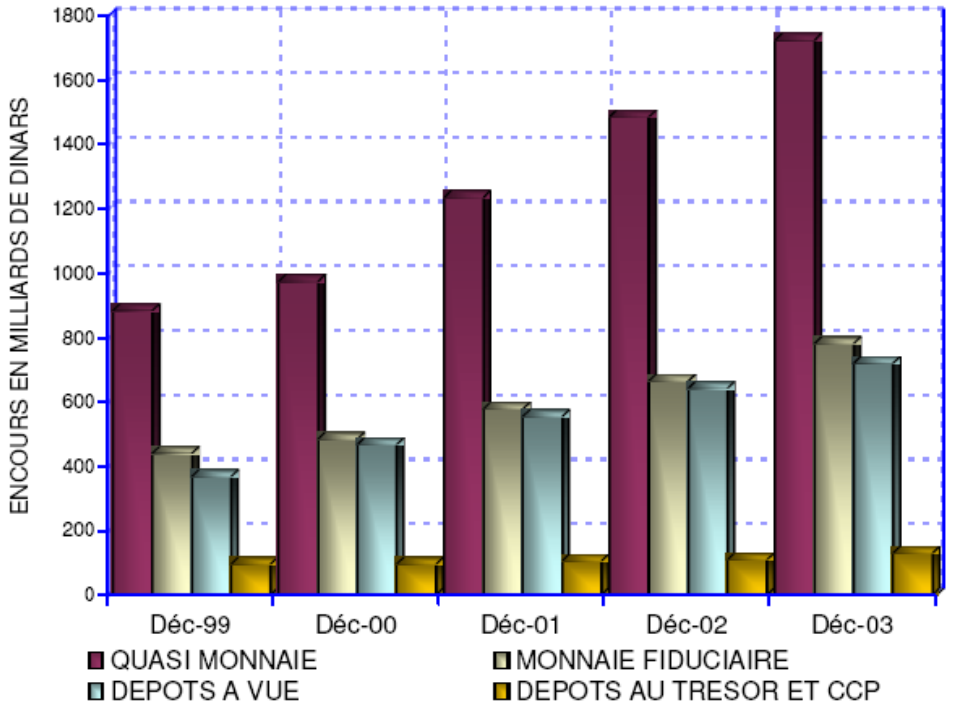

L'analyse monétaire s'étend à l'examen des principales composantes de l'agrégat monétaire M2 évalué à 3354,9 milliards de dinars à fin 2003 contre 2901,5 milliards de dinars à fin 2002. En ce qui concerne l'agrégat monétaire M1 (1631,0 milliards de dinars à fin 2003), dont le rythme de croissance s'est stabilisé à 15,2 % en 2003 tout comme le rythme atteint en 2002 contre 18,2 % en 2001, il est nécessaire d'opérer une distinction entre la monnaie fiduciaire (pièces et billets en circulation) et les dépôts à vue.

L'agrégat monnaie fiduciaire, qui est évalué à 781,3 milliards de dinars à fin décembre 2003 contre 714,7 milliards de dinars à fin juin 2003 et 664,7 milliards de dinars à fin décembre 2002, s'est donc accru de 17,5 % pour 2003 dont 9,3 % au second semes-tre. Ce rythme annuel se situe au dessus du taux de croissance (15,2 %) de l'année 2002, mais est inférieur au "pic" enregistré (19,1 %) en la matière au cours de l'année 2001. Il s'agit là d'une tendance monétaire qui reste favorable, à en juger par la situation de forts décaissements de la sphère budgétaire ainsi que "l'effet conjoncturel" induit par la faillite de deux banques privées.

En 2003, le ratio monnaie fiduciaire / M2 a augmenté, alors qu'il avait enregistré une tendance baissière ces dernières années. Cela constitue une opportunité additionnelle pour une intermédiation bancaire efficiente, même si le ratio M1/PIB enregistre un trend à la hausse depuis 2001. Il reste que malgré cette amélioration de l'intermédiation bancaire, le niveau du deuxième ratio (31,8 % en 2003) demeure en deçà de ceux enregistrés dans les pays sud méditerranéens.

L'augmentation appréciable des moyens d'action des banques au premier semestre de 2003, avec un taux de 17,8 % pour les dépôts à vue, ne s'est pas poursuivi au second semestre car pour cette année le taux de croissance n'a été que de 12,1 % pour les dépôts à vue.

C'est le rythme élevé d'expansion des dépôts à terme (16,1 %) qui explique, dans une large mesure, la croissance de la masse monétaire (M2) au cours de l'année de 2003. Cela résulte de l'évolution de deux agrégats, à savoir :

· l'accumulation accrue d'épargnes financières (dépôts à vue) par les entreprises du secteur des hydrocarbures, représentant une partie de la monétisation de leurs recettes d'exportations, et les ménages ;
· l'augmentation des dépôts à terme en dinars, principale composante de la masse monétaire M2.

GRAPHIQUE 24

INDICATEURS MONETAIRES

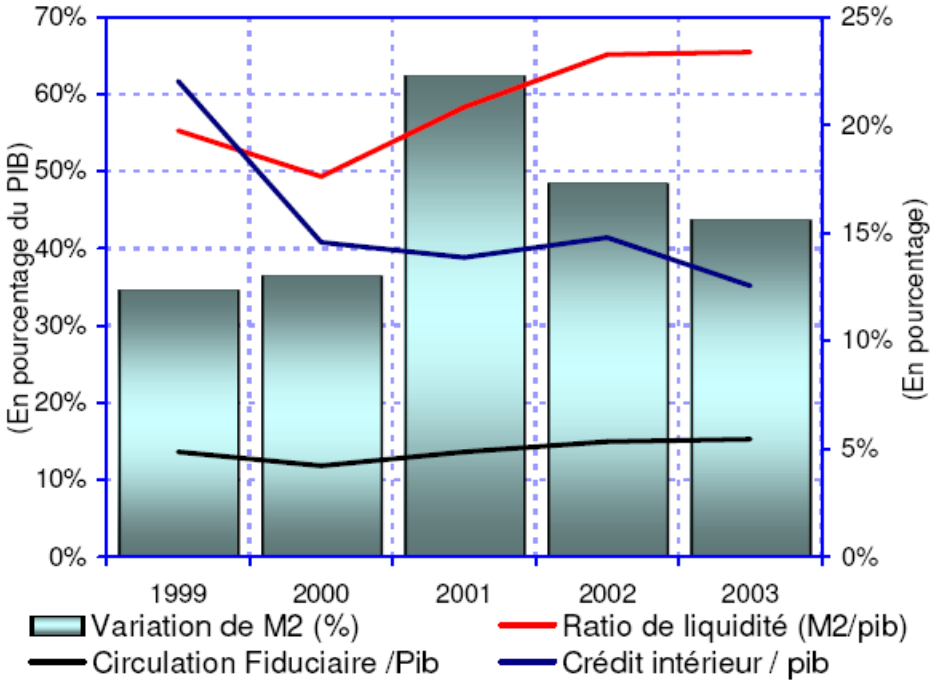

GRAPHIQUE 25

MULTIPLICATEUR MONETAIRE

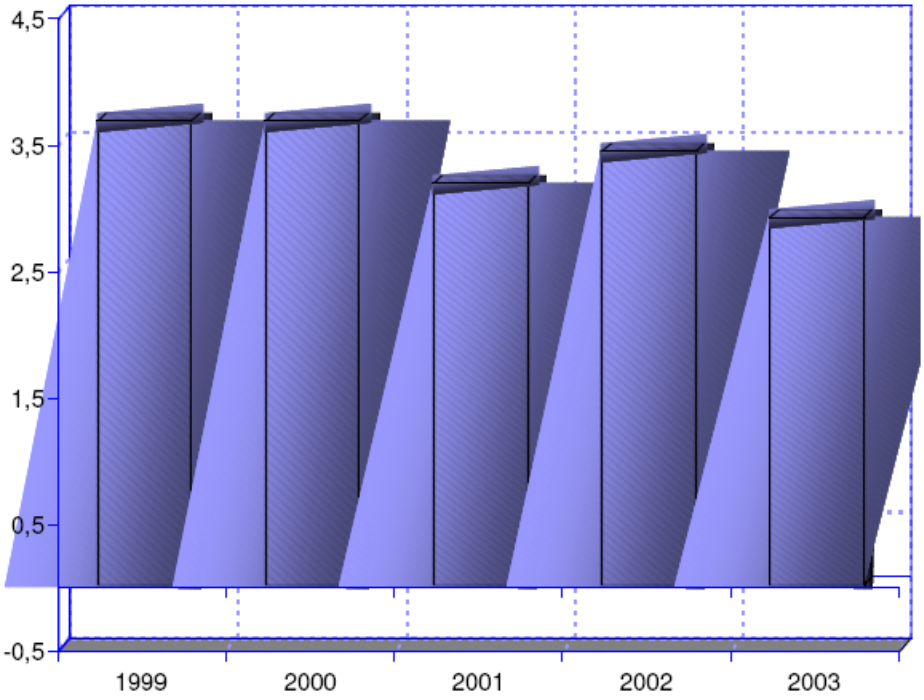

La monnaie scripturale, c'est-à-dire les dépôts à vue et à terme en dinars, a contribué de façon significative à la progression de M2 qui inclut par définition les dépôts en devises auprès des banques. En effet, l'agrégat monnaie scripturale qui a atteint 2573,6 milliards de dinars à fin 2003 s'est accru de 15,1 % au cours de cette année contre 18 % pour 2002, alors que son taux de croissance s'était élevé en rythme annuel à 23,3 % en 2001 et 14 % en 2000. Par contre, les dépôts à vue ont continué d'enregistrer un rythme de croissance baissier, soit seulement 13 % au cours de l'année 2003 contre 13,7 % en 2002, 17,3 % en 2001 et 21,2 % en 2000.

Les dépôts à terme présentent donc la catégorie de dépôts dont la croissance est la plus forte en 2003, même si son rythme (16,1%) a reculé par rapport à celui de l'année 2002 où le rythme de croissance s'est situé à 20,3 % après avoir vite monté à 26,8 % en 2001, alors qu'il n'était que de 10,2 % en 2000. Il importe de souligner que depuis l'année 2000, l'augmentation des dépôts à terme est représentée en bonne partie par l'accumulation accrue d'épargnes financières par les entreprises du secteur des hydrocarbures. Ce qui représente donc une partie de la monétisation de leurs recettes d'exportations.

Les dépôts en devises inclus dans M2 ont également contribué à la croissance monétaire en 2003, mais leur croissance est tombée à 1,3 % contre 9,3 % en 2002 après une envolée de 32,1 % en 2001. Ainsi, la croissance des disponibilités quasi-monétaires (dépôts à terme en dinars et dépôts en devises) s'est élevée à 16,1 % pour l'année 2003 dont 10,8 % au second semestre.

Au total, cette situation de conditions monétaires favorables est propice pour une amélioration soutenue des ratios d'intermédiation bancaire, d'autant plus qu'il est apparu ces deux dernières années une corrélation entre le développement du secteur bancaire et la reprise de la croissance. En particulier, la régulation de la liquidité bancaire émerge comme préoccupation majeure car l'excès de liquidité est caractéristique de l'évolution macro financière récente.

VI.2 - MARCHE MONETAIRE ET LIQUIDITE BANCAIRE

Le marché monétaire a connu au cours de l'année 2003, une poursuite de son développement, notamment à travers des interventions plus dynamique de la Banque d'Algérie en matière d'absorption des excédents de liquidités à mesure que le refinancement des banques auprès de la Banque d'Algérie est tombé à zéro depuis 2001.

Suivant la tendance de 2002, le marché monétaire a émergé durant l'année 2003 comme unique canal de refinancement des banques au moyen du segment interbancaire ; le contexte d'excès de liquidités étant devenu structurel.

En effet, l'évolution de la situation de la liquidité des banques au cours de l'année 2003 s'est caractérisée par un contexte d'excès de liquidité bancaire plus marqué que l'année précédente. La principale variable explicative ayant eu un effet expansif prépondérant sur la liquidité bancaire, pour un montant d'environ 587 milliards de dinars en 2003, est la variation des avoirs extérieurs nets.

Par ailleurs, l'accroissement des ressources collectées par les banques à un rythme plus accéléré que leurs emplois s'est traduit par un ralentissement de l'activité des transactions quotidiennes interbancaires, pendant que l'encours d'emprunts interbancaires s'est stabilisé. La dernière décade du mois de décembre 2003 a constitué l'exception car l'encours d'emprunts sur le marché interbancaire est tombé de 30 milliards de dinars à 2,5 milliards de dinars. Le taux d'intérêt moyen pondéré des opérations interbancaires est demeuré, quant à lui, stable durant l'année 2003 et s'est maintenu dans une fourchette de 3,9 % à 4,2 %.

EVOLUTION DE LA TRESORERIE DES BANQUES

(en millions de dinars)

	Déc.02	**Mars.03**	**Juin.03**	**Sept.03**	**Déc.03**
Encaisses billets et pièces	9 027	8 278	7 722	8 546	6 323
Dépôts à la Banque d'Algérie	168 667	281 084	246 310	274 865	361 171
Dépôts au Trésor	39 753	7 185	6 172	7 579	6 611
Dépôts au Centre des Chèques Postaux	3 890	4 236	3 847	3 020	3 877
Dépôts chez les correspondants étrangers	14 942	14 750	25 354	15 113	9 721
TOTAL :	236 279	315 533	289 410	309 123	387 703

L'excès d'offre de liquidités sur le marché monétaire interbancaire s'est conjugué à une envolée des dépôts des banques auprès de la Banque d'Algérie. C'est ainsi que les dépôts des banques auprès de la Banque d'Algérie (y compris au titre de la réserve obligatoire et hors les dépôts inhérents aux reprises de liquidité) ont atteint 361,2 milliards de dinars à fin décembre 2003 contre 246,3 milliards de dinars à fin juin 2003 et 168,7 milliards de dinars à fin décembre 2002. L'excès de liquidité bancaire

est donc devenu plus significatif, d'autant plus que le niveau dépasse largement celui exigé pour la reconstitution des réserves obligatoires.

Les réserves libres des banques ont atteint à la fin de l'année 2003 un montant de 234,5 milliards de dinars contre 124 milliards de dinars à fin juin 2003 et 59,2 milliards de dinars à fin décembre 2002, soit une augmentation de 175,3 milliards de dinars sur l'année. L'évolution des réserves libres observée durant l'année 2003 s'analyse comme suit :

· les deux premiers mois de l'année 2003 font apparaître un accroissement des réserves libres en contexte de faibles versements au Trésor au titre de la fiscalité pétrolière ;
· durant le mois de mars 2003, l'envolée des versements au titre de la fiscalité pétrolière avec une progression de plus de 500 % par rapport au mois de février a entraîné un effet restrictif sur la liquidité bancaire à la fin du premier trimestre ;
· la tendance à la baisse du niveau des réserves libres s'est poursuivie jusqu'à la fin du mois de mai 2003 corrélativement au recul de la trésorerie de la banque traditionnelle de l'entreprise nationale des hydrocarbures qui a atteint un montant de 73 milliards de dinars à fin mai 2003, soit une baisse de 80 milliards de dinars par rapport au mois de février. Durant les mois de mars et avril de 2003, les versements au titre de la fiscalité pétrolière sont restés élevés ;
· le niveau de la liquidité bancaire a connu de nouveau un rebond au troisième trimestre de 2003. Les réserves libres des banques, après une certaine diminution en octobre et novembre, ont atteint un "pic" de 234,5 milliards de dinars à fin décembre 2003 contre seulement 59,2 milliards de dinars à fin décembre 2002. Il importe de souligner, qu'à fin décembre 2003, le versement opéré par le trésor aux banques publiques au titre des remboursements des obligations de rachat de créances conventionnées a eu un effet expansif sur la liquidité bancaire pour un montant de 72 milliards de dinars.

Le marché primaire des valeurs du Trésor, après avoir enregistré une progression significative au cours de l'année 2002, a connu une certaine dynamique au cours du second semestre de l'année 2003 après une relative stabilité au premier semestre. L'encours des valeurs du Trésor est monté à 89,8 milliards de dinars à fin décembre 2003 contre 76,9 milliards de dinars à fin juin 2003 et 75,4 milliards de dinars à fin 2002, alors, au cours de l'année 2001 les montants levés (environ 30 milliards de dinars) s'étaient stabilisés. Le caractère encore relativement étroit du marché des valeurs du Trésor obère actuellement la conduite des opérations d'open-market, alors que ce segment du marché monétaire doit jouer un rôle important dans la gestion de la liquidité et donc l'absorption de l'excès de liquidité.

Au total, une telle situation d'excès de liquidité des banques met en avant la nécessité de la poursuite d'un contrôle rigoureux de la liquidité des banques, afin de prévenir le développement des crédits bancaires non performants et donc de prévenir le risque d'inflation.

VI.3 - CONDUITE DE LA POLITIQUE MONETAIRE

Le cadre institutionnel de la politique monétaire est défini dans la loi cadre et précise les responsabilités de la Banque d'Algérie (Banque Centrale) en matière de politique monétaire.

L'article 55 de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée, définissait l'objectif de la politique monétaire : "La banque centrale a pour mission de créer et de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale, en promouvant la mise en œuvre de toutes les ressources productives du pays, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie".

L'article 35 de l'ordonnance n° 03-11 relative à la monnaie et au crédit, qui abroge la loi n° 90-10, définit clairement l'objectif de la politique monétaire : "La Banque d'Algérie a pour mission de créer et de maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie".

L'objectif ultime de la politique monétaire est de maintenir la stabilité monétaire à travers la stabilité des prix, entendue comme une progression limitée de l'indice des prix à la consommation.

Durant les années 2001-2003, la monnaie de base a bien émergé comme objectif intermédiaire de la politique monétaire, appuyé par la stabilité du multiplicateur monétaire, alors que cet objectif intermédiaire était représenté par l'agrégat avoirs intérieurs nets de la Banque d'Algérie avec la fixation de plafonds quantitatifs trimestriels au cours de la période 1994-1998.

C'est ainsi que l'approfondissement de la réforme des instruments de la politique monétaire durant la période 1994-1998 a permis à la Banque d'Algérie de disposer de la panoplie des instruments indirects de politique monétaire, à savoir :

· un taux directeur fixé en fonction des évolutions macroéconomiques et de l'évolution des indicateurs monétaires ;
· des instruments de marché monétaire à savoir prises de pensions et adjudication de crédit par appel d'offres. Un système d'adjudication de crédits par appel d'offres a été introduit à partir de 1995 et ce, en tant que principal mode d'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire et comme principal instrument indirect de la politique monétaire ;
· un système de réserves obligatoires.

Les instruments indirects de la politique monétaire ont été renforcés en 2002 par l'introduction en Avril d'un nouvel instrument en cohérence avec le contexte d'excès de liquidités, à savoir la reprise de liquidités par appels d'offres (adjudications négatives).

Pour assurer une utilisation efficace des instruments indirects de la politique monétaire, la Banque d'Algérie a poursuivi en 2003 l'amélioration de sa programmation monétaire avec des revues périodiques. La Banque d'Algérie a également affiné ses techniques de prévision de la liquidité globale. En particulier, des progrès importants ont été effectués au cours de cette année en matière d'analyse du comportement des facteurs autonomes de l'offre où deux variables ont dominé : les avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie et la position créditrice (dépôts) du Trésor à la Banque d'Algérie.

Un contexte d'excès de liquidités a émergé au cours de l'année 2003, après une situation de grande liquidité des banques qui a caractérisé le second semestre de l'année 2001 ainsi que toute l'année 2002. Ce contexte d'excès de liquidité structurel en 2003 a fait que la politique monétaire s'est exercée principalement au moyen de l'instrument reprise de liquidité. L'objectif étant de rendre plus efficace le contrôle des agrégats monétaires.

La reprise de liquidité a permis, dès l'année 2002, d'absorber une bonne partie des offres de liquidités sur le marché monétaire interbancaire, soit un montant qui a oscillé entre 100 et 160 milliards de dinars. En effet, les réserves libres des banques sont tombées à 59,2 milliards de dinars à fin décembre 2002 alors qu'elles atteignaient 158,8 milliards de dinars à fin mars 2002, c'est-à-dire à la veille de l'introduction de l'instrument indirect de politique monétaire reprise de liquidité par appel d'offres.

Face à la persistance de la situation d'excès d'offres de liquidités sur le marché monétaire au cours de l'année 2003, la Banque d'Algérie a intensifié ses interventions sur ce marché en augmentant les montants des reprises de liquidité.

Grâce à cet instrument indirect de politique monétaire, la Banque d'Algérie est parvenue, selon une fréquence hebdomadaire d'intervention, à réguler la liquidité bancaire en procédant à deux augmentations successives de ses reprises de liquidités sur le marché monétaire :

· en Juin 2003, pour un montant de 200 milliards de dinars qui s'est conjugué avec une relative stabilisation des réserves li-bres des banques (124 milliards de dinars) par rapport à avril et mai, mais bien en deçà des montants atteints au premier trimestre (pic de 220,8 en février) ;

· en Septembre 2003, pour un montant de 250 milliards de dinars qui a permis une contraction des réserves libres des banques en Octobre et Novembre. Le montant de ces réserves est passé de 158,9 milliards à fin août à 104,1 milliards de dinars à fin novembre. Cependant, à fin décembre 2003, les réserves libres sont de nouveau montées à 234,5 milliards de dinars en raison, principalement, des décaissements effectués par le Trésor au profit des banques publiques dans le cadre du remboursement des obligations de rachat.

En effet, ces reprises de liquidités par appel d'offre qui ont été engagées en avril 2002 avec un montant de 100 milliards de dinars ont bien atteint 200 milliards de dinars en juin 2003 et 250 milliards de dinars en décembre 2003 contre seulement 129,7 milliards de dinars en décembre 2002. Par contre, la Banque d'Algérie a baissé le taux de rémunération de la reprise de liquidité de 0,75 en juin 2003 et 0,25 en septembre 2003.

L'utilisation active de l'instrument reprise de liquidités par appels d'offres a bien permis à la Banque d'Algérie d'opérer des ponctions additionnelles de liquidités sur le marché monétaire.

Tout en mettant en avant l'agrégat monnaie de base comme objectif intermédiaire de la politique monétaire, la Banque d'Algérie a, dès Février 2001, réactivé l'instrument réserves obligatoires et ce, pour amener les banques à bien gérer leur liquidité et endiguer l'impact négatif de chocs exogènes sur la liquidité bancaire.

Au cours de l'année 2002, tout comme en 2001, la réserve obligatoire a été utilisée d'une manière active, à mesure que le taux de cette réserve a été modulé en fonction de l'évolution des réserves libres des banques.

En décembre 2002, et pour opérer une contraction additionnelle de l'excès d'offres de liquidité sur le marché interbancaire, le taux de la réserve obligatoire a été porté à 6,25 % contre 4,25 % précédemment.

Par ailleurs, pour assurer un "réglage" fin de la liquidité bancaire, la Banque d'Algérie a maintenu tout au long de l'année 2003 l'instrument réserve obligatoire en tant qu'instrument indirect de politique monétaire ; l'effet sur l'excès de liquidités bancaires ayant été bien effectif dès le premier semestre de 2003. Les dépôts des banques au titre de la réserve obligatoire ont ainsi atteint 126,7 milliards de dinars à fin décembre 2003 contre 122,2 milliards de dinars à fin juin 2003 et 109,5 milliards de dinars à fin décembre 2002. Leur niveau n'était que de 43,5 milliards de dinars à fin 2001.

En tant qu'instrument indirect de la politique monétaire et donc de régulation de la liquidité bancaire, les opérations d'open-market n'ont pu être utilisées au cours de l'année 2002 par la Banque d'Algérie sur le marché monétaire tout comme en 2001, en raison du faible développement du marché des titres publics. Cependant, le rôle de cet instrument reste potentiellement important à en juger par la part relative appréciable des effets publics dans les portefeuilles des banques par rapport à leurs actifs.

Les autres instruments indirects de la politique monétaire (pensions et adjudications de crédits par appel d'offres) n'ont pu être utilisés au cours de l'année 2003, tout comme en 2002, à mesure que les interventions de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire au moyen de ces instruments avaient déjà été interrompues à partir de fin mai 2001 en raison de la non soumission des banques aux adjudications de crédits et leur non recours aux prises en pension (à 24h et à terme). Il importe de rappeler que le recours des banques au refinancement auprès de la Banque d'Algérie était tombé à zéro dès fin 2001.

Sur la base d'un examen approfondi des indicateurs économiques, monétaires et financiers et des performances de l'année 2002 et des cinq premiers mois de 2003, le Conseil de la monnaie et du crédit a décidé la diminution d'un point du taux de réescompte de la Banque d'Algérie à fin mai 2003. Ce taux est donc passé de 5,5% à 4,5 %, soit un niveau historiquement bas et inférieur à celui (5 % à partir d'octobre) de 1986. Il s'agit là d'un assouplissement de la politique monétaire qui est intervenu

plus d'une année, correspondant à une consolidation de la stabilité macro-financière, après la diminution d'un demi point du taux de réescompte en janvier 2002.

Au total, l'objectif ultime de la politique monétaire exprimé en termes de stabilité à moyen terme des prix, à savoir une inflation inférieure à 3 %, a été atteint en 2003 où l'inflation des prix à la consommation s'est située à 2,6 % pour l'indice du Grand Alger contre un taux de 1,4 % en 2002 et 4,2 % réalisé en 2001.

De plus, le recul du rythme de croissance monétaire en 2003 a permis de réaliser l'objectif intermédiaire de la politique monétaire, au moyen d'une mise en œuvre ordonnée des instruments indirects de la politique monétaire : reprise de liquidités et réserve obligatoire. C'est ainsi que la conduite de la politique monétaire a contribué à la maîtrise de l'inflation et à la croissance économique.

CONCLUSION

Avec de très bonnes performances macrofinancières, aussi bien au niveau de la balance des paiements qu'en matière des finances publiques, l'année 2000 a consacré le retour à la stabilité financière après le "choc" externe de 1998/1999. En particulier, la reconstitution des réserves de change a été forte et l'amélioration de la liquidité bancaire s'est conjuguée avec l'accumulation de stock d'épargnes financières par le Trésor.

L'évolution macro-économique au cours des années 2001 et 2002 s'est caractérisée par la consolidation de la stabilité macro-financière, à en juger par la poursuite de l'amélioration soutenue de la position financière extérieure, la bonne tenue de l'inflation et la poursuite de l'amélioration de la liquidité bancaire dans une situation de reprise de la croissance.

L'année 2003, avec une forte croissance (6,8 %) du produit intérieur brut en volume, s'est caractérisée aussi par le renforcement de la viabilité de la balance des paiements et des indicateurs de la dette extérieure, soit quatre années d'importants excédents du compte courant extérieur et un ratio de service dette qui est tombé à 17,7 % en 2003 contre 47,5 % en 1998.

Corrélativement, la reconstitution soutenue des réserves officielles de change a fait que le niveau de ces réserves est vite monté à 32,9 milliards de dollars E.U à fin 2003 contre 23,1 milliards de dollars E.U à fin 2002. Les réserves officielles de change étaient passées de 11,9 milliards de dollars E.U à fin 2000 à 17,9 milliards de dollars à fin 2001 et avaient doublé dès l'année 2000 par rapport aux 4,4 milliards de dollars E.U de fin 1999. Ainsi, le niveau des réserves officielles de change atteint à fin 2003 constitue bien un indicateur de la solidité marquée de la position financière extérieure et sa viabilité à moyen terme. Une telle viabilité à moyen terme doit être durablement appuyée par une compétitivité externe, d'autant plus que l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union Européenne et l'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce sont à un horizon proche.

La solidité marquée de la position financière extérieure a constitué l'ancrage pour la bonne tenue du marché interbancaire des changes au cours de l'année 2003, malgré les mouvements forts des cours des principales devises sur les marchés de change internationaux à partir de mai 2003. C'est dans ce contexte que la Banque d'Algérie a poursuivi la politique de stabilisation du taux de change effectif réel du dinar.

La bonne tenue de la situation des finances publiques en 2003 est ancrée sur la nette amélioration en la matière en 2000 et 2001, car 2002 a constitué l'année pleine de l'impulsion budgétaire à la croissance inhérente au programme de soutien à la relance économique qui s'est poursuivie.

L'expansion des dépenses budgétaires d'investissements a été significative en 2002 et en 2003, avec un élargissement additionnel de la sphère budgétaire au cours de l'année 2003 pour la prise en charge des effets du séisme du 21 mai, et a bien contribué à la croissance économique.

La capacité de financement du Trésor s'est accrue en 2003 par rapport à 2002 puisque l'excédent global du Trésor est monté à son niveau de l'année 2001, soit environ 5,1 % du produit intérieur brut. Ainsi, le stock d'épargnes financières accumulées (dépôts auprès de la Banque d'Algérie) par le Trésor s'est également accru au cours de l'année 2003. Ces bonnes performances en matière des finances publiques doivent désormais contribuer à une amélioration soutenue de l'allocation des ressources, tout en visant aussi à atténuer tout risque d'exposition des recettes budgétaires aux "chocs" externes.

En 2003, l'évolution de la situation monétaire confirme bien l'augmentation significative des avoirs extérieurs, l'amélioration de la trésorerie publique, le développement de l'épargne financière des entreprises et ménages ainsi qu'une expansion marquée des crédits à l'économie. Avec la contraction des crédits (nets) à l'Etat et l'amenuisement des avoirs intérieurs (nets), l'agrégat avoirs extérieurs nets a joué un rôle central dans l'expansion des liquidités dans l'économie au cours de l'année 2003. Le taux de croissance de la masse monétaire (M2) a même reculé à 15,6 %, alors qu'il était de 17,3 % en 2002 et 22,3 % en 2001. L'effet inflationniste limité (2,6 %) est également lié à la structure de la masse monétaire, notamment l'importance des dépôts à terme des entreprises du secteur des hydrocarbures et des dépôts d'épargne des ménages en contexte de stabilité du ratio de liquidité.

L'expansion marquée des crédits à l'économie au cours de l'année 2003 s'est conjuguée avec une situation de conditions monétaires favorables. La baisse d'un point du taux de réescompte en juin 2003, soit à un niveau historiquement bas, est donc un assouplissement de la politique monétaire dans un contexte d'offres de fonds prétables potentiels bien accrues, ancré sur le développement de l'épargne intérieure ces quatre dernières années et la solidité marquée de la position financière extérieure.

Au cours de l'année 2003, la conduite de la politique monétaire a permis de réguler la liquidité bancaire au moyen des instruments indirects de politique monétaire. C'est

ainsi qu'en plus de l'instrument réserve obligatoire qui a été réactivé à fin 2002, la Banque d'Algérie a renforcé l'utilisation de l'instrument reprise de liquidités qui avait été introduit en avril 2002. Ces deux instruments indirects de politique monétaire ont été mis en œuvre avec flexibilité en fonction de l'évolution de la liquidité bancaire et du marché monétaire, car le contexte d'excès de liquidité a prévalu au cours de l'année 2003 après avoir émergé en 2002.

La reprise de liquidités, en tant que principal instrument opérationnel de conduite de la politique monétaire, a permis de résorber l'essentiel de l'excès de liquidités sur le marché monétaire interbancaire et par là, assurer le maintien des rythmes de croissance des agrégats monétaires (monnaie de base et masse monétaire M2) dans les limites fixées pour l'année 2003 ; le taux de croissance de M2 poursuivant le trend baissier. Corrélativement, le taux d'inflation (2,6 % en 2003) est resté en deçà de la cible de 3 % à moyen terme.

De plus, la conduite de la politique monétaire a été appuyée au cours de l'année 2003 par un renforcement de la supervision des banques et établissements financiers par la Banque d'Algérie et la Commission Bancaire conformément aux normes universelles ; la solidité des banques étant bien nécessaire au développement ordonné du secteur bancaire. L'année 2003 s'est donc caractérisée par le renforcement significatif du contrôle intégral sur place et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle sur pièces de veille et de détection de signes précurseurs d'alerte.

Ce dispositif de contrôle permanent a permis à la Commission Bancaire de réagir à la dégradation de la situation financière de deux banques privées par le retrait d'agrément et la mise en liquidation en 2003, dès l'établissement de l'état de cessation des paiements. Il importe de souligner que la place bancaire s'est vite stabilisée, après ces deux faillites frauduleuses. De plus, avec la promulgation de deux ordonnances en 2003, le cadre législatif a connu un renforcement marqué en termes de conditions d'entrée dans ce secteur, de règles d'activités et de contrôle.

Enfin, pour maîtriser les risques tout en améliorant les services bancaires de base, la Banque d'Algérie a entrepris la réalisation d'un système de règlement brut de gros montants en temps réels. La modernisation du système de paiements contribuera à l'amélioration de l'allocation des ressources dans l'économie nationale.

ANNEXE :

TABLEAUX STATISTIQUES

TABLEAU 1 : ORIGINE ET EMPLOI DES RESSOURCES AUX PRIX COURANTS

	1 999	2 000	2 001	2 002	2003
		(En milliards de dinars)			
Produit Intérieur Brut	**3 238,2**	**4 098,8**	**4 241,8**	**4 454,7**	**5 124,0**
Dépense Intérieure Brute	**3 064,3**	**3 219,3**	**3 621,6**	**4 009,0**	**4 393,9**
Consommation	2 214,3	2 274,3	2 472,3	2 653,8	2 867,0
Publique	543,6	560,2	624,6	683,2	758,2
Privée	1 670,7	1 714,2	1 847,7	1 970,6	2 108,8
Investissement brut	850,0	945,0	1 149,3	1 355,2	1 526,9
Formation brute de capital fixe	789,8	879,4	965,5	1 102,2	1 218,7
Variations des stocks	60,2	65,6	183,8	253,0	308,2
Epargne intérieure brute	1 023,9	1 824,5	1 769,5	1 800,3	2 257,0
Epargne nationale	970,4	1 721,7	1 752,4	1 708,1	2 160,5
Produit National Brut	**3 090,5**	**3 923,6**	**4 119,3**	**4 276,3**	**4 950,5**
		(En pourcentage du PIB)			
Produit Intérieur Brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépense Intérieure Brute	94,6	78,5	85,4	90,0	85,8
Consommation	68,4	55,5	58,3	59,6	56,0
Publique	16,8	13,7	14,7	15,3	14,8
Privée	51,6	41,8	43,6	44,2	41,2
Investissement brut	26,2	23,1	27,1	30,4	29,8
Formation brute de capital fixe	24,4	21,5	22,8	24,7	23,8
Variations des stocks	1,8	1,6	4,3	5,7	6,0
Epargne intérieure brute	31,6	44,5	41,7	40,4	44,0
Epargne nationale	30,0	42,0	41,3	38,3	42,2
Produit National Brut	95,4	95,7	97,1	96,0	96,6

Source : Office National des Statistiques

TABLEAU 2 : REPARTITION SECTORIELLE DU PIB AUX PRIX COURANTS

	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003
			(En milliards de dinars)		
Hydrocarbures	890,9	1 616,3	1 443,9	1 461,3	1 849,0
Autres secteurs	2 121,0	2 232,4	2 513,4	2 703,1	2 958,0
Agriculture	359,7	346,2	411,5	415,5	496,3
Industries manufacturières	270,4	294,5	313,7	327,4	339,4
Bâtiments et travaux publics	307,7	335,0	358,9	407,7	446,1
Services hors administrations publiques	770,3	832,3	957,0	1 032,9	1 103,2
Services des administrations publiques	413,0	424,5	472,3	519,6	573,0
Droits et taxes à l'importation	226,3	250,1	284,4	290,3	317,0
Produit Intérieur Brut	**3 238,2**	**4 098,8**	**4 241,8**	**4 454,7**	**5 124,0**
			(En pourcentage du PIB)		
Hydrocarbures	27,5	39,4	34,0	32,8	36,1
Autres secteurs	65,5	54,5	59,3	60,7	57,7
dont : Agriculture	11,1	8,4	9,7	9,3	9,7
Industries manufacturières	8,4	7,2	7,4	7,3	6,6
Services des administrations publiques	12,8	10,4	11,1	11,7	11,2
			(Variation annuelle en pourcentage)		
Hydrocarbures	39,6	81,4	-10,7	1,2	26,5
Autres secteurs	7,9	5,3	12,6	7,5	9,4
dont : Agriculture	10,7	-3,8	18,9	0,9	19,5
Industries manufacturières	5,3	8,9	6,5	4,4	3,7
Services des administrations publiques	7,0	2,8	11,3	10,0	10,3
Produit Intérieur Brut	**14,4**	**26,6**	**3,5**	**5,0**	**15,0**

Source : Office National des Statistiques

TABLEAU 3 : REPARTITION SECTORIELLE DE LA CROISSANCE DU PIB REEL

	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003
			(En pourcentage)		
Hydrocarbures	6,2	4,9	-1,6	3,7	8,4
Autres secteurs					
Agriculture	2,7	-5,0	13,2	-1,3	17,0
Mines	-3,0	15,9	-2,8	6,1	0,6
Energie et eau	7,0	2,4	5,0	4,3	6,6
Industries manufacturières	-0,8	-1,9	-1,3	-1,0	-3,3
Industries alimentaires	-1,1	-8,9	-12,5	-19,1	-20,6
Sidérurgie,construction mécanique et électricité	8,5	2,2	10,4	7,1	9,1
Industries chimiques	-2,2	6,2	-3,1	-5,8	-10,4
Textiles	-17,4	-14,4	-14,7	3,7	-0,3
Cuirs et Peaux	-28,9	-6,0	-0,5	-19,3	-6,4
Matériaux de construction	-3,1	6,4	0,3	8,4	-7,5
Bois et papier	-16,5	-8,2	-13,1	0,9	-5,2
Autres	-6,9	38,2	2,0	1,2	-11,9
Industries du secteur privé	8,0	5,3	3,0	6,6	2,9
Bâtiments et travaux publics	1,4	5,1	2,8	8,2	5,5
Services hors administrations publiques	3,1	3,1	3,8	5,3	4,3
Services des administrations publiques	2,5	2,0	2,0	3,0	4,5
Droits et taxes à l'importation	1,1	0,9	4,8	6,9	4,4
Produit Intérieur Brut	**3,2**	**2,4**	**2,1**	**4,1**	**6,8**
Absorption intérieure brute	2,2	0,6	4,9	7,4	5,3
Consommation	2,9	2,1	2,6	3,0	4,1
Publique	2,5	1,5	2,5	2,9	4,2
Privée	2,9	2,2	2,7	3,2	4,1
Investissement brut	2,7	2,4	2,5	7,6	5,7
Exportations de biens et de services non facteurs	6,4	5,9	-2,6	4,7	7,9
Importations de biens et de services non facteurs	1,8	-0,9	3,9	17,8	3,2

Source : Services de la Planification

TABLEAU 4 : INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003
			(1989 = 100)		
Eau et Energie	167,3	171,3	179,8	187,5	199,9
Hydrocarbures	121,5	128,8	128,0	133,2	138,8
Inductries extractives	68,7	73,1	71,1	76,3	76,8
Constructions mécanique et électrique	55,4	56,6	62,5	66,9	73
Matériaux de construction	90,5	95,8	96,1	102,1	94,4
Industries chimiques	91,7	96,7	93,9	88,4	79,2
Industries alimentaires	93,9	85,5	74,9	60,6	48,1
Textiles	39,6	34,0	29,0	30,1	30
Cuirs et peaux	15,9	15,4	15,3	12,4	11,6
Bois et papier	38,9	35,3	30,7	30,0	29,4
Industries diverses	19,1	26,4	26,9	27,2	24
Indice général	**83,8**	**84,9**	**84,5**	**85,4**	**85,7**
Indice général (hors hydrocarbures)	75,1	74,7	74,4	74,4	73,4
Indice général des produits manufacturés	67,7	66,8	65,9	64,9	62,8
			(Variation annuelle en pourcentage)		
Eau et Energie	7,0	2,4	5,0	4,3	6,6
Hydrocarbures	2,6	6,0	-0,6	4,1	4,2
Industries extractives	-3,0	6,4	-2,8	7,4	0,6
Constructions mécanique et électrique	5,6	2,2	10,4	7,0	9,1
Matériaux de construction	-2,3	5,9	0,3	6,2	-7,5
Industries chimiques	-1,6	5,5	-3,0	-5,8	-10,4
Industries alimentaires	-1,6	-8,9	-12,5	-19,1	-20,6
Textiles	-17,8	-14,1	-14,7	3,7	-0,3
Cuirs et peaux	-28,9	-3,1	-0,6	-19,3	-6,4
Bois et papier	-14,3	-9,2	-13,1	0,9	-5,2
Industries diverses	-6,9	38,2	2,0	1,2	-11,9
Indice général	**0,4**	**1,3**	**-0,5**	**1,1**	**0,4**
Indice général (hors hydrocarbures)	-0,5	-0,5	-0,5	0,0	-1,3
Indice général des produits manufacturés	-1,6	-1,4	-1,3	-1,5	-3,3

Source : Office National des Statistiques

TABLEAU 5 : INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION

	Pondération (%)	1 999	2 000	2 001	2 002	2003
			(1989 = 100)			
Indices des prix à la consommation 1/						
Alimentation, boisssons non alcoolisées	44,1	577,2	572,8	604,3	606,0	629,6
Habillement - Caussures	11,6	418,3	424,0	439,3	443,9	443,8
Logement - Charges	5,6	597,6	607,8	622,4	622,5	633,2
Meubles et articles d'ameublement	6,8	362,8	365,9	373,2	374,8	373,2
Santé, Hygiène Corporelle	3,4	581,8	603,0	644,0	660,5	667,0
Transports et communication	11,5	473,2	483,9	499,9	514,4	543,3
Education, Culture, Loisirs	6,5	482,8	461,7	464,5	469,2	470,3
Divers	10,5	631,8	648,2	668,3	707,0	709,5
Indice général	**100,0**	**533,1**	**534,9**	**557,4**	**565,5**	**580,1**
			(Variation annuuelle en pourcentage) 2/			
Indices des prix à la consommation 1/						
Alimentation, boisssons non alcoolisées		1,2	-0,8	5,5	0,3	3,9
Habillement - Chaussures		7,7	1,4	3,6	1,0	0,0
Logement - Charges		2,9	1,7	2,4	0,0	1,7
Meubles et articles d'ameublement		2,3	0,9	2,0	0,4	-0,4
Santé, Hygiène Corporelle		4,5	3,6	6,8	2,6	1,0
Transports et Communication		3,0	2,3	3,3	2,9	5,6
Education, Culture, Loisirs		-2,8	-4,4	0,6	1,0	0,2
Divers		6,9	2,6	3,1	5,8	0,4
Indice général		**2,6**	**0,3**	**4,2**	**1,4**	**2,6**

Source : Office National des Statistiques

1/ Cet indice comprend 256 articles et se rapporte aux ménages de la région d'Alger

2/ Moyenne d'une année par rapport à la moyenne de l'année précedente

TABLEAU 6 : REVENU DES MENAGES

	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002
		(En milliards de dinars)			
Traitements et salaires 1/	781,1	826,5	866,1	956,9	1 030,3
Agriculture	37,4	39,3	39,2	42,3	43,3
Administration	365,8	394,0	410,4	464,3	500,3
Autres secteurs	378,0	393,2	416,5	450,3	486,7
Revenues des travailleurs indépendants	723,3	792,9	825,4	938,2	1 006,3
Paiements de transfert	344,2	402,7	431,3	501,4	546,0
Revenu brut	1 848,7	2 022,1	2 122,8	2 396,5	2 582,6
Revenu disponible	1 663,6	1 838,2	1 901,9	2 141,5	2 301,9

Source : Office National des Statistiques

1/ Y compris les cotisations sociales du personnel

TABLEAU 7 : POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHOMAGE

	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002
	(En milliers ; sauf indication contraire)				
Population active	8 326	8 583	8 850	9 074	9 303
Agriculture	1 180	1 185	1 185	1 328	1 438
Autres secteurs	7 146	7 398	7 665	7 746	7 865
Population effectivement occupée	4 858	4 898	4 977	5 197	5 435
Agriculture	1 180	1 185	1 185	1 328	1 438
Autres secteurs	3 678	3 713	3 792	3 870	3 997
Industrie	493	493	497	502	504
Bâtiment et travaux publics	740	743	781	803	860
Administration	1 415	1 420	1 440	1 456	1 476
Transport et communication, Commerce et services hors administration	1 030	1 057	1 074	1 109	1 157
Travail à domicile et autres /1	1 135	1 175	1 263	1 296	1 455
Chômeurs	2 333	2 510	2 610	2 580	2 413
(En pourcentage de la population active)	28	29	29	28	26

Source : Office National des Statistiques

1/ Y compris les appelés au service national et les emplois irréguliers

TABLEAU 8 : SITUATION DES OPERATIONS DU TRESOR

	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003
		(En milliards de dinars)			
Total des recettes budgétaires et dons	**950,5**	**1 578,1**	**1 505,5**	**1 603,2**	**1 966,6**
Recettes des hydrocarbures	588,3	1 213,2	1 001,4	1 007,9	1 350,0
dont : Fonds de régulation des recettes	0,0	453,2	115,8	26,5	292,9
Recettes hors-hydrocarbures	358,4	364,9	488,5	595,1	616,6
Recettes fiscales	314,8	349,5	398,2	482,9	519,9
Impôts sur les revenus et les bénéfices	72,2	82,0	98,5	112,2	126,2
Impôts sur les biens et services	149,7	165,0	179,2	223,4	231,4
Droits de douane	80,2	86,3	103,7	128,4	143,2
Enregistrement et timbres	12,7	16,2	16,8	18,0	19,1
Recettes non-fiscales	43,6	15,4	90,3	112,2	96,7
Dividendes de la Banque d'Algérie	27,1	0,0	46,6	37,6	43,5
Droits	16,5	15,4	43,7	74,6	53,2
Dons	3,9	0,0	15,6	0,2	0,0
Total dépenses budgétaires	**961,7**	**1 178,1**	**1 321,0**	**1 550,6**	**1 752,7**
Dépenses courantes	774,7	856,2	963,6	1 097,7	1 199,0
Dépenses de personnel	286,1	289,6	324,0	346,2	379,9
Pensions des Moudjahidine	59,9	57,7	54,4	73,9	105,0
Matériels et fournitures	53,6	54,6	46,3	68,5	58,8
Transferts courants	248,7	292,0	391,4	471,9	537,0
dont : Services de l'Administration	81,9	92,0	114,6	137,6	161,4
Intérêts sur la dette publique	126,4	162,3	147,5	137,2	118,3
Dépenses en capital	187,0	321,9	357,4	452,9	553,7
Solde budgétaire	**-11,2**	**400,0**	**184,5**	**52,6**	**213,9**
Solde des comptes spéciaux	-5,6	-0,7	-20,0	-11,2	81,6
Prêts nets du Trésor	-0,3	0,5	6,5	30,9	32,6
Solde budgétaire, hors Fonds d'assainis.	**-16,5**	**398,8**	**171,0**	**10,5**	**262,9**
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire 1/	110,0	561,1	318,6	147,8	381,2
Solde global	**-16,5**	**398,8**	**171,0**	**10,5**	**262,9**
Financement	**16,5**	**-398,8**	**-171,0**	**-10,5**	**-262,9**
Bancaire	64,4	-407,4	-145,8	31,6	-220,1
Non bancaire	24,7	105,7	85,3	32,8	38,4
Extérieur	-72,6	-97,1	-110,5	-74,9	-81,2

Source : Direction Générale du Trésor

1/ Solde budgétaire hors Fonds d'assainissement + intérêts sur la dette publique

TABLEAU 9 : RECETTES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003
		(En milliards de dinars)			
Total : Recettes budgétaires et dons	**950,5**	**1 578,1**	**1 505,5**	**1 603,2**	**1 966,6**
Recettes des hydrocarbures	588,3	1 213,2	1 001,4	1 007,9	1 350,0
dont : Fonds de stabilisation		453,2	115,8	26,5	292,9
Recettes hors hydrocarbures	358,4	364,9	488,5	595,1	616,6
Recettes fiscales	314,8	349,5	398,2	482,9	519,9
Impôts sur le revenus et les bénéfices	72,2	82,0	98,5	112,2	126,2
Impôts sur les salaires	32,6	34,9	45,5	52,7	63,5
Autres	39,6	47,1	53,0	59,5	62,7
Impôts sur les biens et services	149,7	165,0	179,2	223,4	231,4
TVA et prélèvements sur importations	53,3	54,5	60,8	79,2	92,6
TVA et prélèvements sur act. intérieure	63,8	72,1	80,1	101,1	102,8
TVA-TC-TSA sur transactions intérieures	41,9	47,8	55,0	70,9	74,4
Tabacs (TIC)	21,8	24,3	25,2	30,2	28,4
TVA sur produits pétroliers	10,4	11,2	10,5	9,9	5,5
Prélèvement sur produits pétroliers	20,8	25,7	27,3	32,5	29,7
Autres impôts indirects	1,4	1,5	0,5	0,8	0,8
Droits de douane	80,2	86,3	103,7	128,4	143,2
Enregistrement et timbres	12,7	16,2	16,8	18,9	19,1
Recettes non-fiscales	43,6	15,4	90,3	112,4	96,7
Droits d'entrée	16,5	15,4	43,7	74,6	53,2
Dividendes de la Banque d'Algerie	27,1	0,0	46,6	37,6	43,5
Dons	3,9	0,0	15,6	0,2	0,0
		(En pourcentage du total)			
Total : Recettes budgétaires et dons	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Recettes des hydrocarbures	61,9	76,9	66,5	62,9	68,6
Recettes hors hydrocarbures	37,7	23,1	32,5	37,1	31,4
Recettes fiscales	33,1	22,1	26,5	30,1	26,4
Impôts sur les revenus et les bénéfices	7,6	5,2	6,5	7,0	6,4
Impôts sur les biens et services	15,7	10,5	11,9	13,9	11,8
Droits de douane	8,4	5,5	6,9	8,0	7,3
Enregistrement et timbres	1,3	1,0	1,1	1,2	1,0
Recettes non-fiscales	4,6	1,0	6,0	7,0	4,9
Dons	0,4	0,0	1,0	0,0	0

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 10 : DEPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003
	(En milliards de dinars)				
Dépenses budgétaires	**961,7**	**1 178,1**	**1 321,0**	**1 550,6**	**1 752,7**
Dépenses courantes	774,7	856,2	963,6	1 097,7	1 199,0
Dépenses de personnel	286,1	289,6	324,0	346,2	379,9
Traitements et salaires	278,1	281,1	315,4	339,9	374,7
Autres	8,0	8,5	8,6	6,3	5,2
Pensions des Moudjahidine	59,9	57,7	54,4	73,9	105,0
Matériels et fournitures	53,6	54,6	46,3	68,5	58,8
Services de l'administration	81,9	92,0	114,6	137,6	161,4
Hôpitaux	31,2	33,0	41,4	49,2	59,3
Autres (Etablis. publics à caract. admin.)	50,6	59,0	73,2	88,4	102,1
Transferts courants	166,8	200,0	276,8	334,3	375,6
Prestations familiales	36,2	29,0	25,9	38,1	51,8
Travaux publics & assistance sociale	14,2	16,1	1,2	2,4	1,0
Subventions sur produits alimentaires	0,4	0,5	0,2	0,5	0,6
Soutien des prix agricoles	4,6	5,8	23,5	37,4	45,5
Logement	14,5	8,6	26,4	14,5	29,0
Fonds de Soutien : Emploi de jeunes	6,1	6,2	7,4	4,9	2,3
Autres transferts	90,8	133,8	192,1	236,5	245,4
Intérêts sur la dette publique	126,4	162,3	147,5	137,2	118,3
Dépenses en capital	187,0	321,9	357,4	452,9	553,7
Prêts nets du Trésor	-0,3	0,5	6,5	30,9	32,6
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total:	**961,4**	**1 178,6**	**1 327,5**	**1 581,5**	**1 785,3**
	(En pourcentage du total des dépenses)				
Dépenses budgétaires	**100,0**	**100,0**	**99,5**	**98,0**	**98,2**
Dépenses courantes	80,6	72,6	72,6	69,4	67,2
Dépenses de personnel	29,8	24,6	24,4	21,9	21,3
Traitements et salaires	28,9	23,9	23,8	21,5	21,0
Matériels et fournitures	5,6	4,6	3,5	4,3	3,3
Services de l'administration	8,5	7,8	8,6	8,7	9,0
Intérêts sur la dette publique	13,2	13,8	11,1	8,7	6,6
Dépenses en capital	19,4	27,3	26,9	28,6	31,0
Prêts nets du Trésor	0,0	0,0	0,5	2,0	1,8
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 11 : DETTE PUBLIQUE INTERIEURE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003
	(En milliards de dinars; fin de période)				
Total dette intérieure	**727,4**	**1 022,9**	**1 001,5**	**982,5**	**987,8**
Bons du Trésor d'équipements et c/c	113,6	80,5	83,4	107,7	220,9
Crédits de la Banque d'Algérie	152,4	146,4	139,1	131,8	124,5
Créances rachetées	398,2	735,1	720,3	686,4	588,0
Entreprises publiques, EPIC & agroindustries	236,5	224,6	214,8	202,9	191,0
Dette d'assainissement complementaire		346,2	311,6	297,0	220,0
OPGI	124,6	161,0	161,0	144,9	136,8
Dette des agriculteurs			15,0	14,2	13,5
Banques	35,8	0,0	15,2	25,2	25,2
Bons de solidarité	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations de la CNAC		3,3	2,7	2,2	1,5
Bons (CNR)	46,3	43,2	40,1	37,0	33,9
Bons (CNAS)	16,9	17,7	18,6	19,6	20,5
Pour mémoire :					
Dette intérieure en pourcentage du PIB	22,4	25,0	23,6	22,1	19,3
PIB	3 248,2	4 098,8	4 235,6	4 455,3	5 124,0

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 12 : SITUATION MONETAIRE

(y compris caisse d'épargne)

	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**169,6**	**775,9**	**1 310,7**	**1 755,7**	**2 342,7**
Banque centrale	172,6	774,3	1 313,6	1 742,7	2 325,9
Banques commerciales	-3,0	1,6	-2,8	13,0	16,8
Avoirs intérieurs nets	**1 619,8**	**1 246,6**	**1 162,8**	**1 145,8**	**1 012,2**
Crédits intérieurs	1 998,6	1 671,2	1 648,2	1 845,5	1 799,7
Crédits à l'Etat (nets)	847,9	677,5	569,7	578,7	420,8
Banque centrale	159,0	-156,4	-276,3	-304,8	-464,1
Banques commerciales	592,1	737,7	739,6	774,0	754,8
Dépôts aux CCP et au Trésor	96,8	96,2	106,4	109,4	130,1
Crédits à l'économie	1 150,7	993,7	1 078,4	1 266,8	1 378,9
Fonds de prêts de l'Etat	-14,5	-22,3	-12,7	-36,2	-59,8
Engagements extér. à moyen et long terme	-39,5	-27,6	-24,5	-36,6	-41,9
Autres postes (nets)	-325,0	-374,7	-448,2	-626,8	-685,8
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**1 789,4**	**2 022,5**	**2 473,5**	**2901,5**	**3 354,9**
Monnaie	905,2	1 048,2	1 238,5	1 416,3	1 631,0
Circulation fiduciaire (hors banques)	440,0	484,5	577,2	664,7	781,3
Dépôts à vue dans les banques	368,4	467,5	554,9	642,2	719,6
Dépôts au Trésor et CCP	96,8	96,2	106,4	109,4	130,1
Quasi-monnaie	884,2	974,3	1 235,0	1 485,2	1 723,9
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**12,4**	**13,0**	**22,3**	**17,3**	**15,6**
Monnaie	9,5	15,8	18,2	14,4	15,2
Quasi-monnaie	15,4	10,2	26,8	20,3	16,1
Avoirs intérieurs nets	**23,5**	**-23,0**	**-6,7**	**-1,5**	**-11,7**
Crédits intérieurs	22,7	-16,4	-1,4	12,0	-2,5
Crédits à l'Etat	17,2	-20,1	-15,9	1,6	-27,3
Crédits à l'économie	27,0	-13,6	8,5	17,5	8,8
Pour mémoire :	(En pourcentage)				
Ratio de liquidité (M2/PIB)	55,3	49,3	58,3	65,1	65,5
Monnaie/PIB	28,0	25,6	29,2	31,8	31,8
Circulation fiduciaire (hors banques)/PIB	13,6	11,8	13,6	14,9	15,2
Crédit à l'économie/PIB	35,5	24,2	25,4	28,4	26,9
Monnaie/M2	50,6	51,8	50,1	48,8	48,6
Circulation fiduciaire (hors banques)/M2	24,6	24,0	23,3	22,9	23,3
Multiplicateur monétaire	4,0	3,7	3,2	3,4	2,9

TABLEAU 13 : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE

	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**172,6**	**774,3**	**1 313,6**	**1 742,7**	**2 325,9**
Avoirs intérieurs nets	**276,9**	**-224,1**	**-535,8**	**896,1**	**-1 173,7**
Crédits à l'Etat	159,0	-156,4	-276,3	-304,8	-464,1
Crédits aux banques	310,8	170,5	0,0	0,0	0,0
Autres crédits	0,6	0,7	0,7	0,8	0,7
Autres postes nets	-193,5	-238,9	-260,2	-592,1	-710,3
Base monétaire	**449,5**	**550,2**	**777,8**	**846,6**	**1 152,3**
Circulation fudiciaire	444,9	491,5	584,5	673,7	787,7
Dépôts des banques et étab. financiers	4,6	58,7	193,3	172,9	364,6
	(Variation annuelle en milliards de dinars)				
Avoirs extérieurs nets	**-106,1**	**601,7**	**539,3**	**429,1**	**583,2**
Avoirs intérieurs nets	**152,1**	**-501,0**	**-311,7**	**-360,3**	**-277,6**
Crédits à l'Etat	59,7	-315,4	-119,9	-28,5	-159,3
Crédits aux banques	84,5	-140,3	-170,5	0,0	0,0
Autres crédits	0,3	0,1	0,0	0,1	-0,1
Autres postes nets	7,6	-45,4	-21,3	-331,9	-118,2
Base monétaire	**46,0**	**100,7**	**227,6**	**68,8**	**305,7**
Circulation fudiciaire	48,5	46,6	93,0	89,2	114,0
Dépôts des banques et établ. financiers	-2,5	54,1	134,6	-20,4	191,7
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Avoirs extérieurs nets	**-38,1**	**348,6**	**69,7**	**32,6**	**33,5**
Avoirs intérieurs nets	**121,9**	**-180,9**	**139,1**	**67,2**	**31,0**
Crédits à l'Etat	60,1	-198,4	76,7	10,3	52,3
Crédits aux banques	37,3	-45,1	-100,0	0,0	0,0
Base monétaire	**11,4**	**22,4**	**41,4**	**8,8**	**36,1**
Circulation fudiciaire (hors B.A.)	12,2	10,5	18,9	15,3	16,9
Dépôts des banques et étab. financiers	-35,2	1 176,1	229,3	-10,6	110,9

TABLEAU 14 : REPARTITION DES CREDITS A L'ECONOMIE PAR MATURITE

	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Court terme	552,1	467,0	513,3	628,0	770,5
Moyen terme	565,0	492,9	529,5	602,8	560,9
Long terme	33,6	33,8	35,6	36,0	47,5
Total :	**1 150,7**	**993,7**	**1 078,4**	**1 266,8**	**1 378,9**
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Court terme	36,1	-15,4	9,9	22,3	22,7
Moyen terme	23,3	-12,8	7,4	13,8	-7,0
Long terme	-20,4	0,6	5,3	1,1	31,9
Total :	**27,0**	**-13,6**	**8,5**	**17,5**	**8,9**
	(En pourcentage du total)				
Court terme	48,0	47,0	47,6	49,6	55,9
Moyen terme	49,1	49,6	49,1	47,6	40,7
Long terme	2,9	3,4	3,3	2,8	3,4
Total :	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

TABLEAU 15 : REPARTITION DES CREDITS A L'ECONOMIE PAR SECTEUR

	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Secteur public	929,6	701,8	740,3	715,5	791,4
Secteur privé	221,0	291,7	337,9	551,0	587,2
Administration locale	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3
Total :	**1 150,7**	**993,7**	**1 078,4**	**1 266,8**	**1 378,9**
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Secteur public	26,7	-24,5	5,5	-3,3	10,6
Secteur privé	28,2	32,0	15,8	63,1	6,5
Administration locale	0,0	100,0	0,0	50,0	0,0
Total :	**27,0**	**-13,6**	**8,5**	**17,5**	**8,9**
	(En pourcentage du total)				
Secteur public	80,8	70,6	68,7	56,5	57,4
Secteur privé	19,2	29,4	31,3	43,5	42,6
Administration locale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total :	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

TABLEAU 16 : BALANCE DES PAIEMENTS

	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003
	(En milliards de dollars E.U. ; sauf indication contraire)				
Solde extérieur courant	**0,02**	**8,93**	**7,06**	**4,36**	**8,90**
Balance commerciale	3,36	12,30	9,61	6,70	11,14
Exportations, (f.o.b.)	12,32	21,65	19,09	18,71	24,46
Hydrocarbures	11,91	21,06	18,53	18,11	23,99
Autres	0,41	0,59	0,56	0,60	0,47
Importations, (f.o.b.)	-8,96	-9,35	-9,48	-12,01	-13,32
Services, hors revenus des facteurs, net	-1,84	-1,45	-1,53	-1,18	-1,35
Crédits	0,72	0,91	0,91	1,30	1,57
Débits	-2,56	-2,36	-2,44	-2,48	-2,92
Revenus des facteurs, net	-2,29	-2,71	-1,69	-2,23	-2,64
Crédits	0,22	0,38	0,85	0,68	0,82
Débits	-2,51	-3,09	-2,54	-2,91	-3,46
Transferts, net	0,79	0,79	0,67	1,07	1,75
Solde du compte de capital	**-2,40**	**-1,36**	**-0,87**	**-0,71**	**-1,31**
Investissements directs (net)	0,46	0,42	1,18	0,97	0,62
Capitaux officiels (net)	-1,97	-1,96	-1,99	-1,32	-1,38
Tirages	1,08	0,80	0,91	1,60	1,65
Amortissement	-3,04	-2,76	-2,90	-2,92	-3,03
Crédits à court terme et					
Erreurs et omissions (net)	-0,89	0,18	-0,06	-0,36	-0,55
Solde global	**-2,38**	**7,57**	**6,19**	**3,65**	**7,59**
Financement	**2,38**	**-7,57**	**-6,19**	**-3,65**	**-7,59**
Augmentation des réserves brutes (-)	2,40	-7,51	-6,05	-3,39	-7,15
Rachats au FMI	-0,36	-0,10	-0,14	-0,30	-0,44
Augmentation d'autres engagements					
de la Banque d'Algérie (+)	-0,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement exeptionnel	0,39	0,04	0,00	0,00	0,00
Reéchelonnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aide multilatérale à la balance des paiem.	0,08	0,04	0,00	0,04	0,00
Achats au FMI	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour mémoire :					
Réserves brutes (or non compris)	4,40	11,90	17,96	23,11	32,94
En mois d'importations des biens et services non facteurs	4,58	12,19	18,08	19,14	24,34
Valeur unitaire des Exportations du pétrole brut (dollars E.U./baril)	17,91	28,50	24,85	25,24	28,96

TABLEAU 17 : COMPOSITION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS

	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003
		(En millions de dollars E.U.)			
Importations (f.o.b.)					
Alimentations	2 438	2 356	2 346	2 572	2 516
Energie	119	106	97	132	41
Matières premières	492	495	445	490	607
Produits semi-finis	1 556	1 690	1 747	2 186	2 683
Equipements Agricoles	76	84	154	139	121
Equipements Industriels	2 949	2 773	3 293	4 146	4 654
Biens de consommations	1 329	1 841	1 400	1 649	1 984
Sous/Total :	**8 959**	**9 345**	**9 482**	**11 314**	**12 606**
Importat. s/paiements + reparat. mater.				696	716
Total :	**8 959**	**9 345**	**9 482**	**12 010**	**13 322**
Exportations					
Alimentation	22	30	30	35	47
Energie	11 902	21 061	18 531	18 109	23 988
Matières premières	44	42	39	56	49
Produits semi-finis	272	447	413	403	316
Equipement agricole	24	12	22	20	1
Equipement Industriel	34	44	42	50	29
Biens de consommations	18	15	14	27	35
Total :	**12 316**	**21 651**	**19 091**	**18 700**	**24 465**
dont : exportations hors hydrocarbures	414	590	560	591	473
		(En pourcentage)			
En proportion du total des importations (non compris imp. s/paiements et reparat. materielles)					
Alimentation	27,2	25,2	24,7	22,7	20,0
Equipement industriel	32,9	29,7	34,7	36,6	36,9
Biens de consommation	14,8	19,7	14,8	14,6	15,7
En proportion du total des exportations					
Exportations hors hydrocarbures	3,4	2,7	2,9	3,2	1,9

Source : Direction Générale de la Douane

TABLEAU 18 : EXPORTATIONS DES HYDROCARBURES

	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003
Pétrole brut					
Valeur (millions US $)	2 724,3	4 815,1	3 994,4	5 056,1	7 719,7
Dont: rapatriement des bénéfices	550,4	852,1	728,4	1 298,8	1 894,5
Volume (millions de barils)	151,5	169,1	161,0	200,5	266,2
(millions de tonnes métriques)	19,2	21,4	20,4	25,4	33,8
Prix d'unité (US $ par baril)	17,8	28,5	24,8	25,2	29,0
Condensats					
Valeur (millions US $)	2 432,3	3 999,6	3 170,2	3 055,3	3 572,4
dont: Rapatriement des bénéfices	57,8	178,0	153,8	158,6	144,9
Volume (millions de barils)	134,8	140,2	138,9	131,2	123,2
(millions de tonnes métrique)	15,3	15,9	15,6	14,8	13,9
Prix d'unité (US $ par baril)	18,1	28,5	22,8	23,3	29,0
Produits pétroliers raffinés					
Valeur (millions US $)	1 996,0	3 282,4	2 736,6	2 493,8	3 018,1
Volume (millions de barils)	106,8	107,0	112,0	98,8	98,8
(millions de tons métriques)	13,5	13,6	14,2	12,5	12,5
Prix d'unité (US $ par baril)	18,7	30,7	24,4	25,2	30,6
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)					
Valeur (millions US $)	1 152,0	2 118,6	1 848,5	1 754,9	2 165,7
dont: Rapatriement des bénéfices	51,9	139,2	141,0	137,3	156,3
Volume (millions de barils)	79,7	81,8	95,1	94,7	92,9
(millions de tonnes métriques)	6,8	6,8	8,1	8,1	7,9
Prix d'unité (US $ par baril)	14,5	25,9	19,4	18,5	23,3
Gaz naturel liquéfié (GNL)					
Valeur (millions US $)	1 832,1	3 290,9	3 250,9	2 888,5	3 778,9
Volume (millions de m3)	43,8	44,7	43,2	44,7	46,1
Volume (milliards de BTU)	1 021,6	1 047,8	1 017,0	1 051,6	1 101,7
Prix d'unité (US $ par m3 de GNL)	41,8	73,6	75,2	64,7	82,0
Prix d'unité (US $ par millions de BTU)	1,8	3,1	3,2	2,8	3,4
Gaz naturel (GN)					
Valeur (millions US $)	1 768,2	3 554,7	3 531,3	2 860,6	3 738,5
Volume (milliards de m3)	32,1	34,3	31,1	31,1	31,7
Volume (milliards de BTU)	1 204,2	1 294,1	1 174,0	1 172,6	1 196,9
Prix d'unité (US $ par m3)	55,0	103,6	113,5	92,1	117,8
Prix d'unité (US $ par millions de BTU)	1,5	2,7	3,0	2,4	3,1
Recette totale des hydrocarb.(millions US$	**11 904,9**	**21 061,3**	**18 531,9**	**18 109,2**	**23 993,3**
dont : Part des asssociés de Sonatrach	660,0	1 169,3	1 023,2	1 594,8	2 195,7
	(En pourcentage du total des exportations)				
Pétrole brut	22,9	22,9	21,6	27,9	32,2
Autres	77,1	77,1	78,4	72,1	67,8
Condensats	20,4	19,0	17,1	16,9	14,9
Produits pétroliers raffinés	16,8	15,6	14,8	13,8	12,6
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	9,7	10,1	10,0	9,7	9,0
Gaz naturel liquéfié (GNL)	15,4	15,6	17,5	16,0	15,8
Gaz nature (GN)	14,9	16,9	19,1	15,8	15,6

Source : Ministère de l'Energie

TABLEAU 19 : ENCOURS ET STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE

Au 31 Décembre - (En milliards de Dollars E.U.)

	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003
Crédits multilatéraux	6,431	6,041	5,420	5,010	5,029
Emissions obligataires					
Crédits bilatéraux	6,714	5,491	4,752	4,920	5,265
Crédits gouver. Directs	2,269	1,434	1,220	1,500	1,414
Créd. ach.& fourn. Assurés	4,445	4,057	3,532	3,420	**3,851**
Crédits financiers	0,341	0,063	0,000	**0,297**	**0,438**
Crédits fin & crédits-bail	0,223	0,019	0,000	0,297	**0,266**
Opération de reprofilage	0,114	0,044	0,000	**0,000**	**0,000**
Financement d'acomptes	0,004	0,000	0,000	0,000	**0,172**
Crédits comm. non assurés	0,199	0,168	0,130	0,125	0,227
Crédits fournisseurs	0,199	0,168	0,130	0,125	0,227
Autres crédits	-	-	-	-	-
Crédits de rééchelonnement	14,455	13,325	12,139	12,188	12,244
Créanciers officiels	11,455	10,669	9,968	10,241	10,523
Autres créanciers	3,000	2,656	2,171	1,947	1,721
Total dette à M. & L. terme	28,140	25,088	22,311	22,540	23,203
Total dette à court terme *	0,175	0,173	0,260	0,102	0,150
Total dette extérieure	28,315	25,261	22,571	22,642	23,353

* D'une durée initiale d'une année et moins

بنك الجزائر
BANK OF ALGERIA

ISSN 2830-9391